

Avis indépendant de Sustainalytics

Cadre de la finance durable d'EDC

11 février 2026

Responsable du cadre et emplacement :
Exportation et développement Canada
Ottawa (Canada)

Secteur :
Services financiers

Évaluation globale

Contribution aux objectifs de développement durable



Conformité aux principes

✔ **Conforme**

Principes applicables aux obligations vertes (2025)
Principes applicables aux obligations sociales (2025)
Lignes directrices sur les obligations durables (2021)
Principes en matière de prêts verts (2025)
Principes en matière de prêts sociaux (2025)

Contribution aux objectifs de développement durable



Résumé de l'évaluation

En janvier 2026, Exportation et développement Canada (EDC) a élaboré un Cadre de la finance durable au titre duquel elle entend émettre des obligations, octroyer des prêts et des garanties, et faire des placements en actions exclusivement pour des entreprises spécialisées afin de financer des projets dans toutes les régions du monde, y compris les Amériques, la région indo-pacifique et l'Europe. Nous avons évalué la contribution globale aux objectifs de développement durable du Cadre comme étant **forte**, sur la base de la contribution moyenne aux objectifs de développement durable des 25 catégories d'utilisation du produit du cadre. Conformément à notre méthodologie, nous avons appliqué une pondération égale pour toutes les catégories.

Les catégories suivantes peuvent contribuer de manière significative au recyclage, améliorer la gestion de l'eau et renforcer la résilience climatique : prévention de la pollution et gestion des déchets; gestion durable de l'eau et des eaux usées; adaptation aux changements climatiques; produits adaptés à l'économie circulaire. Les dépenses environnementales peuvent également inclure la production d'électricité sobre en carbone, y compris au moyen de l'énergie nucléaire, bien que la question de l'élimination des déchets nucléaires ne soit pas encore résolue dans certains territoires. En outre, EDC peut financer des véhicules de transport non polluants et peu polluants, des projets d'efficacité énergétique ciblant les bâtiments, la foresterie durable et la conservation de la biodiversité. EDC peut également financer l'extraction et le traitement de minéraux critiques, ainsi que des composants pour des technologies sobres en carbone, bien que ces activités restent très polluantes et exercent des pressions sur l'environnement. EDC

Personnes-ressources :

Manali Vaidya
Analyste principale
manali.vaidya@morningstar.com

Sameen Ahmed
Analyste principale
sameen.ahmed@morningstar.com

Carlos Vinuesa
Analyste
carlos.vinuesa@morningstar.com

Ankita Mani
Analyste
ankita.mani@morningstar.com

Sidharth P R
Analyste

Le présent document fournit notre opinion indépendante ponctuelle sur le Cadre de la finance durable d'EDC à la date d'évaluation susmentionnée et constitue une mise à jour de notre précédent avis indépendant daté du 16 janvier 2025. Nos évaluations de la contribution aux objectifs de développement durable et de la conformité aux principes se fondent sur notre cadre d'évaluation des instruments relatifs à l'utilisation du produit (voir également l'annexe 1 : Aperçu du cadre d'évaluation). Notre avis tient également compte des renseignements supplémentaires fournis par le responsable du cadre à la date d'évaluation, ainsi que des renseignements publics et non publics.

sidharth.pr@morningstar.com

Hrithik Sharma

Responsable régional pour les
Amériques











hrithik.sharma@morningstar.com

peut financer le captage et le stockage du carbone (avec une incertitude quant aux réductions durables des émissions), la valorisation énergétique des déchets comme solution de remplacement provisoire à l'enfouissement, et les projets de bioénergie et de biocarburants, notamment ceux qui utilisent des matières premières issues de l'élevage provenant d'exploitations non industrielles et générant des émissions. Le financement des micros, petites et moyennes entreprises et les prêts d'autonomisation des populations autochtones accordés sans taux subventionnés devraient avoir des retombées sociales modérées. Les services essentiels et les projets d'infrastructure de base peuvent faire progresser de manière significative l'autonomisation économique des groupes vulnérables. Le financement de la sécurité alimentaire devrait apporter des retombées sociales considérables en s'attaquant aux pertes alimentaires et à la malnutrition.

Nous avons évalué le Cadre comme étant **conforme** aux lignes directrices sur les obligations durables (2021), aux principes applicables aux obligations vertes (2025), aux principes applicables aux obligations sociales (2025) ainsi qu'aux principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux (2025).

Répartition par catégorie d'utilisation du produit

Nous avons évalué la contribution globale aux objectifs de développement durable du Cadre comme étant **forte**, sur la base de la contribution moyenne aux objectifs de développement durable des 25 catégories d'utilisation du produit du Cadre. Conformément à notre méthodologie, nous avons réparti les pondérations de manière égale entre les différentes catégories, comme indiqué ci-dessous.

Catégorie	Niveau de contribution aux objectifs de développement durable	Pondération
Énergie renouvelable	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Efficacité énergétique	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Prévention de la pollution et gestion des déchets	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Gestion durable des ressources naturelles vivantes, du territoire et de la biodiversité	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Infrastructures et constructions écologiques	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Moyens de transport propres	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Adaptation aux changements climatiques	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Infrastructure de base abordable	 <p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %

Catégorie	Niveau de contribution aux objectifs de développement durable	Pondération
Accès aux services essentiels : santé et éducation	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Inclusion et participation économique	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Inclusion et participation économique : Peuples autochtones	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Captage, utilisation, stockage et transport du carbone	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Carburants à faible intensité en carbone	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Hydrogène	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Gaz naturel pour la production d'électricité et le chauffage	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Fabrication d'acier	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Fabrication de ciment	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %

Catégorie	Niveau de contribution aux objectifs de développement durable	Pondération
Fabrication d'aluminium	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %
Secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction	<p>Neutre Modérée Significantive Forte</p>	4,00 %
Aéronautique	<p>Neutre Modérée Significantive Forte</p>	4,00 %
Infrastructure des ports d'expédition	<p>Neutre Modérée Significantive Forte</p>	4,00 %
Aéroports	<p>Neutre Modérée Significative Forte</p>	4,00 %

Présentation de l'émetteur et stratégie de développement durable

EDC est l'organisme de crédit à l'exportation du Canada et une société d'État qui fournit divers services et produits financiers (prêts, garanties, placements en capitaux propres et assurances) aux exportateurs et aux investisseurs canadiens. EDC a été fondée en 1944 et son siège social est à Ottawa, au Canada. En 2024, EDC a servi plus de 27 000 entreprises, facilité pour plus de 123,4 milliards de dollars canadiens (89,1 milliards de dollars américains) d'activités et d'échanges commerciaux (l'équivalent de 2,8 % du PIB canadien) et soutenu plus de 475 800 emplois à temps plein au Canada¹.

La stratégie 2030 d'EDC est axée sur quatre grandes priorités environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités de prêt et de ses opérations : i) agir selon des valeurs fondamentales; ii) donner la priorité aux besoins de la clientèle; iii) miser sur les secteurs porteurs; et iv) générer de vraies retombées.

EDC accorde la priorité au financement de projets qui améliorent l'efficacité des ressources, favorisent les technologies propres et les énergies renouvelables, assainissent l'air, l'eau et le sol, ainsi qu'aux investissements dans l'efficacité énergétique, les réseaux intelligents, les transports propres et la gestion durable de l'eau et des déchets. En 2024, les technologies propres représentaient 9,7 milliards de dollars canadiens (7 milliards de dollars américains) en activités commerciales financées, contribuant ainsi à réduire les répercussions environnementales dans tous les secteurs. Le secteur de la fabrication de pointe, y compris l'aérospatiale, représentait quant à lui 9,25 milliards de dollars canadiens (6,67 milliards de dollars américains). Les secteurs traditionnels liés aux ressources naturelles, comme l'exploitation minière et la métallurgie, ont reçu 11,11 milliards de dollars canadiens (8,02 milliards de dollars américains), tandis que la foresterie a reçu 3,86 milliards de dollars canadiens (2,78 milliards de dollars américains), l'accent étant mis sur des pratiques durables conformes aux normes internationales. EDC a également élargi son Programme d'investissement de contrepartie, portant son financement à 25 millions de dollars canadiens (17,4 millions de dollars américains). Pour réduire les répercussions environnementales de ses propres activités, EDC a mis en place des mesures de réduction des émissions découlant de son utilisation d'électricité et de gaz naturel, de ses voyages d'affaires et de sa consommation de papier, de même que des initiatives visant à réduire la consommation d'eau et la quantité de déchets à son siège social².

Le Conseil d'administration d'EDC, appuyé par divers comités, supervise les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et oriente la stratégie globale. Par ailleurs, le premier vice-président, Expérience client et chef des services juridiques, préside le Comité sur la durabilité d'entreprise, qui supervise les initiatives stratégiques et climatiques et surveille les progrès réalisés dans le cadre de l'engagement d'EDC en faveur de la carboneutralité. En outre, EDC publie un rapport intégré annuel décrivant

¹ EDC, « Rapport annuel intégré 2024 » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-reports/annual-reports/edc-2024-annual-report.pdf>.

² Ibid.

son rendement, sa stratégie et ses politiques ESG, les risques et les progrès liés au climat, le cadre de gouvernance et les initiatives en matière de financement durable³.

³ Ibid.

Conformité aux principes

Nous avons évalué le Cadre de la finance durable d'EDC comme suit :

Principes applicables aux obligations vertes (2025) : **conforme**

Principes applicables aux obligations sociales (2025) : **conforme**

Lignes directrices sur les obligations durables (2021) : **conforme**

Principes en matière de prêts verts (2025) : **conforme**

Principes en matière de prêts sociaux (2025) : **conforme**

EDC a l'intention d'émettre des obligations vertes, sociales, durables et de transition (collectivement les « obligations durables »), d'accorder des garanties et des prêts verts et sociaux (les « prêts durables »), d'effectuer des placements en actions dans des entreprises spécialisées, ainsi que d'autres transactions en vertu du Cadre⁴. EDC s'assurera que les projets financés à l'aide du produit des obligations durables et des prêts durables ne sont pas comptés deux fois.

Évaluation détaillée de la conformité aux principes

Utilisation du produit

Conformité

Conformité aux exigences de base

- ▶ Le Cadre décrit les critères d'admissibilité de manière appropriée.
- ▶ Le Cadre définit les populations cibles pertinentes pour les projets sociaux.
- ▶ Toutes les dépenses sont censées apporter des retombées environnementales ou sociales évidentes.

Évaluation et sélection des projets

Conformité

Conformité aux exigences de base

- ▶ Le Cadre décrit un processus de gouvernance pour l'évaluation et la sélection des projets admissibles.
- ▶ Le Cadre communique les objectifs environnementaux, sociaux ou de durabilité des projets admissibles.
- ▶ Le Cadre décrit un processus de détection et de gestion des risques environnementaux et sociaux perçus comme étant associés aux projets admissibles.

⁴ Le Cadre permet la mise en place de prêts liés à la durabilité à des fins commerciales générales et d'opérations portant sur les capitaux propres labellisées, qui ne sont pas couvertes par l'avis indépendant de Sustainalytics. À ce titre, l'évaluation de Sustainalytics se limite à l'émission d'obligations et de prêts liés à l'utilisation du produit conformément au Cadre.

Autres facteurs à prendre en compte

- ▶ EDC s'est engagée à respecter les pratiques suivantes, qui vont au-delà des exigences de base :
 - ▶ EDC décrit la manière dont les projets admissibles soutiennent sa stratégie et ses objectifs globaux en matière de durabilité.
 - ▶ L'approche de gestion des risques d'EDC s'appuie sur les normes de performance de la Société financière internationale et la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, ainsi que sur les Principes de l'Équateur et les Approches communes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
 - ▶ EDC a élaboré les critères d'admissibilité du Cadre en se référant aux lignes directrices pertinentes du marché, comme le guide de référence sur le financement de la biodiversité de la Société financière internationale et la Climate Bonds Standard.
 - ▶ EDC indique les objectifs de développement durable auxquels elle compte contribuer par le biais de projets admissibles.
 - ▶ Le Cadre exclut le financement des activités directement liées aux armes, à la défense et au secteur militaire, au tabac, aux jeux de hasard et au divertissement pour adultes.

Gestion du produit

Conformité

Conformité aux exigences de base

- ▶ Le Cadre décrit une structure de gouvernance pour la gestion du produit.
- ▶ Pour les obligations durables, le Cadre décrit les processus et les systèmes qui seront utilisés pour suivre le produit. Dans le cas des prêts durables et de placements en actions, EDC exigera des emprunteurs et des entités bénéficiaires qu'ils adhèrent à ces processus.
- ▶ Le Cadre décrit le placement temporaire prévu pour le solde non attribué du produit, dans le cas des obligations durables.
- ▶ En cas de subdivision d'un prêt en plusieurs tranches, EDC n'attribuera cette étiquette qu'aux tranches exclusivement affectées à des projets verts ou sociaux.

Autres facteurs à prendre en compte

- ▶ EDC gèrera le produit du financement en utilisant une approche de portefeuille pour les obligations durables.
- ▶ En ce qui concerne les prêts durables, EDC a mis en place des politiques pour s'assurer que les emprunteurs consacrent le produit de ces prêts à des projets admissibles. En outre, dans le cas des prêts, l'affectation sera totale au moment du

décaissement et il n'y aura pas de produit résiduel à affecter temporairement par l'emprunteur.

- ▶ EDC s'est engagée à respecter les pratiques suivantes, qui vont au-delà des exigences de base :
 - ▶ Dans le cas des obligations durables, le produit temporaire sera affecté à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie conformément à la politique en matière de liquidités d'EDC.
 - ▶ EDC entend affecter le produit des prêts dans les 24 mois suivant une émission.
 - ▶ EDC a précisé qu'elle obtiendrait un rapport d'assurance limitée d'un tiers pour l'affectation du produit.
-

Rapports

Conformité

Conformité aux exigences de base

- ▶ EDC fournira un rapport d'allocation annuel jusqu'à la répartition complète du produit et le renouvellera en cas de changements importants jusqu'à l'échéance.
- ▶ Pour les instruments de prêt, les emprunteurs sont censés fournir un rapport d'allocation initial. Pour les prêts destinés au financement de projets, les emprunteurs sont censés fournir des rapports d'allocation initiaux sous la forme de demandes de décaissement selon un calendrier prévu dans les documents de prêt.
- ▶ EDC n'accordera des facilités de crédit renouvelables qu'à des entreprises spécialisées et considérera chaque demande de décaissement de la part des emprunteurs comme une forme de rapports d'allocation initiaux.

Autres facteurs à prendre en compte

- ▶ EDC s'est engagée à respecter les pratiques suivantes, qui vont au-delà des exigences de base :
 - ▶ EDC publiera un rapport d'allocation par catégorie pour les émissions d'obligations.
 - ▶ Pour les émissions d'obligations durables, EDC rendra compte des retombées qualitatives et quantitatives des projets à l'aide de paramètres pertinents, dans la mesure du possible.
 - ▶ Le Cadre indique au moins un indicateur de retombée prévisionnel pour chaque catégorie.
 - ▶ Concernant les obligations durables, EDC rendra compte de l'allocation et des retombées dans son Rapport annuel intégré ou son rapport sur les obligations durables, qui sont tous deux accessibles sur son site Web. Pour les prêts durables, les emprunteurs doivent rendre compte à EDC des retombées quantitatives et qualitatives des projets à l'aide d'indicateurs pertinents.

Contribution aux objectifs de développement durable

EDC prévoit d'utiliser le produit des instruments émis en vertu du Cadre pour financer et refinancer, en tout ou en partie, des projets actuels et futurs qui devraient avoir des retombées environnementales et sociales dans diverses régions du monde, notamment dans les Amériques, la région indo-pacifique et l'Europe.

EDC peut également investir dans les capitaux propres d'entités qui tirent au moins 90 % de leurs revenus ou de leurs actifs d'activités vertes ou sociales respectueuses des critères d'admissibilité décrits dans le Cadre. Bien que les prêts axés sur les projets et les activités se traduisent généralement par des retombées environnementales ou sociales plus directes et garantissent le respect des critères du Cadre, les placements en actions dans des entreprises spécialisées constituent une approche communément acceptée qui pourrait apporter des retombées positives.

Nous avons évalué la contribution globale aux objectifs de développement durable du cadre comme étant **forte**, sur la base de la contribution moyenne aux objectifs de développement durable des 25 catégories d'utilisation du produit du Cadre.

Contribution aux objectifs de développement durable



Contribution aux objectifs de développement durable par catégorie d'utilisation du produit

Énergie renouvelable



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Énergies renouvelables » comme étant **significative**.

Les dépenses liées à la production d'énergie à partir de sources renouvelables (solaire, éolienne, marine, géothermique et hydroélectrique) et à la production d'hydrogène vert sont essentielles pour réduire les émissions du secteur de l'énergie et en soutenir la décarbonisation. Les projets de bioénergie peuvent également inclure des déchets, notamment du fumier provenant d'exploitations d'élevage non industrielles qui génèrent d'importantes émissions. Des fonds seront également alloués aux installations de valorisation énergétique des déchets, qui constituent à court terme une solution provisoire dans les régions où le recyclage intégral n'est pas encore possible. Alors que les projets nucléaires ne seront financés que dans des territoires dotés d'une solide surveillance réglementaire, il existe des incertitudes quant à la sûreté et à la sécurité à long terme des déchets générés par les projets nucléaires dans certaines régions. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient faire progresser de manière significative la transition vers des systèmes énergétiques sobres en carbone.

 Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Installations éoliennes en mer et sur terre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'acquisition, la conception, la fabrication, la production, la construction, l'exploitation, la transmission, la distribution et la maintenance d'actifs d'énergie renouvelable (équipement, pièces, infrastructure, installations) comme les installations éoliennes en mer et sur terre. ▶ Pour les installations éoliennes en mer, les systèmes de secours aux combustibles fossiles ne se limitent pas à la continuité opérationnelle.
Installations solaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les installations solaires photovoltaïques et à énergie solaire concentrée. ▶ Le système de secours aux combustibles fossiles pour les projets d'énergie solaire concentrée sera limité à une valeur de 15 %.
Stockage d'énergie sur batterie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les installations de stockage d'énergie, dont i) le stockage d'énergie sur batterie (avec ou sans système d'énergie renouvelable conjoint), ii) l'accumulation par pompage hydraulique, iii) le stockage par air comprimé de pointe et iv) les installations hydroélectriques au fil de l'eau avec réservoir artificiel. ▶ Le stockage d'énergie sur batterie, l'accumulation par pompage hydraulique et le stockage par air comprimé de pointe sont directement connectées i) à des sources d'électricité renouvelables; ou ii) à un réseau en voie de décarbonisation. Pour l'hydroélectricité, EDC peut financer aussi bien des installations hydroélectriques au fil de l'eau avec réservoir artificiel que des installations sans réservoir, une évaluation des incidences environnementales étant réalisée pour les deux types de projets.
Production de bioénergie à partir d'eaux usées et de boues d'égouts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production de bioénergie à partir de biomasse résiduelle, dont les sources peuvent inclure les eaux usées et les boues d'égouts, par production anaérobie et autres méthodes, avec une intensité d'émissions inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh.
Production de bioénergie à partir de biomasse résiduelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production de bioénergie (comme les biocarburants) à partir de biomasse résiduelle dont les sources peuvent être des résidus agricoles et forestiers, et des résidus d'huile de palme certifiés par la table ronde pour une huile de palme durable (RSPO)⁵. ▶ L'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble du cycle de vie sera inférieure à 100 grammes

⁵ Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) : <https://rspo.org/>

	<p>d'équivalent CO₂/kWh ou les économies d'émissions de GES résultant de l'utilisation de la biomasse seront inférieures d'au moins 80 % par rapport à la base de référence pour les combustibles fossiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le fumier provenant d'exploitations agricoles non industrielles peut être utilisé comme matière première. ▶ Les déchets provenant d'exploitations d'huile de palme non certifiées par la RSPO seront exclus.
--	--

<p>Bioénergie à partir de matières premières non issues de déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production de bioénergie à partir de matières premières non issues de déchets, mais plutôt de sources durables totalement certifiées avec : i) des émissions allant jusqu'à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh pendant le cycle de vie pour la génération d'électricité; ou ii) pour la production de biocarburants, des projets qui atteignent une réduction des émissions conséquentes d'au moins 80 % pendant le cycle de vie pour la production d'électricité. ▶ Pour la production de matières premières de biocarburant, les mécanismes de certification durables crédibles comprennent l'ISCC Plus, Bonsucro (pour la canne à sucre), la table ronde sur la production responsable de soja (Round Table on Responsible Soy), le Forest Stewardship Council ou le Programme de reconnaissance des certifications forestières (pour le bois et les granules de bois). ▶ La réduction exigée des émissions conséquentes en dessous de la base de référence indiquée pour les combustibles fossiles est de 60 % pour les installations construites avant 2021 et 50 % pour les installations construites avant 2015. ▶ Les bases de référence pour les installations de production de biocarburant sont les suivantes : i) biocarburants (pour le transport) – 94 grammes d'équivalent CO₂/MJ; ii) bioliquides (pour la production d'électricité) – 183 grammes d'équivalent CO₂/MJ; et iii) bioliquides (pour la production de chaleur) – 80 grammes d'équivalent CO₂/MJ.
--	---

<p>Énergie marine renouvelable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'énergie marine renouvelable, comme les installations d'énergie marémotrice et houlomotrice, la conversion d'énergie thermique des mers et les gradients de salinité. ▶ Pour les installations liées à l'énergie marémotrice, à l'énergie houlomotrice, à la conversion d'énergie thermique des mers et aux gradients de salinité. Le système de secours fonctionnant aux combustibles fossiles ne se limite pas à la continuité opérationnelle.
------------------------------------	--

Génération d'hydrogène et d'ammoniac verts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les installations de génération d'hydrogène et d'ammoniac verts qui ont recours à de l'électrolyse alimentée par des énergies renouvelables, comme définies dans cette catégorie.
Production d'énergie géothermique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les installations d'énergie géothermique dont l'intensité des émissions est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh pendant le cycle de vie.
Production d'énergie hydroélectrique au fil de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les installations hydroélectriques au fil de l'eau. ▶ Une évaluation des incidences environnementales et sociales doit obligatoirement être effectuée par un organisme tiers fiable pour tous les nouveaux projets, peu importe leur taille. L'évaluation doit constater l'absence de risques importants, de controverse ou de conséquences irréversibles extrêmement négatives à grande échelle.
Production d'hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les installations d'hydroélectricité opérationnelles après 2019 dont l'intensité carbonique du cycle de vie est inférieure à 50 grammes d'équivalent CO₂/kWh pendant le cycle de vie ou dont la densité de puissance est supérieure à 10 W/m². ▶ Les installations d'hydroélectricité opérationnelles avant 2019 dont l'intensité carbonique du cycle de vie est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh pendant le cycle de vie ou dont la densité de puissance est supérieure à 5 W/m². ▶ Comme indiqué ci-dessus, une évaluation des répercussions environnementales et sociales réalisée par un organisme tiers crédible est requise et aucun risque significatif, aucune controverse, ni aucune répercussion négative irréversible et majeure à grande échelle ne doit être relevé.
Modernisation des installations hydroélectriques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La modernisation, l'exploitation ou l'entretien d'installations hydroélectriques existantes, à condition de ne pas agrandir le barrage ou le bassin et de répondre aux critères mentionnés ci-dessus pour l'hydroélectricité. Si le projet comporte l'agrandissement du barrage ou du bassin, un organisme fiable doit effectuer une nouvelle évaluation des incidences environnementales et sociales, et ne constater aucune incidence de risque important, de controverse ou d'effets négatifs attendus.
Projets de valorisation énergétique des déchets :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets de valorisation énergétique des déchets comprennent le captage du gaz d'enfouissement émis par des lieux d'enfouissement fermés ou désaffectés présentant une efficacité de captage de gaz d'au moins 75 %.

captage du gaz d'enfouissement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les sites d'enfouissement devront : i) être fermés ou mis hors service depuis 2020 ou ii) être opérationnels dans des régions ou des pays dépourvus d'infrastructures de gestion des déchets. Des processus sont en place pour contrôler et surveiller les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement ainsi que les fuites provenant des installations de collecte et d'utilisation des gaz d'enfouissement. ▶ Les projets de captage de gaz visant des sites d'enfouissement en activité et le captage de gaz d'enfouissement pour le brûlage sont exclus du financement.
Projets de valorisation énergétique des déchets : incinération de déchets urbains solides	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets de valorisation énergétique des déchets comprenant l'incinération de déchets urbains solides pour la production d'énergie avec la séparation des matériaux recyclables avant la conversion en énergie (surtout les plastiques), dont les émissions sont inférieures à 100 g d'équivalent CO₂/kWh.
Production d'énergie nucléaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actifs de production d'énergie nucléaire nouveaux et existants, y compris les petits réacteurs modulaires et les microréacteurs modulaires. ▶ Les pays où les projets nucléaires sont financés sont signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, le financement ne sera pas limité aux installations mises en service pour le stockage et l'élimination des déchets radioactifs à longue durée de vie. ▶ Le financement sera limité aux territoires remplissant les critères suivants : i) une gouvernance et un contrôle réglementaire strictes pour la sélection des sites, la sûreté des activités, la gestion des déchets radioactifs et la mise hors service des sites; ii) un stockage sûr et à long terme des déchets hautement radioactifs; iii) aucune preuve d'activités dangereuses au cours des dix dernières années; et iv) dans le cas de preuves d'activités dangereuses, des preuves de correction des causes sous-jacentes. ▶ Les mécanismes réglementaires peuvent également inclure la mise hors service des sites, en tant que norme pertinente selon les normes de sécurité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
Transport et distribution de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les infrastructures de transport et de distribution destinées à relier les énergies renouvelables au réseau ou les infrastructures dont le réseau est sur la voie d'une décarbonisation complète sont

définies comme suit : i) plus de 67 % de la capacité de production nouvellement connectée au réseau est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh, mesurée sur la base de l'empreinte carbone du produit sur cinq ans; ou ii) le facteur d'émission moyen du réseau est inférieur à la valeur seuil de 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh, mesurée sur la base de l'empreinte carbone du produit au moment du financement.

Précisions :

- Exclusions : i) l'application des technologies relatives à l'énergie renouvelable aux processus en place dans l'industrie des combustibles fossiles; ii) la production de bioénergie en concurrence avec la production alimentaire qui se déroule sur des sols à forte valeur de biodiversité ou épuise les bassins de carbone dans les sols; iii) la production de bioénergie avec de la tourbe, de l'huile de palme et des matières premières non certifiées; iv) la production de bioénergie à partir de déchets agricoles comme des graisses et des huiles animales, des sous-produits de la transformation animale, provenant de petites et grandes exploitations d'élevage, ou du fumier provenant d'exploitations d'élevage industrielles; v) les eaux usées et les boues d'égouts découlant des activités relatives aux combustibles fossiles; vi) les projets thermiques océaniques dotés d'un système de secours fonctionnant aux combustibles fossiles (sauf pour la surveillance de l'énergie, l'équipement d'exploitation et de maintenance, ainsi que les mesures de protection ou relatives à la résilience, ou les capacités de reprise); et vii) les lignes de transport directement connectées à des centrales électriques fonctionnant avec des combustibles fossiles ou réservées à leur usage.
-

Commentaire analytique

Les investissements dans les énergies sobres en carbone sont essentiels à la transition énergétique et à la décarbonisation du secteur de l'énergie. Les émissions de GES du secteur énergétique mondial ont atteint le niveau record de 37,8 gigatonnes par équivalent CO₂ en 2024 et seulement 5,7 % de l'approvisionnement énergétique mondial provenait de sources renouvelables comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'hydroélectricité, la géothermie et l'énergie marine en 2023^{6,7}. Cependant, la part de la production d'énergie renouvelable devrait augmenter jusqu'à 90 % d'ici 2050 selon le scénario de la neutralité carbone de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour atteindre les objectifs climatiques convenus à l'échelle internationale^{8,9}.

Les dépenses liées aux projets solaires, éoliens, géothermiques et hydroélectriques dont l'intensité des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie est inférieure au

⁶ Agence internationale de l'énergie, « Global Energy Review 2025: CO₂ Emissions » : <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2025/co2-emissions>.

⁷ Agence internationale de l'énergie, « Renewables » : <https://www.iea.org/energy-system/renewables>.

⁸ Ibid.

⁹ Agence internationale de l'énergie, « Net Zero Roadmap » (2024) : <https://www.iea.org/reports/net-zero-roadmap-a-global-pathway-to-keep-the-15-c-goal-in-reach/a-renewed-pathway-to-net-zero-emissions>.

seuil technologiquement neutre de 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh contribueront à limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 °C^{10, 11}. Pour les installations éoliennes en mer, cependant, le Cadre ne limite pas l'utilisation des combustibles fossiles aux mesures de continuité opérationnelle, comme la surveillance de la puissance, les mesures de résilience ou les capacités de redémarrage. En outre, le financement de l'hydrogène vert peut jouer un rôle majeur dans la décarbonisation des secteurs difficiles à décarboner, comme l'industrie lourde, les transports et l'électricité, en offrant un vecteur d'énergie propre là où d'autres solutions renouvelables peuvent s'avérer impossibles à mettre en œuvre.

En outre, les systèmes de stockage d'énergie sur batterie se connecteront directement aux énergies renouvelables ou aux réseaux en voie de décarbonisation. Toutefois, le seuil d'émissions des réseaux reste incertain. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer de manière significative à atténuer l'intermittence des énergies renouvelables, à réduire la demande en période de pointe et à améliorer la fiabilité et la flexibilité du réseau, comme l'exige un système électrique décarboné efficace¹².

La production d'électricité à partir de bioénergie et la production de biocarburants conformément au Cadre permettront de réduire considérablement les émissions de GES par rapport aux seuils de référence pour les combustibles fossiles, mais les matières premières peuvent inclure du fumier provenant d'exploitations d'élevage non industrielles. Bien que l'utilisation du fumier comme matière première puisse à court terme atténuer les émissions de méthane provenant du fumier, elle ne tient pas compte des effets en amont de l'élevage^{13, 14}.

Les projets de valorisation énergétique des gaz d'enfouissement constituent une solution provisoire pour réduire les répercussions environnementales des sites d'enfouissement existants et diminuer les émissions de méthane, en fonction de la conception du système et de son efficacité opérationnelle¹⁵. Dans ce contexte, ces projets devraient contribuer modérément à la réduction des émissions dues à la production de déchets sur le site.

Le Cadre permet également le financement d'installations de valorisation énergétique des déchets dont l'intensité des émissions pendant le cycle de vie est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh. Pour réduire l'intensité des émissions de ces projets, les flux de déchets seront séparés avant l'incinération et les intrants à base de combustibles fossiles seront exclus. Bien que la valorisation énergétique des déchets

¹⁰ Silva, M. et coll. (2019), « Life cycle GHG emissions of renewable and non-renewable electricity generation technologies », Ostfold Research : https://reinvestproject.eu/wp-content/uploads/2019/11/OR_RE-INVEST_Life-cycle-GHG-emissions-of-renewable-and-non-renewable-electricity.pdf.

¹¹ Agence internationale de l'énergie, « Energy Technology Perspective » (2017) : https://iea.blob.core.windows.net/assets/a6587f9f-e56c-4b1d-96e4-5a4da78f12fa/Energy_Technology_Perspectives_2017-PDF.pdf.

¹² Agence internationale de l'énergie, « Grid-scale Storage » : <https://www.iea.org/energy-system/electricity/grid-scale-storage>.

¹³ European Biogas Association, « Beyond energy – monetising biomethane's whole-system benefits » (2023) : <https://www.europeanbiogas.eu/publication/beyond-energy-monetising-biomethanes-whole-system-benefits/>.

¹⁴ Magnolo, F., et coll., « Biomethane from manure in the RePowerEU A critical perspective on the scale-up of renewable energy production from the livestock sector ». Energy Research and Social Science (2024) : <https://edepot.wur.nl/676991>.

¹⁵ Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, « Benefits of Landfill Gas Energy Projects » : <https://www.epa.gov/lmop/benefits-landfill-gas-energy-projects>.

puisse réduire le volume des sites d'enfouissement et les émissions de méthane, elle peut également détourner des matériaux qui pourraient autrement être recyclés, au détriment des principes de l'économie circulaire qui privilégient la réduction des déchets. Dans les pays qui ne disposent pas d'une infrastructure de recyclage adéquate et où les décharges à ciel ouvert sont encore courantes, la valorisation énergétique des déchets peut servir de solution provisoire offrant une solution de remplacement à court terme à l'enfouissement. Toutefois, EDC peut également financer de tels projets dans les pays où il existe déjà des systèmes efficaces de gestion des déchets. Dans ce contexte, ces projets devraient contribuer modérément à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets.

Les investissements dans l'énergie nucléaire seront limités aux territoires qui disposent d'un contrôle réglementaire solide, d'un bilan de sécurité éprouvé et qui ont pris des mesures concrètes pour la gestion à long terme des déchets radioactifs. Cependant, certains projets peuvent être financés dans des régions où des installations permanentes d'élimination des déchets à long terme n'ont pas encore été mises en service et en sont encore au stade préliminaire, ce qui crée une certaine incertitude quant à la sûreté et à la sécurité à long terme des déchets générés. Néanmoins, ces dépenses devraient contribuer modestement à la production d'énergie neutre en carbone.

Au total, ces dépenses pourraient considérablement favoriser la transition énergétique mondiale et la décarbonisation du secteur énergétique.

Efficacité énergétique



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Efficacité énergétique » comme étant **significative**.

Les dépenses relevant de cette catégorie comprennent le financement de solutions d'efficacité énergétique pour les bâtiments et les infrastructures de transport et de distribution d'électricité. Toutefois, le seuil du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) des réfrigérants utilisés dans les pompes à chaleur manque de clarté. Les dépenses comprennent également la coproduction d'énergie à partir de déchets, comme le fumier provenant d'exploitations d'élevage non industrielles, qui est considérée comme une solution provisoire en raison des émissions élevées liées au cycle de vie de l'élevage. EDC peut également financer la modernisation des réseaux mobiles, en remplaçant les anciennes technologies par des technologies plus récentes. Bien que l'efficacité énergétique ne soit pas l'objectif principal de ces projets, ils devraient normalement apporter certains gains d'efficacité énergétique. Dans l'ensemble, les dépenses devraient faire progresser de manière significative la transition vers une économie sobre en carbone.

 Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Conception, fabrication et installation d'équipements écoénergétiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La conception, la fabrication, l'installation et la maintenance des activités qui augmentent l'efficacité énergétique et réduisent la consommation d'énergie ou l'intensité des émissions de GES, notamment : les équipements et technologies écoénergétiques qui représentent ou permettent le remplacement des systèmes existants par une solution de rechange plus efficace, comme l'éclairage DEL, les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de refroidissement (CVCR) ne dépendant pas des combustibles fossiles, et les batteries écoénergétiques. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans la mesure du possible, une évaluation menée par un organisme tiers fiable reflétera les réductions de consommation d'énergie ou d'intensité des émissions de GES atteintes par les activités dans cette catégorie. ▶ La fabrication ou l'installation de pompes à chaleur répondant aux exigences réglementaires peut être envisagée dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les pompes à chaleur financées ne sont pas limitées à celles qui utilisent des réfrigérants dont le PRP est inférieur à 675. ▶ Un système de gestion des fluides frigorigènes prévoyant des plans de détection des fuites et de récupération sera mis en place pour toutes les pompes à chaleur.
Installation et maintenance des équipements, technologies ou logiciels permettant de réduire la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les équipements, technologies ou logiciels qui améliorent l'efficacité énergétique ou réduisent la consommation d'énergie, comme les compteurs intelligents et la technologie de gestion de la demande en période de pointe, les équipements de surveillance du rendement énergétique, les fonctionnalités d'économie d'énergie, et les applications d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle.
Transport et distribution efficaces	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les technologies qui permettent d'améliorer l'efficacité des infrastructures de transmission, de distribution et de gestion de l'énergie, comme les composants de réseau électrique intelligent, les systèmes de surveillance de zone étendue, les compteurs intelligents et avancés, les appareils d'automatisation de la surveillance et du contrôle, et les plateformes de données volumineuses et informatiques.

Systèmes de chauffage et de refroidissement urbains	► Les systèmes de chauffage et de refroidissement écoénergétiques urbains électriques alimentés soit par au moins 50 % d'énergie renouvelable, soit par au moins 50 % de chaleur résiduelle provenant d'activités n'utilisant pas de combustibles fossiles.
Modernisation de centrales électriques à énergie renouvelable	► La modernisation de centrales électriques à énergie renouvelable.
Centrales électriques de cogénération et de production combinée de chaleur et d'électricité	► Les centrales électriques de cogénération et de production combinée de chaleur et d'électricité alimentées par : i) l'énergie solaire concentrée, ii) l'héliothermique ou iii) la bioénergie produite à partir de déchets certifiés issus de la biomasse, dont l'intensité des émissions de GES pendant le cycle de vie est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO ₂ /kWh. Les déchets peuvent inclure le fumier provenant d'exploitations agricoles non industrielles.
Miniréseaux	► Les miniréseaux comme solution énergétique pour les collectivités, les campus et les entreprises éloignés ou hors réseau qui ont recours aux énergies renouvelables (comme définies dans la catégorie « Énergies renouvelables ») avec un système de secours aux combustibles fossiles limité à une valeur de moins de 15 %.
Modernisation des réseaux de télécommunications	► La modernisation des réseaux à large bande en les faisant passer du cuivre à la fibre optique ou à l'hybride fibre câble coaxial, et la mise à niveau des anciens réseaux.
Rajeunissement du réseau de téléphonie mobile	► Le rajeunissement du réseau de téléphonie mobile et son passage aux dernières technologies, comme les réseaux 5G ou 4G LTE.

Précisions :

- Exclusions : i) les technologies écoénergétiques conçues pour des processus à forte intensité de carbone ou qui reposent surtout sur l'emploi de combustibles fossiles, comme les chaudières au mazout ou au gaz, les unités de cogénération et de production combinée de chaleur et d'électricité, et les processus de production au sein des industries lourdes, comme pour le ciment, l'acier et l'aluminium; ii) les batteries et autres technologies de stockage consacrées à la production de combustibles fossiles; iii) l'amélioration de l'efficacité énergétique des lignes de transport directement connectées à des centrales électriques fonctionnant avec des

combustibles fossiles ou réservés à leur usage; iv) la chaleur résiduelle provenant de la production de combustibles fossiles ou des activités fondées sur ces combustibles; v) les centrales électriques de cogénération et de production combinée de chaleur et d'électricité alimentées par le charbon, le mazout ou le gaz naturel; et vi) les miniréseaux équipés de systèmes de secours aux combustibles fossiles ayant une valeur de plus de 15 %.

Commentaire analytique

L'efficacité énergétique mondiale ne s'est améliorée que de 1 % entre 2023 et 2024¹⁶. L'accélération des améliorations de l'efficacité énergétique peut réduire les émissions de CO₂ de plus d'un tiers d'ici 2030, par rapport à 2024, et contribuer à atteindre la carboneutralité d'ici 2050¹⁷. En ce qui concerne le chauffage urbain, environ 90 % de la production de chaleur fournie au réseau est assurée par des combustibles fossiles dans le monde entier. Il est donc possible d'intégrer efficacement des sources d'énergie à faibles émissions dans le bouquet énergétique de chauffage et de décarboner les réseaux de chauffage¹⁸. Pour s'aligner sur le scénario de la neutralité carbone de l'AIE, l'intensité des émissions de CO₂ de la production de chaleur urbaine doit être réduite d'au moins 20 % d'ici 2030 par rapport à 2022¹⁹. De même, les pompes à chaleur sont une technologie essentielle pour la décarbonisation de la chaleur, et l'AIE estime que les pompes à chaleur ont le potentiel de réduire les émissions de carbone au niveau mondial d'au moins 500 millions de tonnes en 2030, une quantité équivalente aux émissions de carbone de toutes les voitures européennes en 2022²⁰.

Les dépenses du cadre liées aux technologies et aux équipements destinés à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, comme l'éclairage DEL et les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, contribuent fortement à l'efficacité énergétique des bâtiments en optimisant et en réduisant la consommation d'énergie dans le parc immobilier. Bien que les pompes à chaleur électriques soient soutenues par un plan de gestion des fluides frigorigènes, le PRP des fluides frigorigènes utilisés n'est pas clair. L'amélioration de l'efficacité des réseaux de transport d'électricité contribuera à décarboner le réseau électrique, à réduire l'intermittence des énergies renouvelables et à faciliter l'intégration de ces dernières dans le réseau.

En outre, les systèmes de surveillance et de contrôle de l'énergie permettent d'en optimiser l'utilisation et contribuent à l'efficacité énergétique. Bien que les compteurs à gaz intelligents financés puissent contribuer à réduire la consommation de gaz à court terme, ils ne soutiennent pas l'objectif de décarbonisation à long terme, car ils ne facilitent pas la transition vers l'électrification.

En ce qui concerne le chauffage urbain, son potentiel de décarbonisation est largement

¹⁶ Agence internationale de l'énergie, « Energy Efficiency » (2024) : <https://iea.blob.core.windows.net/assets/f304f2ba-e9a2-4e6d-b529-fb67cd13f646/EnergyEfficiency2024.pdf>.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Agence internationale de l'énergie, « District Heating » : <https://www.iea.org/energy-system/buildings/district-heating>.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Agence internationale de l'énergie, « The Future of Heat Pumps » (2022) : <https://www.iea.org/reports/the-future-of-heat-pumps>.

inexploité²¹. Le financement par EDC des systèmes de chauffage et de refroidissement utilisant la chaleur résiduelle permet de récupérer l'énergie thermique excédentaire issue des processus industriels, réduisant ainsi les besoins en production d'énergie. De même, les investissements dans les réseaux de distribution de chauffage et de refroidissement urbains, où plus de 50 % de la chaleur distribuée provient de sources renouvelables, soutiennent les objectifs de transition vers la carboneutralité²². Ces dépenses contribuent fortement à l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de refroidissement.

Le financement de la cogénération ou de la production d'énergie destinée au chauffage ou au refroidissement à partir de biomasse résiduelle peut inclure le fumier provenant d'exploitations d'élevage non industrielles. Bien que l'utilisation du fumier comme matière première puisse à court terme atténuer les émissions de méthane provenant du fumier, son utilisation soutient indirectement l'élevage, associé à des émissions élevées liées au cycle de vie et à l'utilisation de l'eau^{23, 24}.

La modernisation des réseaux à large bande en les faisant passer du cuivre à la fibre optique ou de la technologie 3G à la 5G devrait améliorer l'efficacité énergétique. Ces mises à niveau visent principalement à accroître la capacité et à augmenter la vitesse des données, bien que les gains d'efficacité puissent être un objectif secondaire de ces projets. Ces dépenses devraient donc contribuer modérément à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Au total, les investissements dans cette catégorie devraient contribuer de manière significative à la réduction de la consommation d'énergie et au soutien de la transition vers une économie sobre en carbone.

²¹ Agence internationale de l'énergie, « District Heating » : <https://www.iea.org/energy-system/buildings/district-heating>.

²² Commission européenne, « District heating/cooling distribution » : <https://ec.europa.eu/sustainable-finance-taxonomy/activities/activity/301/view>.

²³ European Biogas Association, « Beyond energy – monetising biomethane's whole-system benefits » (2023) : <https://www.europeanbiogas.eu/publication/beyond-energy-monetising-biomethanes-whole-system-benefits/>.

²⁴ Magnolo, F., et coll., « Biomethane from manure in the RePowerEU A critical perspective on the scale-up of renewable energy production from the livestock sector », Energy Research and Social Science (2024) : <https://edepot.wur.nl/676991>.

Prévention de la pollution et gestion des déchets



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Prévention de la pollution et gestion des déchets » comme étant **forte**.

Les investissements se concentreront sur la réduction des déchets, le recyclage et le compostage, qui réduisent directement les volumes des sites d'enfouissement et soutiennent une économie circulaire. Le recyclage du plastique peut se faire par des procédés mécaniques ou chimiques, les émissions de GES pendant le cycle de vie du recyclage chimique étant inférieures à celles des options basées sur les combustibles fossiles. Toutes les activités de recyclage visant des déchets électroniques et des plastiques seront également soutenues par des systèmes efficaces de gestion des déchets. La synthèse des matières premières pour les installations de valorisation énergétique des déchets peut toutefois n'offrir que des retombées environnementales modestes. Néanmoins, dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer fortement à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et à la réduction des émissions de GES.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien d'installations de tri, de recyclage et de compostage de déchets non dangereux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les processus et infrastructures servant à séparer les déchets dans le cadre de la gestion des déchets, notamment : i) les déchets résiduels mixtes destinés à la production des matières premières pour les projets de valorisation énergétique des déchets; ii) le traitement des déchets alimentaires, verts ou de jardin afin de produire du compost destiné au secteur agricole, aux municipalités ou aux consommateurs, où la majorité des matières recyclables sont triées avant l'incinération; iii) les déchets recyclables, comme l'acier, l'aluminium ou le verre; iv) le traitement des boues inorganiques; v) le recyclage des déchets électroniques, qui s'accompagnera d'un système solide de gestion des déchets; et vi) les batteries. ▶ Les biodéchets destinés au compostage excluent les résidus de la foresterie ou de l'agriculture, notamment les déchets d'élevage provenant d'opérations industrielles et non industrielles. ▶ Le recyclage mécanique et chimique des matières plastiques (lorsque le recyclage mécanique n'est pas possible). Les émissions du plastique recyclé pendant le cycle de vie devront être inférieures à celles du plastique primaire fabriqué à partir de combustibles fossiles et le plastique recyclé ne sera pas destiné à des produits de consommation à usage unique. Le recyclage du

plastique à usage unique et la conversion du plastique en carburant sont exclus.

- Les véhicules de collecte des déchets devront répondre au seuil d'émissions spécifié dans la section « Moyens de transport propres ».
-

Commentaire analytique

En 2020, environ 2,1 milliards de tonnes de déchets urbains solides ont été produites dans le monde, et cette quantité devrait augmenter de 56 % pour atteindre 3,8 milliards de tonnes d'ici 2050, sous l'effet de la croissance démographique et économique²⁵. Sur l'ensemble des déchets produits, 30 % sont envoyés dans des sites d'enfouissement, 13 % sont traités dans des installations de valorisation énergétique des déchets et 19 % sont acheminés vers des centres de recyclage, tandis que le reste est jeté dans des décharges ou brûlé à ciel ouvert. En outre, environ 300 à 500 millions de tonnes de déchets dangereux sont produites chaque année dans le monde²⁶, ce qui présente de graves risques pour la santé humaine et l'environnement²⁷. L'amélioration des pratiques de gestion des déchets pourrait permettre de réduire les émissions mondiales de GES de 15 à 25 %, ce qui démontre l'importance des mesures de recyclage²⁸.

Le financement dans cette catégorie peut inclure la récupération de matériaux à partir de déchets non dangereux, la récupération, le tri et le recyclage des déchets, le compostage des biodéchets et les initiatives de réduction des déchets qui peuvent contribuer à réduire directement les déchets enfouis. Ces activités améliorent l'efficacité globale des ressources et promeuvent des pratiques de gestion des déchets plus durables. Toutefois, la production de matières premières pour les installations de valorisation énergétique des déchets n'offre que des retombées environnementales modestes.

EDC peut également financer des installations de recyclage pour traiter divers flux de déchets, y compris les déchets électroniques et le recyclage mécanique ou chimique des matières plastiques, lorsque les émissions de GES pendant le cycle de vie du recyclage chimique sont inférieures à celles des solutions de rechange basées sur les combustibles fossiles. Toutes les activités de recyclage visant des déchets électroniques et des plastiques seront soutenues par des systèmes efficaces de gestion des déchets.

Au total, les investissements dans cette catégorie devraient contribuer fortement à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et à la réduction des émissions de

²⁵ Programme des Nations unies pour l'environnement, « Global Waste Management Outlook 2024 » (2024) : <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/44939>.

²⁶ Martínez, Hcoll. et coll. (2022), « The world-wide waste web », Nature Communications : <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC8964736/>.

²⁷ Environmental Protection Agency, « Health and Ecological Hazards Caused by Hazardous Substances » (2024) : <https://www.epa.gov/emergency-response/health-and-ecological-hazards-caused-hazardous-substances>.

²⁸ Programme des Nations unies pour l'environnement, « Global Waste Management Outlook 2024 » (2024) : <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/44939>.

GES.

Gestion durable des ressources naturelles vivantes, du territoire et de la biodiversité



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Gestion durable des ressources naturelles vivantes, du territoire et de la biodiversité » comme étant **significative**.

Les dépenses relevant de cette catégorie comprennent des projets certifiés de foresterie et d'agriculture durables, comme l'afforestation avec des espèces adaptées aux conditions locales afin de renforcer la résilience des écosystèmes. Les pratiques certifiées d'aquaculture et d'agriculture durables visent à améliorer la santé des sols, à réduire les intrants chimiques, à accroître l'efficacité des ressources et à diminuer l'intensité des émissions, bien que l'ampleur de ces améliorations puisse varier. Les dépenses liées aux protéines de remplacement peuvent réduire les émissions de GES et utiliser moins de terres et d'eau que la viande issue de la production de bétail, bien que les exigences de certification des matières premières restent floues. Les mesures de gestion du bétail d'élevage, comme le traitement du fumier à l'aide de digesteurs anaérobies, peuvent atténuer les émissions de méthane tout en soutenant la production de bétail, qui génère des émissions importantes tout au long de son cycle de vie et consomme beaucoup d'eau. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer de manière significative à la conservation de la biodiversité et à la production agricole et aquacole durable.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Afforestation et reforestation	► Les activités qui favorisent ou soutiennent l'afforestation et la reforestation en utilisant des espèces d'arbres indigènes bien adaptées aux conditions locales et soutenues par un plan certifié de gestion durable. Les dépenses qui comprennent la certification délivrée par des organismes reconnus comme : i) le Forest Stewardship Council (FSC) ²⁹ ; ii) le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ³⁰ ; iii) la Sustainable Forest Initiative (SFI) ³¹ ; ou iv) l'American Tree Farm System ³² . La

²⁹ Forest Stewardship Council : <https://fsc.org/en/what-the-fsc-labels-mean>.

³⁰ Programme de reconnaissance des certifications forestières : <https://pefc.org/standards-implementation/standards-and-guides>.

³¹ Sustainable Forest Initiative : <https://forests.org/standards/>.

³² American Tree Farm System : <https://www.treefarmssystem.org/>.

	<p>certification d'un tiers n'est pas obligatoire pour les petits exploitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets financés garantissent que la gestion des forêts n'entraînera pas la dégradation des terres présentant un important stock de carbone (par exemple, les zones humides, les tourbières et les zones forestières). ▶ Dans le cas des petites exploitations agricoles, aucune conversion n'aura lieu dans les habitats suivants : i) les zones particulièrement vulnérables à la perte de biodiversité ; ii) les zones de haute valeur pour la conservation ; ou iii) les zones réservées à la restauration, conformément à la législation nationale.
Foresterie durable, avec certification	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La foresterie durable, avec certification. ▶ EDC vise une certification à 100 % selon les normes du FSC, du PEFC, de la SFI ou de l'American Tree Farm System. ▶ Les forêts utiliseront des espèces d'arbres bien adaptées aux conditions locales.
Installations agricoles et techniques d'agriculture durable certifiées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'agriculture durable, avec certification délivrée par Biologique Canada³³, USDA Organic³⁴, Rainforest Alliance³⁵ ou d'autres certifications équivalentes. ▶ Les techniques et les technologies qui améliorent l'optimisation des ressources en agriculture et favorisent les cultures agricoles durables, comme les technologies d'irrigation de pointe (irrigation goutte à goutte, par submersion ou par rampes pivotantes, etc.), les pesticides et les herbicides biologiques, les engrais (le fumier, le compost et d'autres nouveaux types d'engrais, etc.), les systèmes de culture sans labours et la rotation des cultures, la culture assistée par satellite et la gestion des cultures propres à un site qui favorise la gestion de l'agriculture fondée sur les données afin d'améliorer l'efficacité des ressources (équipement de télédétection et de systèmes d'information géographique [SIG]). ▶ Ces techniques seront mises en œuvre dans des exploitations qui : <ul style="list-style-type: none"> i) ont mis en place des mesures de gestion environnementale portant sur la santé des sols, la réduction des intrants chimiques, l'amélioration de l'efficacité des ressources et la réduction des émissions au niveau de l'exploitation; ii) n'ont pas converti des zones à haute valeur pour la conservation (par exemple, des forêts,

³³ Biologique Canada : <https://inspection.canada.ca/fr/etiquetage-aliments/produits-biologiques/normes>.

³⁴ USDA Organic : <https://www.ams.usda.gov/grades-standards/organic-standards>.

³⁵ Rainforest Alliance : <https://knowledge.rainforest-alliance.org/docs/fr/2020-sustainable-agriculture-standard-farm-requirements>.

	<p>des zones humides, des prairies) à des fins agricoles; et iii) n'utilisent pas d'engrais ou de pesticides dangereux.</p> <p>► Sont exclus du financement : i) le fumier destiné à être utilisé dans des biodigesteurs provenant d'exploitations d'élevage à grande échelle; ii) les unités agricoles comprenant une production de bétail; iii) les techniques et technologies mises en œuvre dans la production de bétail; iv) la fabrication, l'achat ou la distribution d'engrais, d'herbicides ou de pesticides inorganiques ou synthétiques; et v) les équipements fonctionnant directement avec des combustibles fossiles.</p>
Serres et production agricole urbaine sobres en carbones	<p>► Les dépenses comprennent : i) l'agriculture sous serre économe en ressources et en énergie; et ii) la production agricole urbaine sobre en carbone alimentée par une énergie à faible émission de carbone dont l'intensité des émissions de GES est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh, comme l'agriculture verticale, l'hydroponie et l'aéroponie.</p>
Recherche et développement et production de protéines de remplacement	<p>► La recherche et le développement ainsi que la production de protéines de remplacement ou d'aliments nutritionnels issus de sources durables certifiées dont les émissions de GES sont nettement inférieures durant le cycle de vie par rapport aux produits de viande équivalents³⁶.</p> <p>► Les dépenses viseront l'utilisation de matières premières provenant de sources durables certifiées.</p>
Projets de gestion du bétail d'élevage	<p>► Les projets de gestion du bétail d'élevage qui réduisent les émissions de méthane et de GES, comme une gestion du fumier employant des biodigesteurs.</p> <p>► EDC prendra les mesures nécessaires suivantes : i) le fumier destiné pour les biodigesteurs ne sera pas issu d'activités d'exploitation d'élevage de grande envergure; ii) les projets de gestion du bétail d'élevage dans des installations industrielles ne seront pas financés; et iii) la production, l'achat ou la distribution d'engrais, d'herbicides ou de pesticides inorganiques et synthétiques seront exclus du financement.</p>
Pêche et aquaculture écoresponsables	<p>► Les dépenses comprennent la pêche et l'aquaculture écoresponsables, avec certification, dans le cadre de programmes</p>

³⁶ Le cycle de vie moyen des émissions des différents produits ou sous-produits de viande (en kg d'équivalent CO₂ par kilogramme) est le suivant : i) 99,5 pour le bœuf (troupeaux de boucherie); ii) 39,7 pour l'agneau et le mouton; iii) 33,3 pour le bœuf (troupeaux laitiers); iv) 26,9 pour les crevettes d'élevage; v) 23,9 pour le fromage; vi) 13,6 pour les poissons d'élevage; vii) 12,3 pour le porc; et viii) 9,9 pour la volaille.

EU Platform on Sustainable Finance, « Technical Working Group » (2022) : https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-03/220330-sustainablefinance-platform-finance-report-remaining-environmental-objectives-taxonomy-annex_en.pdf.

comme le Marine Stewardship Council³⁷, l'Aquaculture Stewardship Council³⁸, Global G.A.P. pour l'aquaculture³⁹, Best Aquaculture Practices^{40, 41} ou des certifications équivalentes.

- ▶ Le financement et l'application de technologies qui soutiennent les pratiques d'aquaculture durable dans les fermes certifiées dans le cadre des programmes susmentionnés.
-

Conservation et restauration de la biodiversité aquatique

- ▶ La restauration écologique et la conservation de la biodiversité aquatique des milieux côtiers, marins, d'eau douce et des bassins versants, y compris les zones humides.
 - ▶ Pour la conservation et la restauration des zones humides, la zone doit disposer d'un plan de restauration qui suit les principes de la Convention de Ramsar ou qui est conforme aux objectifs généraux des principes de la Convention de Ramsar.
 - ▶ Les activités financées excluent les mesures de contrôle des espèces, comme la chasse, l'abattage, le piégeage ou l'empoisonnement des ravageurs nuisibles.
 - ▶ Les activités financées n'entraîneront pas la dégradation des terres présentant un important stock de carbone.
-

Réhabilitation de sites contaminés

- ▶ La réhabilitation de sites contaminés (notamment le soutien de services environnementaux professionnels comme pour la collecte et le traitement de sols contaminés).
 - ▶ Les activités de réhabilitation ne seront pas menées par les emprunteurs à l'origine de la pollution résultant de leurs propres activités ni par des tiers fournissant des services de réhabilitation pour le compte de ces emprunteurs (agissant en leur nom).
 - ▶ Un plan de réhabilitation, de surveillance de la pollution et de restauration est en place.
 - ▶ Tout déchet dangereux ou non dangereux ou toute terre contaminée extraite ou produite par l'activité de réhabilitation fait l'objet d'une collecte, d'un transport, d'un traitement, d'une récupération ou d'une élimination appropriés par un exploitant agréé, conformément aux exigences légales, et des précautions
-

³⁷ Marine Stewardship Council : <https://www.msc.org/standards-and-certification/developing-our-standards>.

³⁸ Aquaculture Stewardship Council : <https://asc-aqua.org/business/get-certified/>.

³⁹ Global G.A.P for Aquaculture : <https://www.globalgap.org/what-we-offer/solutions/ifa-aquaculture/>.

⁴⁰ Best Aquaculture Practices : <https://www.bapcertification.org/Standards>.

⁴¹ Pour les projets d'aquaculture, EDC peut financer un ou plusieurs maillons de la chaîne d'approvisionnement, comme les écloséries, les parcs d'engraissement, les fermes et les usines de transformation. Lorsque le financement est accordé à des exploitations agricoles, des écloséries ou des parcs d'engraissement autonomes, la certification Best Aquaculture Practices sera exigée. Les activités de transformation seront certifiées Best Aquaculture Practices (2 étoiles ou plus). Dans les cas où le financement est accordé uniquement à des parcs d'engraissement, seuls les parcs d'engraissement dont la production est destinée à des exploitations avec la certification Best Aquaculture Practices seront admissibles au financement.

sont prises pour éviter tout mélange entre les terres contaminées excavées et les terres non contaminées.

- ▶ Lorsque des véhicules de collecte des déchets sont financés, ils doivent répondre au seuil d'émissions directes précisé dans la catégorie « Moyens de transport propres ».

Conservation de la nature et de la biodiversité et réensauvagement

- ▶ Les activités de conservation de la nature et de la biodiversité, y compris l'atteinte d'un état de conservation favorable des espèces et des habitats naturels et semi-naturels, ainsi que la prévention de leur détérioration.
- ▶ Le réensauvagement grâce à la création et à la restauration d'habitats pour les espèces sauvages et la biodiversité, entre autres par l'établissement de corridors écologiques.
- ▶ Le reverdissement des espaces urbains où les espèces d'arbres seront bien adaptées aux conditions locales.
 - ▶ Le financement exclura : i) l'utilisation d'herbicides ou d'insecticides; ii) les activités liées à l'abattage, au piégeage ou à l'empoisonnement des ravageurs nuisibles; iii) les forêts d'intérêt commercial sans certification; et iv) les activités qui entraînent la dégradation des terres présentant un important stock de carbone.
 - ▶ Pour la conservation et la restauration des zones humides, la zone doit disposer d'un plan de restauration qui suit les principes de la Convention de Ramsar ou qui est conforme aux objectifs généraux des principes de la Convention de Ramsar.

Commentaire analytique

À l'échelle mondiale, la biodiversité diminue à un rythme 10 à 100 fois supérieur au point de références naturel, en grande partie à cause des répercussions humaines comme la dégradation des sols, la déforestation, la fragmentation de l'habitat, la pollution, les espèces envahissantes et les changements climatiques^{42, 43}. On estime que les événements météorologiques extrêmes auraient coûté à l'économie mondiale plus de 2 000 milliards de dollars ces dix dernières années⁴⁴. Les risques de sécheresse et d'inondation devraient encore s'accroître avec l'augmentation de la température mondiale, ce qui illustre la nécessité de mesures d'adaptation ciblant les infrastructures et l'approvisionnement en eau. Les infrastructures résilientes aux changements climatiques jouent un rôle essentiel en aidant les communautés et les entreprises à continuer à fonctionner et à mieux atténuer les risques liés au climat qui pèsent sur leurs actifs⁴⁵. De même, les pratiques agricoles résilientes sont essentielles pour répondre à la hausse de 50 à 60 % de la demande alimentaire mondiale prévue entre 2019 et 2050, malgré les risques croissants que les changements climatiques font peser sur les systèmes agricoles⁴⁶.

EDC peut financer des projets d'afforestation et de reforestation qui seront accompagnés de plans de gestion durable afin de garantir que les zones forestières sont gérées de manière responsable pour maintenir la biodiversité, la productivité et la capacité de régénération. L'utilisation d'espèces d'arbres bien adaptées aux conditions locales améliorera la stabilité et la résilience des écosystèmes forestiers. Les projets de gestion forestière durable relevant du cadre seront certifiés par le FSC⁴⁷, le PEFC⁴⁸, la SFI⁴⁹ ou l'American Tree Farm System⁵⁰. Ces projets contribueront fortement au maintien de la biodiversité, de la productivité et de la capacité de régénération. Les projets de réhabilitation qui s'accompagnent de plans de réhabilitation, de surveillance de la pollution et de restauration visant à empêcher tout mélange entre les sols contaminés excavés et les sols non contaminés devraient contribuer à la restauration des écosystèmes dégradés.

Les projets liés à l'aquaculture et à la production agricole seront également soutenus par des certifications, qui portent généralement sur la santé des sols, la réduction des intrants chimiques, l'utilisation efficace des ressources et l'intensité des émissions, mais ces certifications ne le font pas toutes de manière exhaustive, car le degré de

⁴² IPBES, « 2019 Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services » (2019) : https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/inline/files/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers.pdf.

⁴³ OMS, « Diversité biologique » : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/biodiversity>.

⁴⁴ Oxera, « The economic cost of extreme weather events » (2024) : <https://iccwbo.org/wp-content/uploads/sites/3/2024/11/2024-ICC-Oxera-The-economic-cost-of-extreme-weather-events.pdf>.

⁴⁵ OCDE, « Des infrastructures pour un avenir résilient face au changement climatique » (2024) : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2024/04/infrastructure-for-a-climate-resilient-future_c6c0dc64/464404b3-fr.pdf.

⁴⁶ Falcon, W. et coll., « Rethinking Global Food Demand for 2050 », Population and Development Review (2022) : https://www.researchgate.net/publication/362572729_Rethinking_Global_Food_Demand_for_2050.

⁴⁷ Forest Stewardship Council : <https://fsc.org/en/what-the-fsc-labels-mean>.

⁴⁸ Programme de reconnaissance des certifications forestières : <https://pefc.org/standards-implementation/standards-and-guides>.

⁴⁹ Sustainable Forest Initiative : <https://forests.org/standards/>.

⁵⁰ American Tree Farm System : <https://www.treefarmssystem.org>.

prise en compte de ces aspects varie.

Les dépenses peuvent inclure la recherche et le développement (viandes cultivées en laboratoire) et la distribution de protéines de remplacement (à base d'insectes ou de plantes) dont les émissions de GES durant le cycle de vie sont inférieures à celles de la viande⁵¹. Bien que les normes de certification des matières premières manquent de clarté, ces dépenses ont le potentiel de diversifier l'offre de produits alimentaires riches en protéines, de réduire les émissions et de préserver les terres et l'eau^{52, 53}. Ces dépenses devraient donc contribuer modérément à la réduction des émissions liées à la production.

EDC peut également financer des projets de gestion du bétail d'élevage qui comprennent des digesteurs anaérobies utilisant comme matière première du fumier provenant d'exploitations d'élevage non intensives. Ces systèmes peuvent réduire les émissions en capturant le méthane qui serait autrement libéré lors du stockage conventionnel du fumier. Cependant, ces technologies fonctionnent principalement comme une solution d'atténuation provisoire, car leur utilisation peut indirectement soutenir l'élevage, associé à des émissions élevées durant le cycle de vie, à des répercussions considérables sur l'utilisation des sols et à une consommation d'eau importante^{54, 55}.

Au total, les dépenses relevant de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à soutenir la conservation de la biodiversité mondiale, à renforcer la résilience des écosystèmes et à faire progresser les pratiques agricoles durables.

Infrastructures et constructions écologiques



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Infrastructures et constructions écologiques » comme étant **significative**.

EDC peut financer l'acquisition, le développement, la construction et la rénovation de bâtiments résidentiels ou commerciaux certifiés. Les bâtiments classés parmi les 15 % les plus écoénergétiques du parc immobilier local sur le plan du rendement énergétique peuvent également bénéficier d'un financement. Les dépenses comprennent également les rénovations qui atteignent un niveau minimum de 30 % d'améliorations

⁵¹ Le cycle de vie moyen des émissions des différents produits ou sous-produits de viande (en kg d'équivalent CO₂ par kg) est le suivant : i) 99,5 pour le bœuf (troupeaux de boucherie); ii) 39,7 pour l'agneau et le mouton; iii) 33,3 pour le bœuf (troupeaux laitiers); iv) 26,9 pour les crevettes d'élevage; v) 23,9 pour le fromage; vi) 13,6 pour les poissons d'élevage; vii) 12,3 pour le porc; et viii) 9,9 pour la volaille.

EU Platform on Sustainable Finance, « Technical Working Group » (2022) : https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-03/220330-sustainable-finance-platform-finance-report-remaining-environmental-objectives-taxonomy-annex_en.pdf.

⁵² Good Food Institute, « Environmental impacts of alternative proteins » : <https://gfi.org/resource/environmental-impacts-of-alternative-proteins/>.

⁵³ WBCSD, « Alternative proteins: essential for restoring nature in the US and beyond » (2024) : <https://www.wbcd.org/news/alternative-proteins-essential-for-restoring-nature-in-the-us-and-beyond/>.

⁵⁴ European Biogas Association, « Beyond energy – monetising biomethane's whole-system benefits » (2023) : <https://www.europeanbiogas.eu/publication/beyond-energy-monetising-biomethanes-whole-system-benefits/>.

⁵⁵ Magnolo, F., et coll., « Biomethane from manure in the RePowerEU A critical perspective on the scale-up of renewable energy production from the livestock sector », Energy Research and Social Science (2024) : <https://edepot.wur.nl/676991>.

énergétiques dans les trois ans suivant le financement. Toutefois, le Cadre n'exige pas que les bâtiments soient prêts pour la carboneutralité, ce qui présente un risque de dépendance aux combustibles fossiles, en particulier pour les nouveaux bâtiments. Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à la décarbonisation du secteur du bâtiment.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Construction et acquisition de bâtiments écologiques certifiés	► La conception, l'achat ou la construction de structures ou de bâtiments écologiques, notamment les bâtiments en bois, avec une certification comme LEED (mention Or minimalement) ⁵⁶ ; BOMA Best (mention Or minimalement) ⁵⁷ ; BREEAM (mention « Excellent » minimalement) ⁵⁸ ; ENERGY STAR (85 ou plus) ⁵⁹ ; Toronto Green Standard (version 2, niveau 2 minimalement) ⁶⁰ .
Modernisation des bâtiments	► La modernisation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou publics permettant de réduire d'au moins 30 % la consommation d'énergie par rapport au seuil de référence (dans les trois ans suivant la modernisation).
Construction et acquisition de bâtiments écoénergétiques	► Les bâtiments qui figurent parmi les 15 premiers centiles du classement par un tiers des immeubles de la ville, de la province ou du pays concernant le rendement au chapitre des émissions de GES ou de la demande d'énergie primaire.

Précisions :

► Les bâtiments conçus pour des activités d'extraction, de stockage, de transport ou de fabrication de combustibles fossiles sont exclus.

Commentaire analytique

Les investissements dans les bâtiments écologiques restent essentiels pour décarboner le secteur mondial du bâtiment et pour atteindre les objectifs climatiques comme la carboneutralité d'ici 2050⁶¹. En 2022, le fonctionnement des installations représentait 30 % de la consommation mondiale d'énergie finale et 26 % des émissions de GES liées à l'énergie⁶². Grâce à l'adoption de conceptions écoénergétiques, de matériaux durables et de technologies à faibles émissions, les bâtiments écologiques jouent un rôle essentiel dans l'atténuation de ces incidences environnementales en réduisant de manière significative les émissions liées au fonctionnement des

⁵⁶ LEED : <https://www.usgbc.org/leed>.

⁵⁷ BOMA BEST : <https://fr.bomabest.org/>.

⁵⁸ BREEAM : <https://breeam.com/about/how-breeam-works>.

⁵⁹ ENERGYSTAR : <https://www.energystar.gov/>.

⁶⁰ Toronto Green Standard : <https://www.toronto.ca/city-government/planning-development/official-plan-guidelines/toronto-green-standard/>.

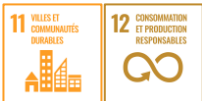
⁶¹ PNUÉ, « Why making buildings greener is crucial to countering climate change » (2024) : <https://www.unep.org/news-and-stories/story/why-making-buildings-greener-crucial-countering-climate-change>.

⁶² Agence internationale de l'énergie, « Buildings » : <https://www.iea.org/energy-system/buildings>.

installations et en favorisant une infrastructure résistante aux changements climatiques⁶³. Les bâtiments qui réduisent les émissions liées au fonctionnement et sont très efficaces sur le plan énergétique joueront un rôle essentiel dans la décarbonisation du secteur mondial du bâtiment.

Les critères d'admissibilité du Cadre concernant la construction et l'acquisition de bâtiments résidentiels et commerciaux visent ceux qui ont été construits avant ou à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui ont atteint ou atteindront au moins l'un des niveaux de certification spécifiés pour les bâtiments écologiques, ou ceux qui se situent parmi les 15 % les plus efficaces du parc immobilier local en termes d'énergie ou d'émissions. Cependant, le Cadre n'exige pas que les bâtiments soient prêts pour la carboneutralité, ce qui les expose à un potentiel frein à la décarbonisation, un élément très important pour les nouveaux bâtiments, en particulier ceux construits après le 1^{er} janvier 2024. En outre, EDC peut financer la modernisation de bâtiments dont le rendement énergétique devrait être amélioré d'au moins 30 % dans les trois ans suivant la rénovation. Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à la décarbonisation du secteur du bâtiment.

Moyens de transport propres



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Moyens de transport propres » comme étant **significative**.

Les dépenses relevant de cette catégorie comprennent les véhicules privés et publics non polluants et peu polluants dans les transports routiers et ferroviaires, les grues et les chariots élévateurs non polluants, ainsi que les infrastructures associées sobres en carbone et facilitant la mobilité active. Les dépenses peuvent également inclure la fabrication de pièces exclusivement destinées aux moyens de transport à faible émission de carbone, ainsi que des solutions de technologies de l'information et de la communication (TIC) qui améliorent l'efficacité des moyens de transport et le transfert modal. Dans l'ensemble, les dépenses relevant de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à la transition vers des systèmes de transport sans émission.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Transports privés et publics non polluants et peu polluants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'acquisition, la mise à niveau, le développement, la fabrication, la construction, l'exploitation et l'entretien des véhicules suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les véhicules pour le transport de passagers, les trains de voyageurs et de marchandises, les tramways ou les autobus à hydrogène ou qui ne produisent aucune émission.

⁶³ Huynh, C. (2021), « How green buildings can help fight climate change », US Green Building Council : <https://www.usgbc.org/articles/how-green-buildings-can-help-fight-climate-change>.

-
- ▶ Les véhicules hybrides dont l'intensité des émissions est égale ou inférieure à : i) 75 grammes de CO₂/km pour les véhicules de promenade; ii) 50 grammes de CO₂/passager-kilomètre pour les trains, les tramways et les autobus voyageurs; et iii) 25 grammes de CO₂/km pour le transport ferroviaire de marchandises, le transport de marchandises à base de combustibles fossiles étant limité à 25 % de la masse.
 - ▶ Les seuils d'intensité des émissions des véhicules de promenade hybrides se fonderont sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules utilitaires légers, laquelle utilise de vraies données sur la conduite pour reproduire les conditions de conduite réelles.
 - ▶ Les différents véhicules qui ne produisent aucune émission directe, comme les grues, les chariots élévateurs et les excavatrices.
-

Infrastructure soutenant les moyens de transport à faible émission de carbone et la mobilité personnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'infrastructure de transport visant à soutenir l'exploitation des transports privés et publics à faible émission de carbone, comme les agrandissements des réseaux de train ou de métro, la modernisation des stations, les centres de contrôle et les gares pour la circulation et les transports publics, l'infrastructure de transit rapide par autobus, les bornes de recharge électrique et les stations de combustible à base d'hydrogène. ▶ Les infrastructures de mobilité active, comme les voies piétonnes et cyclables ainsi que les systèmes municipaux de vélos en libre-service.
--	--

Construction et exploitation de systèmes de transport et de solutions numériques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les TIC qui améliorent l'utilisation des actifs, les déplacements et le transfert modal dans tous les modes de transport, comme les systèmes de covoiturage, à l'exclusion des services de transport en commun.
--	---

Véhicules non polluants et pièces connexes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le développement de pièces spécifiquement conçues pour les modes de transport à faible émission de carbone, comme les batteries de véhicules électriques et leurs pièces. ▶ Les installations de fabrication de pièces accessoires (sièges, cadres) qui ne sont pas spécialement conçues pour les modes de transport à faible émission de carbone sont exclues.
--	--

Précisions :

- ▶ Sont exclus : i) la construction de routes et de parcs de stationnement, notamment
-

les parcs de stationnement pour les véhicules privés dans les gares ferroviaires; ii) les transports utilisant des combustibles fossiles, les infrastructures de soutien et les modes de transport consacrés au transport de combustibles fossiles; iii) les postes d'essence et autres actifs qui prolongent la durée de vie ou facilitent l'utilisation des moyens de transport fonctionnant aux énergies fossiles; iv) les nouvelles constructions et la modernisation des infrastructures routières existantes; v) les conteneurs-citernes qui transportent des combustibles fossiles ou des combustibles fossiles mélangés à des carburants de remplacement; et vi) les améliorations de l'efficacité des moteurs à combustion conventionnels utilisant des combustibles fossiles.

Commentaire analytique

Le secteur des transports représentait 37 % des émissions de CO₂ des secteurs d'utilisation finale en 2022 et dépendait des produits pétroliers pour près de 91 % de sa consommation d'énergie finale^{64, 65}. Le transport routier était le plus gros pollueur, générant 73 % des émissions mondiales du secteur des transports en 2022, suivi par l'aviation, le transport maritime et le transport ferroviaire. Pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, les émissions provenant des transports doivent diminuer de 25 % d'ici 2030, ce qui nécessitera d'intensifier l'électrification des véhicules et l'utilisation de carburants à faible émission. Le volume des transports mondiaux devant doubler d'ici 2050 par rapport à 2015, les investissements dans les véhicules non polluants et les infrastructures connexes sont essentiels pour décarboner le secteur des transports⁶⁶.

Les dépenses admissibles comprennent les véhicules de transport de passagers et de marchandises non polluants sur route et sur rail, notamment les autobus, les rails, les tramways, les grues, les excavateurs et les chariots élévateurs. Ces dépenses sont essentielles pour parvenir à des transports à faible émission de carbone. EDC peut également financer des véhicules hybrides et d'autres véhicules à faible émission de carbone, conformément aux critères d'admissibilité du cadre. Toutefois, comme ces véhicules continuent de dépendre en partie des combustibles fossiles, les solutions de remplacement non polluantes restent des options plus efficaces pour réduire les émissions liées au secteur des transports.

Les dépenses seront également consacrées aux infrastructures de transport routier et ferroviaire non polluantes et à faible émission de carbone, ainsi qu'aux solutions de mobilité personnelle. Il s'agit de projets comme les réseaux de train ou de métro, la modernisation des gares, les terminaux de contrôle et les gares pour la circulation et les transports publics, l'infrastructure de transit rapide par autobus, les bornes de

⁶⁴ Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Climate Risks in the Transportation Sector » (2024) : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/05/Climate-Risks-in-the-Transportation-Sector-1.pdf>.

⁶⁵ Agence internationale de l'énergie, « Transport » (2023) : <https://www.iea.org/energy-system/transport>.

⁶⁶ Forum économique mondial, « 7 Reasons Why Global Transport is so Hard to Decarbonize » (2021) : <https://www.weforum.org/agenda/2021/11/global-transport-carbon-emissions-decarbonise/>.

recharge électrique et les stations de combustible à base d'hydrogène.

Enfin, le déploiement des TIC dans tous les types de véhicules devrait également améliorer l'efficacité opérationnelle et faciliter la transition vers une mobilité à faible émission de carbone.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à l'adoption de moyens de transport neutres en carbone et à la décarbonisation du secteur des transports.

Gestion durable de l'eau et des eaux usées



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Gestion durable de l'eau et des eaux usées » comme étant **forte**.

Les dépenses relevant de cette catégorie comprennent les installations de traitement de l'eau, les usines de dessalement écoénergétiques alimentées par une énergie sobre en carbone, les systèmes de drainage urbain dotés de plans de gestion appropriés, ainsi que les projets d'utilisation efficace et de stockage de l'eau. Bien que le niveau d'intensité énergétique des usines de dessalement ne puisse pas descendre en dessous de 4 kWh/m³, elles apporteront néanmoins des améliorations significatives. Pour tous les projets concernés, des évaluations des fuites d'eau seront effectuées afin de déceler et de minimiser les pertes. Ces investissements devraient permettre d'améliorer considérablement la gestion de l'eau et des eaux usées.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Développement des infrastructures de gestion de l'eau et des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les infrastructures et technologies de collecte, de traitement, de recyclage et de réutilisation de l'eau, comme les usines de dessalement. ▶ Tous les projets doivent : i) disposer d'un plan de gestion pour contrôler les rejets dans les eaux réceptrices; et ii) respecter les réglementations locales et nationales applicables. ▶ Les boues d'égouts et autres sous-produits du traitement des eaux usées seront traités par digestion anaérobie ou par d'autres méthodes. ▶ Les usines de dessalement répondront aux critères suivants : i) les installations seront alimentées par des énergies renouvelables ou utiliseront de l'électricité provenant du réseau dont l'intensité moyenne en carbone est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh; et

ii) un plan de gestion des déchets approprié accompagnera le rejet de la saumure.

► Les installations directement connectées ou alimentées par des combustibles fossiles et les centrales de production d'énergie intégrées fournissant eau et électricité alimentées à partir de combustibles fossiles ne seront pas prises en compte.

► Les systèmes de drainage urbain qui s'appuient sur un plan d'atténuation des risques d'inondation pour repérer les zones sujettes aux inondations et les infrastructures d'eaux pluviales nécessaires.

► Les infrastructures de distribution et de traitement d'eau, comme les aqueducs, les stations de pompage et les drains, ainsi que les systèmes de canaux alimentés par gravité.

Amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau	► Les initiatives de conservation de l'eau comme les compteurs d'eau, la surveillance et la production de rapports, le contrôle actif des fuites, la gestion de la pression, la numérisation et l'automatisation.
--	---

Infrastructure de stockage de l'eau	► Les infrastructures de collecte et de stockage d'eau, y compris les systèmes de gestion des eaux pluviales, le stockage en nappes aquifères et les systèmes de récupération des eaux de pluie.
-------------------------------------	--

Précisions :

► Tous les projets relevant de cette catégorie feront l'objet d'une évaluation des fuites d'eau afin de déterminer les domaines potentiels d'amélioration en matière de réduction des fuites d'eau.

► Tous les projets seront alignés sur le cadre rigoureux de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC ou, le cas échéant, sur la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, afin de garantir que toute controverse ou tout risque environnemental et social potentiel soit efficacement atténué.

► L'équipement et les méthodes dépendants des combustibles fossiles sont exclus.

Commentaire analytique

Environ 26 % de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable, et environ un quart d'entre elles subit des niveaux extrêmement élevés de stress hydrique, car elle consomme plus de 80 % des réserves annuelles renouvelables d'eau douce dans leur région⁶⁷. En outre, environ 20 à 50 % de l'eau distribuée est perdue en raison de fuites

⁶⁷ UNESCO, « Risque imminent d'une crise mondiale de l'eau (UNESCO/ONU-Eau) » : <http://unesco.org/fr/articles/risque-imminent-dune-crise-mondiale-de-leau-unesco/onu-eau>.

et du vieillissement des infrastructures⁶⁸. En 2022, on estime que 268 milliards de mètres cubes d'eaux usées domestiques ont été générés dans le monde, dont seulement 58 % ont été collectés, traités et évacués en toute sécurité. Le rejet sans traitement des eaux usées, qui contamine les masses d'eau et met en danger la santé humaine, souligne l'importance d'investir dans des systèmes et des infrastructures de gestion de l'eau et des eaux usées efficaces et durables^{69, 70}.

EDC peut financer des projets visant à améliorer la qualité de l'eau, notamment des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, des systèmes de drainage urbain ainsi que des mesures d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Des projets d'infrastructures de stockage peuvent également être financés. Les installations de traitement des eaux usées admissibles respecteront le cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC. Tous les projets de collecte ou traitement d'eau et d'approvisionnement en eau feront également l'objet d'évaluations des fuites d'eau afin de détecter et de gérer les pertes d'eau, réduisant ainsi le volume d'eau qui doit être extrait, traité et pompé. Les dépenses pour ces projets devraient contribuer fortement à la réduction des pertes d'eau et à la promotion d'une gestion durable des ressources en eau.

EDC peut également financer des usines de dessalement alimentées par des sources d'électricité sobres en carbone ou par des énergies renouvelables. Compte tenu de la forte consommation d'énergie du processus de dessalement, ces projets devraient intégrer des mesures d'efficacité énergétique, s'appuyer sur des sources sobres en carbone pour soutenir la décarbonisation de ces infrastructures et assurer un rejet approprié de la saumure. Toutefois, le Cadre ne fixe pas de seuils d'intensité énergétique spécifiques pour les installations admissibles. Néanmoins, compte tenu des sources d'énergie sobres en carbone et du rejet de la saumure, les usines devraient permettre d'améliorer sensiblement l'accès à l'eau potable grâce à des processus sobres en carbone, en particulier dans les régions dépourvues de sources d'eau douce.

Dans l'ensemble, les investissements de cette catégorie devraient améliorer considérablement la gestion de l'eau et des eaux usées dans la région financée.

Adaptation aux changements climatiques



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Adaptation aux changements climatiques » comme étant **forte**.

⁶⁸ AbuEltayef H. et coll. « Addressing non-revenue water as a global problem and its interlinkages with sustainable development goals », The International Water Association (2024) : <https://iwaponline.com/wpt/article/18/12/3175/98008/Addressing-non-revenue-water-as-a-global-problem>.

⁶⁹ ONU-Eau, « Progress on the proportion of domestic and industrial wastewater flows safely treated » (2024) :

https://www.unwater.org/sites/default/files/2024-08/SDG6_Indicator_Report_631_Progress-on-Wastewater-Treatment_2024_EN_0.pdf.

⁷⁰ UNESCO, « Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2024 : L'Eau pour la prospérité et la paix » (2024) :

<https://www.unesco.org/reports/wwdr/fr/2024/download>.



Les dépenses relevant de cette catégorie comprennent le financement de projets visant à renforcer la résistance aux effets physiques des changements climatiques ainsi que les technologies de communication et les systèmes informationnels destinés à atténuer les risques liés aux changements climatiques. Toutes les dépenses seront accompagnées d'une évaluation de la vulnérabilité et d'un plan d'adaptation, le cas échéant. En outre, tous les projets structurels d'adaptation aux changements climatiques feront l'objet d'un suivi régulier. Dans l'ensemble, les dépenses relevant de cette catégorie devraient contribuer fortement aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ► L'infrastructure, l'équipement, les composants et les services venant renforcer la résilience aux effets des changements climatiques (variation du niveau de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles). ► Les exemples incluent les structures de protection contre les inondations ainsi que la gestion et l'atténuation des incendies incontrôlés.
Systèmes informationnels et technologies des communications	<ul style="list-style-type: none"> ► Les systèmes informationnels et les technologies des communications, notamment les systèmes satellites comme l'observation climatique, les technologies de surveillance des émissions et les systèmes d'alerte précoce.

Précisions :

- EDC veillera à ce que tous les projets d'infrastructure relevant de cette catégorie soient étayés par une évaluation des vulnérabilités et un plan d'adaptation qui intègre un plan de réponse aux conclusions et aux résultats de l'évaluation des vulnérabilités.
 - Tous les projets structurels d'adaptation aux changements climatiques font en outre l'objet d'un suivi régulier tout au long de leur durée de vie.
-

Commentaire analytique

L'adaptation aux changements climatiques est essentielle pour réduire la vulnérabilité des systèmes humains et naturels face à l'aggravation des risques, comme les feux de forêt, les inondations et les ouragans⁷¹. Alors que les effets catastrophiques des changements climatiques se multiplient et s'intensifient, il est essentiel de redoubler les mesures d'adaptation afin de limiter les coûts futurs⁷². Selon les Nations unies, les pays en développement ont besoin d'environ 387 milliards de dollars américains de financement annuel pour s'adapter aux changements climatiques d'ici 2030 (à partir de 2021), tandis que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ont besoin d'environ 41 milliards de dollars américains de financement annuel⁷³. Même si les flux de financement public international pour l'adaptation aux changements climatiques ont augmenté depuis 2022, le déficit de financement de cette opération reste important⁷⁴.

Les évaluations de la vulnérabilité suivies de plans d'adaptation pour tous les projets d'adaptation aux changements climatiques financés, associées à un suivi continu des projets structurels d'adaptation aux changements climatiques, garantissent que ces investissements traitent efficacement les risques physiques liés aux changements climatiques. Les investissements d'EDC dans les systèmes informationnels et les technologies des communications devraient également favoriser l'adaptation aux risques liés aux changements climatiques. EDC veillera à ce que les activités financées ne soutiennent pas d'actifs qui entravent d'autres objectifs environnementaux et évitera donc que les objectifs d'adaptation visés ne causent des dommages environnementaux importants.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer fortement à renforcer la résilience et l'adaptabilité aux changements climatiques des pays financés.

Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire » comme étant **forte**.

EDC peut financer la réutilisation et la réparation de produits, ainsi que l'utilisation de matériaux recyclés ou secondaires, lorsque les projets de recyclage sont soutenus par

⁷¹ WWF, « Is climate change increasing the risk of disasters? » (2025) : <https://www.worldwildlife.org/stories/is-climate-change-increasing-the-risk-of-disasters>.

⁷² Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Adaptation Gap Report 2024 » : <https://www.unep.org/cep/news/blogpost/adaptation-gap-report-2024>.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

de solides systèmes de gestion des déchets, et exclure la production de produits plastiques à usage unique. Ces projets peuvent réduire considérablement la production de déchets et la dépendance à l'égard des matières premières vierges. EDC peut également financer des modèles fondés sur le partage ou les services, comme des accords de paiement à l'usage, qui peuvent soutenir les objectifs environnementaux en prolongeant la durée de vie des produits. Toutefois, le manque de clarté concernant les types de produits admissibles limite l'évaluation de leur contribution globale. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer de manière significative à la réduction de la consommation de ressources et à l'atténuation des émissions de GES.

 Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Approvisionnement en matières réutilisées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'approvisionnement en matières réutilisées ou 100 % recyclées (tissus, métaux, verre, plastiques mécaniquement recyclés, etc.) comme intrants dans les processus industriels et de fabrication. ▶ Aucun matériau ne sera acheté pour fabriquer des produits plastiques non médicaux à usage unique.
Fabrication de produits recyclables	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production, le développement et la fabrication de produits pouvant être recyclés ou compostés, et fabriqués au moyen d'intrants recyclés ou réutilisés ou de matériaux bruts issus d'un approvisionnement durable et certifiés par : Fairtrade Canada⁷⁵, Rainforest Alliance⁷⁶, Biologique Canada⁷⁷, USDA Organic⁷⁸ ou la table ronde sur la production responsable de soja⁷⁹. ▶ La fabrication de produits plastiques à usage unique est exclue.
Produits sobres en carbone	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production de nouveaux produits efficaces sur le plan des ressources et sobres en carbone qui sont fabriqués à partir d'intrants 100 % secondaires ou d'origine biologique certifiés par la Roundtable on Sustainable Biomaterials (RSB)⁸⁰, le Sustainable Biomass Program (SBP) ou un organisme équivalent⁸¹.
Recyclage et valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production de produits de consommation à base d'aluminium dont l'intrant se compose au moins à 90 % de débris d'aluminium ou d'aluminium recyclé. ▶ La production de plastiques qui respecte tous les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> i) les produits sont composés à moins 90 % de matériaux recyclés⁸² renouvelables ou d'origine biologique; ii) au moins 90 % des produits ne sont pas des produits de consommation à usage unique; iii) tous les produits sont recyclables. ▶ Dans les cas où le recyclage chimique des matières plastiques sera financé : i) les émissions pendant le cycle de vie du produit seront inférieures à celles du plastique vierge; ii) le processus s'accompagnera de procédures de gestion des déchets rigoureuses afin d'atténuer les risques liés aux

⁷⁵ Fairtrade Canada : <https://fairtrade.net/ca-fr.html>.

⁷⁶ Rainforest Alliance : <https://www.rainforest-alliance.org/fr/pour-les-entreprises/certification-fr/>.

⁷⁷ Biologique Canada : <https://canada-organic.ca/fr/ce-quoi-fait/biologique-101>.

⁷⁸ USDA Organic : <https://www.ams.usda.gov/services/organic-certification>.

⁷⁹ Roundtable on Organic Soy : <https://responsiblesoy.org/?lang=en>.

⁸⁰ Roundtable on Sustainable Biomaterials : <https://rsb.org/>.

⁸¹ Sustainable Biomass Program : <https://sbp-cert.org/>.

⁸² Il s'agit notamment des plastiques recyclés mécaniquement ou chimiquement, les émissions pendant le cycle de vie des plastiques recyclés chimiquement en amont étant inférieures à celles des plastiques vierges et faisant l'objet de processus de gestion des déchets solides à la source.

déchets dangereux qui en résultent; et iii) la transformation du plastique en carburant sera exclue.

- ▶ La récupération ou le recyclage de matériaux à base de minéraux dans les processus post-production d'exploitation minière et de production de matériaux industriels. Les mines feront l'objet d'évaluation des incidences environnementales et sociales.
 - ▶ Les activités de réparation qui permettent à des produits de retrouver leur utilisation initiale sans prétraitement supplémentaire, ou très peu.
-

Partage des actifs et optimisation du cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'augmentation de l'utilisation des capacités d'un produit ou d'un actif pendant sa durée de vie utile (par la mise en commun ou l'entretien préventif). ▶ À l'exception des modèles économiques fondés sur le partage comme les services d'autopartage ou d'habitation partagée.
--	--

Commentaire analytique

La majorité des matériaux qui entrent dans l'économie proviennent d'intrants vierges, les intrants secondaires (recyclés, récupérés ou réutilisés) représentant 7,2 % en 2023⁸³. L'extraction et le traitement des matières premières vierges sont en effet responsables d'environ 55 % des émissions mondiales de GES et de plus de 90 % de la perte totale de biodiversité et du stress hydrique. Avec l'accélération de l'urbanisation et de l'industrialisation, l'utilisation des ressources devrait augmenter de 60 % d'ici 2060 par rapport aux niveaux de 2020, ce qui se traduirait par une augmentation correspondante des répercussions environnementales⁸⁴.

Les projets qui favorisent la réutilisation, la réparation ou l'utilisation de matériaux recyclés ou réutilisés devraient réduire considérablement les déchets et la dépendance à l'égard des ressources naturelles. Les projets de recyclage seront soutenus par des systèmes solides de gestion des déchets et EDC adoptera des mesures solides concernant le recyclage du plastique afin d'atténuer les risques associés aux sous-produits de matières dangereuses.

En revanche, les dépenses liées aux modèles économiques fondés sur le partage (locations et abonnements) prolongent l'utilisation du produit. Toutefois, le manque de clarté sur le type de produit, les processus de fabrication et la durabilité des intrants réduit l'assurance de leurs retombées environnementales.

Dans l'ensemble, les dépenses relevant de cette catégorie devraient apporter une forte contribution à la transition vers une économie circulaire.

⁸³ Circle Economy Foundation, « The Circularity Gap Report 2024 » (2024) : <https://www.circularity-gap.world/2024>.

⁸⁴ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Perspectives des ressources mondiales » (2024) : <https://www.unep.org/fr/resources/Global-Resource-Outlook-2024>.

Infrastructure de base abordable



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Infrastructure de base abordable » comme étant **significative**.

Les dépenses de cette catégorie comprennent les infrastructures d'eau potable et d'assainissement, ainsi que les infrastructures et services d'énergie et de télécommunication. Alors que les projets relatifs à l'énergie et aux télécommunications sont limités aux régions dont l'accès est insuffisant, le Cadre ne restreint pas le financement des projets relatifs à l'eau et à l'assainissement dans ces régions. Les projets liés à l'eau et à l'assainissement garantiront un accès libre et public à ces infrastructures. Le Cadre prévoit également des mesures d'accessibilité pour les services d'énergie et de télécommunications, bien qu'il subsiste une certaine incertitude quant au degré d'accessibilité financière offert. Les dépenses peuvent également inclure des logements destinés aux populations vulnérables à faibles revenus, tout en garantissant leur accessibilité par des mesures comme le plafonnement des loyers ou des subventions. Toutefois, compte tenu de l'éventail des programmes de logement financés et des mesures d'accessibilité appliquées, le degré d'accessibilité reste flou. Néanmoins, ces dépenses devraient contribuer de manière significative à la réduction des inégalités dans l'accès aux infrastructures de base.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Accès public à l'eau potable salubre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accès public gratuit à de l'eau potable. ▶ Le développement d'infrastructures visant à améliorer l'accès gratuit à l'eau potable dans les établissements publics. ▶ Le Cadre exclut le financement des installations de traitement des eaux usées et d'assainissement de cette catégorie. ▶ Les systèmes d'injection souterrains seront couverts par les contrôles préalables environnementaux et intégrés dans les exigences techniques.
Infrastructures de base pour l'assainissement et les eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accès public gratuit aux services sanitaires et au traitement des eaux usées. ▶ Le développement d'infrastructures visant à améliorer l'accès gratuit à des installations de traitement des eaux usées et d'assainissement. ▶ Le Cadre exclut le financement des installations de traitement des eaux usées et d'assainissement. ▶ Les systèmes d'injection souterrains seront couverts par les contrôles préalables environnementaux et intégrés dans les

exigences techniques.

- Accès à l'énergie à un coût abordable dans les régions mal desservies
- ▶ L'accès à l'énergie à un coût abordable dans des régions où celui-ci n'est pas offert ou l'est de façon clairement insuffisante.
 - ▶ Les régions où l'accès est « clairement insuffisant » sont définies comme des régions où l'accès à l'électricité est instable et comprend les cas de coupures de courant répétées, les fluctuations de tension et de puissance, et les infrastructures de transport dangereuses (une recherche ou une étude crédible doit démontrer la situation).
 - ▶ Les projets financés excluront les réseaux de transport directement reliés aux centrales électriques alimentées aux combustibles fossiles.
-

- Réseaux de télécommunications fiables et abordables
- ▶ Les réseaux de télécommunications fiables et abordables pour les groupes présentant un risque accru de vulnérabilité ou de marginalisation dans les endroits où l'accès est inadéquat ou inexistant.
 - ▶ La définition du terme « faible revenu » s'entend i) des définitions officielles du gouvernement dans les régions concernées par les projets ou, ii) en l'absence de telles définitions, un revenu du ménage inférieur à 80 % du niveau du revenu médian.
-

- Accès aux logements abordables
- ▶ L'accès à des logements abordables, notamment les refuges, les maisons de transition et le logement communautaire pour les groupes à faible revenu ou en quête d'équité par la prise de mesures visant à assurer l'abordabilité (plafond de loyer, blocage des loyers, etc.).
 - ▶ Les populations cibles comprennent : i) les personnes à faible revenu, comme définies par les seuils gouvernementaux ou, lorsqu'ils ne sont pas disponibles, les personnes dont le revenu est inférieur à 80 % du revenu médian de la région; et ii) les groupes en quête d'équité, c'est-à-dire les femmes, les peuples autochtones, les Noirs et les autres communautés racialisées, les personnes en situation de handicap et les membres de la communauté 2ELGBTQ+.
-

Précisions :

- ▶ Sont exclus : i) l'infrastructure de transport reliée à une centrale électrique uniquement alimentée par des combustibles fossiles; et ii) la conception, la construction, l'expansion ou l'amélioration des centrales de production d'énergie intégrées fournissant eau et électricité alimentées à partir de combustibles fossiles, ainsi que les usines de dessalement qui utilisent des combustibles fossiles sur place.
-

Commentaire analytique

L'accès aux services comme l'eau, l'électricité et les télécommunications reste très inégal dans le monde, les régions rurales et les régions les moins développées faisant face aux plus grands défis. Dans le monde, 26 % de la population, soit environ 2 milliards de personnes, n'ont pas accès à l'eau potable et 46 % n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats⁸⁵. En 2021, 675 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité, dont 80 % vivaient en Afrique⁸⁶. De même, 93 % des habitants des pays à revenu élevé utilisent l'Internet contre 27 % dans les pays à faible revenu⁸⁷, et 15 % des populations rurales des pays les moins développés résident dans des zones dépourvues de réseau⁸⁸. Au Canada, 11,6 % des ménages avaient des besoins impérieux en matière de logement en 2022, avec des taux nettement plus élevés parmi les populations autochtones et racialisées⁸⁹. Dans ce contexte, le financement d'infrastructures essentielles comme l'eau, l'assainissement, l'énergie, les télécommunications et les logements abordables est essentiel pour réduire les écarts d'accès persistants pour les populations marginalisées.

EDC peut financer des infrastructures d'eau potable et d'assainissement destinées à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services, y compris des infrastructures permettant un accès public gratuit à l'eau potable et des projets visant à étendre les services d'assainissement. Toutefois, le Cadre ne précise pas les pays vers lesquels ce financement sera orienté. En conséquence, les dépenses peuvent ne pas être allouées uniquement aux régions mal desservies ou aux populations dont les besoins ne sont pas satisfaits.

EDC peut financer des infrastructures et des services énergétiques dans des régions où l'accès à l'électricité est instable, notamment en raison de pannes répétées, de fluctuations de tension ou de réseaux de transport dangereux, moyennant une étude externe crédible. Bien que le Cadre ne précise pas les pays où le financement sera effectué, la définition claire de l'accès inadéquat donnée par EDC devrait permettre de déterminer les pays où les besoins non satisfaits sont les plus importants. Le Cadre définit également l'« accès inadéquat aux télécommunications » comme un service intermittent ou une connectivité inférieure à la 3G, ce qui devrait permettre de cibler les zones mal desservies. En ce qui concerne les questions d'accessibilité, EDC entend veiller à ce que les services énergétiques soient abordables, bien que la portée de ces mesures reste floue. En revanche, les services de télécommunications seront proposés

⁸⁵ Organisation mondiale de la Santé (2023), « Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2022 » : https://bdd.pseau.org/outils/ouvrages/unicef_who_progres_en_matiere_d_eau_d_hygiene_et_d_assainissement_des_menages_2000_2022_gros_plan_sur_les_questions_de_genre_2023.pdf.

⁸⁶ Agence internationale de l'énergie, « Basic energy access lags amid renewable opportunities, new report shows » (2023) : <https://www.iea.org/news/basic-energy-access-lags-amid-renewable-opportunities-new-report-shows>.

⁸⁷ UIT, « L'utilisation de l'Internet continue de croître dans le monde, mais des disparités subsistent, en particulier dans les régions à faible revenu » : <http://itu.int/fr/mediacentre/Pages/PR-2024-11-27-facts-and-figures.aspx>.

⁸⁸ UIT, « Digital Inclusion for All » : <https://www.itu.int/en/mediacentre/backgrounders/Pages/digital-inclusion-of-all.aspx>.

⁸⁹ Maytree Foundation (2024), « Below the Surface: What the latest Canadian Housing Survey data tells us about housing need » : <https://maytree.com/publications/below-the-surface-what-the-latest-canadian-housing-survey-data-tells-us-about-housing-need/>.

à des tarifs subventionnés.

Les dépenses liées aux logements abordables sont destinées aux personnes à faible revenu et aux populations marginalisées, comme les femmes, les populations autochtones, les Noirs et les autres communautés racialisées, même si, parmi ces populations, EDC ne donne pas toujours la priorité aux ménages à faible revenu. Accorder la priorité à ces ménages pourrait avoir des retombées sociales plus importantes, compte tenu de leurs besoins en matière de logement disproportionnellement élevés et des obstacles persistants à l'accès au logement. Les mécanismes d'abordabilité peuvent inclure des mesures comme le contrôle des loyers ou des taux subventionnés, mais elles varient en fonction des exigences réglementaires ou programmatiques des pays qui reçoivent le financement. Bien qu'il y ait une ambiguïté quant à l'ampleur et à la portée des mécanismes d'abordabilité présents dans tous les programmes possibles qui pourraient être inclus, un tel financement devrait améliorer de manière significative l'accès à un logement abordable pour les populations cibles.

Dans l'ensemble, les dépenses relevant de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à l'amélioration de l'accès équitable aux infrastructures de base dans les régions financées.

Accès aux services essentiels : santé et éducation



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Accès aux services essentiels : santé et éducation » comme étant **significative**.

Les dépenses de cette catégorie comprennent l'enseignement public, les soins de santé et les établissements de soins pour personnes âgées. EDC peut également financer des supports d'apprentissage numérique et des équipements médicaux et de diagnostic essentiels pour ces établissements. Ce financement peut être orienté vers les pays où ces services sont largement accessibles. Toutefois, EDC limitera le financement aux établissements publics qui fournissent des services gratuits ou subventionnés à des populations cibles, comme les groupes à faible revenu et les groupes en quête d'équité. Cette approche cible de manière significative les populations qui n'ont généralement qu'un accès limité à ces services. En outre, en offrant des services gratuits ou à des tarifs subventionnés, le financement favorise leur accessibilité, bien que son degré reste peu clair. Dans l'ensemble, les activités financées devraient contribuer de manière significative à l'élargissement de l'accès aux soins de santé et aux services éducatifs dans les régions financées.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
----------	-------------

Infrastructure d'enseignement public	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les écoles, les universités, les collèges, les bibliothèques, les centres d'éducation de la petite enfance et les centres de formation publics et subventionnés par le gouvernement. ▶ Les écoles à charte aux États-Unis ne seront pas financées au titre du Cadre.
Supports et technologies d'apprentissage numériques	▶ Les supports et les technologies d'apprentissage numériques pour les programmes éducatifs publics et subventionnés par le gouvernement. Il s'agit notamment de modèles, de simulateurs, d'infrastructures informatiques, d'outils d'apprentissage à distance et d'équipements de conférence, qui seront financés dans le cadre de ces dépenses.
Établissements de santé publics et sans but lucratif	▶ Les hôpitaux sans but lucratif, les cliniques, les établissements de santé mentale, les établissements de soins pour personnes âgées et les établissements pour personnes handicapées publics, gratuits pour tous ou subventionnés pour les personnes à faible revenu, les groupes en quête d'équité ou les personnes âgées.
Infrastructures de santé publique, d'éducation et de soins	▶ La fabrication et la distribution d'équipements médicaux et de diagnostic essentiels pour les établissements de soins publics et subventionnés par le gouvernement ou subventionnés pour les groupes à faibles revenus ou en quête d'équité.

Précisions :

- ▶ Les populations cibles des dépenses comprennent : i) les personnes à faible revenu comme décrites par a) les définitions officielles du gouvernement dans les régions où les projets sont mis en œuvre; ou b) en l'absence de telles définitions, le revenu du ménage inférieur à 80 % du niveau de revenu médian servira de base; ii) les groupes en quête d'équité, notamment les femmes, les peuples autochtones, les Noirs et les autres communautés racialisées, les personnes en situation de handicap et les membres de la communauté 2ELGBTQI+; et iii) les personnes en situation de handicap.
- ▶ Pour les services de soins aux personnes âgées, la population cible correspond à la définition des Nations Unies, soit la population de personnes âgées de 60 ans et plus.

Commentaire analytique

L'investissement public dans l'éducation a diminué dans de nombreux pays à la suite de la pandémie de COVID-19, en particulier dans les économies à revenu faible et moyen inférieur⁹⁰. Entre 2020 et 2022, environ 41 % de ces pays ont réduit leurs dépenses

⁹⁰ UNESCO, « Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2022 : rapport sur l'égalité des genres, approfondir le débat sur les enfants et les jeunes encore laissés de côté » : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000382496_fre.

réelles en éducation, avec une baisse moyenne de 13,5 %⁹¹. Dans le même temps, l'aide mondiale à l'éducation est passée de 9,3 % de l'aide publique au développement totale en 2019 à 7,6 % en 2022⁹². Ces tendances ont contribué à des pertes d'apprentissage, à un retard dans la reprise des cours et à des inégalités croissantes dans l'accès à l'éducation. Alors que les dépenses mondiales de santé ont augmenté pour atteindre 10,3 % du PIB en 2021⁹³, cette croissance a été largement concentrée dans les pays à revenu élevé, les pays à faible revenu n'ayant représenté que 0,6 % des dépenses mondiales de santé⁹⁴. Au Canada, si les dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la santé restent relativement élevées (les dépenses dans le secteur de l'éducation s'élevant à environ 4,9 % du PIB en 2022⁹⁵ et les dépenses de santé devant atteindre 12,7 % du PIB en 2025⁹⁶), les deux systèmes continuent de subir des pressions structurelles. Dans le secteur de l'éducation, le recours croissant à des solutions privées dans certaines provinces a soulevé des préoccupations en matière d'équité, tandis que le secteur des soins de santé fait face à des contraintes de capacité dues à des pénuries de personnel, à des infrastructures vieillissantes et à des temps d'attente persistants pour des services essentiels⁹⁷. En 2022, bien que 9,2 % des Canadiens aient déclaré que leurs besoins en matière de soins de santé n'étaient pas satisfaits, ce taux était nettement plus élevé chez les personnes en situation de handicap, 45,7 % d'entre elles déclarant au moins un besoin non satisfait en matière de soins de santé⁹⁸.

EDC envisage de financer des établissements d'enseignement public, y compris les supports d'apprentissage numériques à destination de ces établissements et des programmes d'éducation subventionnés par le gouvernement. Bien que la cible puisse inclure des pays où l'accès à l'éducation est largement assuré, le financement sera limité aux établissements publics qui offrent un accès gratuit ou des tarifs subventionnés à certaines populations cibles. Cette approche cible de manière significative les groupes qui ont généralement un accès inégalitaire aux ressources éducatives, notamment les groupes en quête d'équité et les personnes à faible revenu. Si, en ce qui concerne l'accessibilité, le niveau de subvention n'est pas clairement défini, ce qui crée une certaine incertitude quant au degré d'accessibilité des services, ces dépenses devraient néanmoins améliorer de manière significative l'accès à

⁹¹ Banque mondiale, « Suivi du financement de l'éducation (2022) » : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381644_fre/PDF/381644fre.pdf.multi.

⁹² Banque mondiale, « Suivi du financement de l'éducation (2024) » : <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/education-depenser-plus-avec-plus-d-efficacite-et-d-equite>.

⁹³ Organisation mondiale de la Santé, « Global spending on health: Coping with the pandemic » : <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/315654f8-7dd6-442f-bc8d-01c30a29d669/content>.

⁹⁴ Organisation mondiale de la Santé, « Tracking universal health coverage 2023 global monitoring report » : <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/3d4572d2-30a5-4cf0-bf73-0062d677bbf0/content>.

⁹⁵ CEIC Data, « Canada CA: Government Education Spending Canada » (2022) : <https://data.worldbank.org/indicator/SE.XPD.TOTL.GD.ZS?locations=CA>.

⁹⁶ Institut canadien d'information sur la santé, « Tendances des dépenses nationales de santé, 2025 — analyse éclair » (2025) : <https://www.cih.ca/fr/tendances-des-depenses-nationales-de-sante/rapports-sur-les-tendances-des-depenses-nationales-de-sante-de-la-bddns/tendances-des-depenses-nationales-de-sante>.

⁹⁷ Centre canadien de politiques alternatives, « The Shifting Educational Funding Landscape in Ontario and Quebec » : <https://www.policyalternatives.ca/news-research/the-shifting-educational-funding-landscape-in-ontario-and-quebec/>.

⁹⁸ Statistique Canada (2024), « Les Canadiens en situation de handicap : Accès aux services de soins de santé » : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250224/dq250224b-fra.htm>.

l'éducation pour les groupes mal desservis.

De même, EDC peut financer des établissements publics de soins de santé et de soins pour personnes âgées, ainsi que les équipements médicaux et de diagnostic essentiels pour ces établissements. Toutefois, ces dépenses peuvent également être effectuées dans des pays où l'accès aux services de santé est largement disponible. En outre, le Cadre ne définit pas clairement les critères d'évaluation des besoins non satisfaits, en particulier en ce qui concerne les services de soins aux personnes âgées. Néanmoins, le financement sera orienté vers les établissements publics qui fournissent des services gratuits ou à des tarifs subventionnés pour les populations cibles, comme les personnes en situation de handicap, les personnes à faible revenu et les groupes en quête d'équité. Bien que le degré de subventionnement reste peu clair, ce qui crée une certaine ambiguïté quant au niveau global d'accessibilité financière des services, le financement donne la priorité aux populations qui sont les plus susceptibles de manquer d'accès aux soins de santé et aux services de soins de longue durée et il devrait générer des retombées sociales importantes.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient produire des retombées sociales considérables en améliorant l'accès à l'éducation, aux soins de santé essentiels et aux services de soins aux personnes âgées pour les populations mal desservies et vulnérables.

Inclusion et participation économique



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Inclusion et participation économique » comme étant **modérée**.

EDC envisage de financer des prêts destinés aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), bien que la définition générale des MPME dans le Cadre puisse également permettre à des entreprises plus importantes de bénéficier d'un financement au titre de cette catégorie. Néanmoins, l'orientation des financements vers les MPME détenues par des femmes et celles touchées par des catastrophes devrait apporter des retombées sociales en améliorant l'accès au financement des groupes qui font face à des contraintes financières. Les dispositions relatives aux prêts ne prévoient pas de mesures visant à réduire les coûts d'emprunt, comme des taux concessionnels, bien que le soutien d'EDC aux MPME au moyen d'accords de garantie avec des institutions financières puisse améliorer l'accès au financement. En outre, les placements en actions d'EDC dans des entreprises canadiennes axées sur l'exportation et dirigées par des groupes sous-représentés ne se limitent pas aux MPME. Les dépenses peuvent également inclure des programmes qui améliorent l'employabilité des groupes n'ayant pas accès à des ressources ou à des compétences, et qui sont proposés gratuitement ou à des tarifs subventionnés. Dans l'ensemble, ces dépenses

devraient contribuer modérément à l'élargissement de l'accès aux services financiers et à une participation plus équitable des populations cibles.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Financement des MPME	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'octroi de prêts aux MPME, notamment celles qui : i) sont détenues majoritairement (au moins 50 %) par des groupes en quête d'équité; ii) font face à des difficultés importantes en raison de catastrophes naturelles ou d'une pandémie; ou iii) fournissent des emplois à des personnes à faible revenu ou à des groupes en quête d'équité dans le cadre d'un programme crédible ou gouvernemental de création d'emplois. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Cadre définit les micros et les petites entreprises comme des entités dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions de dollars canadiens (7,32 millions de dollars américains), et les moyennes entreprises comme des entités dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 10 millions de dollars canadiens (7,32 millions de dollars américains) et 100 millions de dollars canadiens (73,17 millions de dollars américains). ▶ Les dispositions relatives aux prêts comprennent des retombées sous forme de solutions de garantie de prêt distinctes afin d'améliorer l'accès des MPME au capital.
Financement de la chaîne d'approvisionnement des MPME	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le financement de la chaîne d'approvisionnement des MPME qui sont i) détenues majoritairement (au moins 50 %) par des groupes en quête d'équité et sont ii) des fournisseurs autres que ceux de niveau -1. ▶ Les MPME qui sont détenues majoritairement (au moins 50 %) par des groupes en quête d'équité, qui comprennent des fournisseurs autres que ceux du niveau 1 et ont réellement besoin de capitaux. ▶ Les dispositions relatives aux prêts incluront des retombées sous forme de solutions de garantie de prêt distinctes afin d'améliorer l'accès au capital. En outre, les conditions d'approvisionnement peuvent inclure des retombées financières, comme des contrats à plus long terme.
Programmes de développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les programmes comprendront des formations techniques ou professionnelles, des formations de perfectionnement ou de requalification et des formations de renforcement des capacités destinées : i) aux personnes à faible revenu; ii) aux groupes en quête d'équité; et iii) aux travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de la transition énergétique.

- ▶ Les programmes seront proposés aux groupes cibles gratuitement ou à des tarifs subventionnés afin de les rendre abordables et accessibles.
- ▶ Les possibilités d'emploi offertes dans le cadre de ces projets excluront les activités liées au secteur du pétrole et du gaz.

- Placements en actions dans des entreprises exportatrices canadiennes
- ▶ Les placements en actions dans des entreprises exportatrices canadiennes dans le cadre du Programme d'investissements pour le commerce inclusif⁹⁹.
 - ▶ Parmi les entreprises admissibles figurent : i) les entreprises canadiennes détenues ou dirigées stratégiquement par des cadres supérieurs issus de la diversité (c'est-à-dire des personnes qui s'identifient comme membres d'un groupe en quête d'équité); ou ii) les entreprises dont les cadres supérieurs issus de la diversité détiennent des participations en capital équivalentes à celles des autres membres de la haute direction.
 - ▶ Les entreprises bénéficiaires des investissements ne se limitent pas aux MPME.

Précisions :

- ▶ EDC a mis en place des pratiques de prêt responsables afin d'éviter tout risque lié aux prêts à des conditions abusives.
- ▶ Le Cadre définit les groupes suivants : i) les personnes à faible revenu comme décrites dans les définitions officielles du gouvernement dans les régions où les projets sont financés; en l'absence de telles définitions, le revenu du ménage inférieur à 80 % du revenu médian servira de base; et ii) les groupes en quête d'équité comme les femmes, les peuples autochtones, les Noirs et les autres communautés racialisées, les personnes en situation de handicap et les membres de la communauté 2ELGBTQI+.
- ▶ EDC exclut le financement des MPME qui participent à des activités ayant des répercussions sociales ou environnementales néfastes, comme le travail des enfants ou le travail forcé, l'exploitation des combustibles fossiles, le tabac, les armes à feu, les jeux de hasard et les divertissements pour adultes.

Commentaire analytique

Les MPME sont les principaux moteurs de la création d'emplois et contribuent de manière significative au développement économique dans les économies émergentes. Les PME représentent environ 90 % des entreprises et plus de 50 % de l'emploi

⁹⁹ Le Programme d'investissements pour le commerce inclusif d'EDC soutient les entreprises exportatrices canadiennes qui sont détenues ou dirigées par des membres de groupes en quête d'équité. EDC, « Programme d'investissement pour le commerce inclusif d'EDC » : <https://www.edc.ca/fr/solutions/financement/investissement/programme-investissement-commerce-inclusif.html>.

mondial, contribuant à hauteur de 40 % du PIB dans les économies émergentes¹⁰⁰. Cependant, l'accès au financement reste un obstacle majeur à la croissance des MPME en raison de l'absence de garanties ou d'antécédents de crédit insuffisants. La levée de ces obstacles financiers peut permettre aux MPME de contribuer plus fortement au développement économique et à la création d'emplois dans les économies des pays en développement¹⁰¹.

EDC envisage d'accorder des prêts aux MPME, en ciblant les entreprises qui sont détenues majoritairement par des groupes en quête d'équité, notamment les femmes, les MPME touchées par des situations d'urgence ou des catastrophes, et celles qui fournissent des emplois à des personnes à faible revenu ou à des groupes à risque. Les dépenses peuvent également inclure le financement de la chaîne d'approvisionnement fourni aux MPME qui sont majoritairement détenues par des groupes en quête d'équité et qui ne sont pas des fournisseurs de niveau 1, afin de soutenir leur participation en tant que fournisseurs. Bien que la définition des MPME d'EDC soit plus large que celles utilisées par des organisations internationales crédibles comme la Société financière internationale, cette approche se concentre toujours sur les entreprises qui font généralement face à des obstacles dans l'accès au financement. En ce qui concerne l'accessibilité financière, les dispositions relatives aux prêts ne prévoient pas de mesures d'accessibilité financière qui permettraient de réduire de manière significative les coûts d'emprunt pour les MPME, comme des taux d'intérêt préférentiels¹⁰². Cependant, le soutien d'EDC aux MPME par le biais d'accords de garantie avec des institutions financières peut améliorer leur accès au financement. En ce qui concerne le financement de la chaîne d'approvisionnement, EDC souhaite incorporer des avantages dans l'accord d'approvisionnement, bien qu'un manque de clarté subsiste sur la nature de ces avantages, ce qui crée une ambiguïté sur le degré des retombées financières qu'ils peuvent créer. Par conséquent, ces dépenses devraient contribuer modestement à l'amélioration de l'accès au financement formel pour les MPME cibles.

Les dépenses comprennent également le financement de programmes qui améliorent l'employabilité et le développement des compétences pour certains groupes cibles qui n'ont pas accès à des ressources ou à des compétences. Il peut s'agir de personnes à faible revenu, de groupes en quête d'équité et de travailleurs touchés par la transition énergétique. EDC veillera à ce que ces programmes soient proposés gratuitement ou à des tarifs subventionnés aux populations cibles. Ces programmes devraient contribuer de manière significative à l'amélioration de l'accès à l'employabilité et à l'inclusion économique des populations cibles.

EDC prévoit également de faire des placements en actions dans des entreprises exportatrices canadiennes dans le cadre du Programme d'investissements pour le

¹⁰⁰ Banque mondiale, « Small and Medium Enterprises (SMEs) Finance » : <https://www.worldbank.org/en/topic/sme/finance>.

¹⁰¹ FMI, « Financing Barriers and Performance of Micro, Small, and Medium Enterprises (MSMES) » (2024) : <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2024/271/article-A002-en.xml>.

¹⁰² En tant que société d'État, les prêts d'EDC n'offrent pas de mesures susceptibles de concurrencer directement les prêteurs privés.

commerce inclusif. Bien que ces investissements ne soient pas limités aux MPME, ce qui permet aux grandes entreprises bien financées d'être admissibles, les investissements d'EDC peuvent apporter un soutien considérable aux entreprises qui n'ont pas toujours accès à des financements équitables pour étendre leurs activités à l'étranger. En effet, l'accent est mis sur les entreprises détenues ou dirigées stratégiquement par des groupes sous-représentés au Canada, comme les femmes, les peuples autochtones, les Canadiens noirs et les personnes en situation de handicap. Par conséquent, ces dépenses devraient contribuer modestement à l'amélioration de l'accès au financement pour les exportateurs canadiens issus de la diversité.

Dans l'ensemble, les dépenses relevant de cette catégorie devraient améliorer modérément l'accès au financement pour les MPME, les groupes à faible revenu et les groupes en quête d'équité, soutenant ainsi le développement socio-économique.

Inclusion et participation économique : Peuples autochtones



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Inclusion et participation économique : Peuples autochtones » comme étant **modérée**.

Les dépenses admissibles comprennent l'octroi de prêts à des entreprises dirigées par des Autochtones et le financement d'entreprises ou de projets qui favorisent l'emploi, la participation économique et les possibilités de participation au capital ou de partage des revenus dans les communautés autochtones. Le financement des entreprises dans le cadre de cette catégorie n'est pas limité aux MPME, mais l'accent mis sur le soutien aux entités détenues par des Autochtones ou qui font progresser les résultats sociaux et économiques des peuples autochtones peut contribuer à orienter les capitaux vers des groupes confrontés à des obstacles structurels à la participation économique. Toutefois, l'absence d'un critère de taille signifie que le financement peut également être orienté vers des entités plus grandes qui peuvent ne pas faire face à des obstacles comparables à l'accès au capital. En outre, les prêts ne sont pas assortis de clauses d'accessibilité financière, ce qui réduit la contribution sociale potentielle. En conclusion, ces dépenses devraient contribuer modérément à l'avancement de l'autonomisation économique des communautés autochtones du Canada.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Financement dirigées par des Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> ► L'octroi de prêts aux entreprises détenues à au moins 50 % par des Autochtones. ► Le financement n'est pas limité aux MPME telles que définies dans le Cadre.

► Les dispositions relatives aux prêts ne prévoient aucune mesure d'accessibilité financière.

Financement d'entreprises visant à renforcer l'autonomie des communautés autochtones

► Les services financiers visent :

- Les entreprises communautaires créées par les nations autochtones pour stimuler le développement économique local.
- Les projets qui permettent une participation significative des populations autochtones, comme la copropriété et la prise de participation, le partage des recettes, des revenus et des redevances et la création d'emplois.

► Les services financiers ne comportent aucun mécanisme d'abordabilité.

Précisions :

► Des pratiques de prêt responsables ont été mises en place pour éviter tout risque lié aux prêts à des conditions abusives.

Commentaire analytique

Les peuples autochtones du Canada continuent de faire face à des obstacles systémiques en matière de développement des compétences et d'emploi, ainsi qu'à un accès limité aux capitaux et aux ressources financières¹⁰³. Ces contraintes entravent la participation à l'économie au sens large et entretiennent les disparités de revenus¹⁰⁴. Le taux d'emploi des Autochtones âgés de 25 à 64 ans est de 61 %, contre 74 % pour les Canadiens non autochtones de la même tranche d'âge¹⁰⁵. Par ailleurs, les PME détenues majoritairement par des Autochtones ne représentent que 1 à 1,5 % de l'ensemble des PME au Canada¹⁰⁶ et sont 1,9 fois plus susceptibles de déclarer avoir rencontré des obstacles à l'accès au financement que la moyenne nationale¹⁰⁷. En outre, environ 41 % des PME détenues par des Autochtones sont dirigées par des personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou d'un niveau inférieur, contre 29,6 % pour l'ensemble des PME¹⁰⁸. Les programmes de financement qui soutiennent le développement des compétences et l'employabilité, ainsi que le financement des PME dirigées par des Autochtones, peuvent libérer un potentiel

¹⁰³ Conseil national de développement économique des Autochtones, « Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones de 2024 » : <https://www.niedb-cndea.ca/fr/resources/indigenous-economic-progress-report/>.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Emploi et Développement social Canada, « Évaluation du Fonds pour les compétences et les partenariats » (2024) :

<https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/skills-partnership-fund/evaluation-skills-partnership-fund-fr.pdf>.

¹⁰⁶ Gouvernement du Canada, « Adàwe : Les expériences d'exportation des entrepreneurs autochtones » (2023) :

<https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/economiste-chef/inclusif/2023-09-autochtones>.

¹⁰⁷ Gouvernement du Canada, « Atāmitowin : Identifier et surmonter les défis auxquels font face les exportateurs autochtones » (2024) :

<https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/economiste-chef/inclusif/2024-09-autochtones>.

¹⁰⁸ Gouvernement du Canada, « Profil des PME : Statistiques démographiques du propriétaire 2022 » : <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/rapports-recherche/profil-pme-statistiques-demographiques-propretaire-2022>.

économique important et favoriser une croissance inclusive.

EDC accordera des prêts aux entreprises détenues par des Autochtones, bien que la taille des structures des emprunteurs puisse ne pas être limitée aux MPME. En outre, la définition des MPME du Cadre est plus générale que ce qui est usuellement considéré comme crédible. Les dépenses peuvent également inclure la fourniture de services financiers à des sociétés communautaires de développement économique qui favorisent l'emploi et la participation économique des peuples autochtones, notamment par le biais d'accords de participation au capital ou de partage des revenus dans des projets basés sur des territoires traditionnels ou des réserves des Premières Nations. Étant donné que les prêts d'EDC ne sont pas limités aux MPME, leur financement peut également s'adresser à des entités plus importantes qui ne font peut-être pas face à des obstacles comparables à l'accès au capital. Néanmoins, l'accent mis par EDC sur les entreprises qui appartiennent à des Autochtones ou qui font directement progresser les résultats sociaux et économiques dans les communautés autochtones devrait apporter une modeste contribution sociale en améliorant la participation économique des groupes qui font face aux plus grands obstacles à l'inclusion financière et économique. Toutefois, les prêts et les services financiers ne seront pas proposés à des taux préférentiels ou avec d'autres mécanismes d'abordabilité qui permettraient de réduire les coûts d'emprunt et d'atténuer les obstacles à l'accès au financement. En conclusion, ces dépenses devraient contribuer modérément à l'avancement de l'autonomisation économique des communautés autochtones du Canada.

Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables » comme étant **forte**.

Les dépenses comprennent l'octroi de prêts aux petits exploitants agricoles qui n'ont généralement qu'un accès limité aux services financiers formels, bien que les dispositions relatives aux prêts ne prévoient pas de mesures d'accessibilité financière. EDC peut également financer des programmes de formation pour les petits exploitants agricoles, fournis gratuitement ou à des taux subventionnés. En outre, les dépenses peuvent inclure le développement d'infrastructures de sécurité alimentaire et la fourniture d'aliments et de compléments alimentaires dans les régions confrontées à des problèmes manifestes de sécurité alimentaire et de malnutrition, comme définies dans le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. En ce qui concerne l'accessibilité financière, les programmes de nutrition financés par cette catégorie garantiront l'accès à la nourriture des groupes vulnérables dans les zones touchées par des pénuries alimentaires ou des problèmes connexes, indépendamment de leur

capacité à payer. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer fortement à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations cibles.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Programmes de prêts, de renforcement des capacités et de formation destinés aux petits exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'octroi de prêts aux petits exploitants agricoles. Il n'existe aucun mécanisme d'abordabilité pour ces prêts. ▶ La mise en œuvre de programmes de formation technique axés sur l'adoption de pratiques qui améliorent la qualité nutritionnelle de la production agricole. Ces programmes seront proposés gratuitement ou à des tarifs subventionnés. ▶ Tous les programmes de prêt et de formation sont destinés aux petits exploitants agricoles, conformément à la définition de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture¹⁰⁹.
Développement d'infrastructures pour prévenir les pertes alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le financement d'infrastructures et d'installations qui réduisent les pertes et les déchets alimentaires (par exemple, des entrepôts qui améliorent le stockage et la conservation, et des véhicules pour le transport des denrées alimentaires, lorsque les véhicules sont conformes aux normes régionales en matière d'émissions). Ces projets seront financés dans des pays ou des régions où il existe un besoin manifeste de lutter contre l'insécurité alimentaire ou les pertes alimentaires, conformément au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire¹¹⁰.
Programmes alimentaires et nutritionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise en œuvre de programmes nutritionnels, comme la fourniture d'aliments et de compléments alimentaires, pour lutter contre la malnutrition chez les groupes présentant un risque accru de vulnérabilité ou de marginalisation. La mise en œuvre se fera dans les zones où il est nécessaire de s'attaquer à l'insécurité alimentaire, conformément au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire¹¹¹. ▶ Les produits et les services seront abordables pour tous, quelle que soit la capacité de paiement.

Commentaire analytique

Les taux mondiaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont élevés, en raison des conflits, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques extrêmes et

¹⁰⁹ FAO, « Smallholders and Family Farmers » : <https://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/273864/>.

¹¹⁰ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « IPC Technical Manual Version 3.1 » : <https://www.ipcinfo.org/ipc-manual-interactive/>.

¹¹¹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « IPC Technical Manual Version 3.1 » : <https://www.ipcinfo.org/ipc-manual-interactive/>.

de l'instabilité économique¹¹². Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime que plus de 300 millions de personnes sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire aiguë, soit près de deux fois plus qu'en 2019¹¹³. Les petits exploitants agricoles sont particulièrement vulnérables en raison de leur accès limité aux ressources, des salaires injustes, des chocs climatiques et des fluctuations du marché, autant de facteurs qui compromettent la stabilité de leurs moyens de subsistance¹¹⁴. En 2020, on estimait à 330 milliards de dollars américains les investissements nécessaires pour éliminer la faim d'ici 2030. Cependant, en 2024, un montant supplémentaire de 540 milliards de dollars américains était nécessaire pour atteindre cet objectif¹¹⁵. Compte tenu de ces défis, la mise en place de systèmes alimentaires résilients et équitables est essentielle pour faire face à cette crise mondiale.

EDC peut accorder des financements aux petits exploitants agricoles, tels que définis par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en ciblant en priorité les emprunteurs qui se heurtent à des obstacles à l'accès au financement. Toutefois, les dispositions relatives aux prêts ne prévoient pas de mesures d'accessibilité financière qui permettraient de réduire sensiblement les obstacles financiers et d'améliorer l'accès au financement pour les petits exploitants agricoles. Par conséquent, ces dépenses ne devraient contribuer que modestement à l'amélioration de l'accès au financement formel pour les petits exploitants agricoles.

En outre, le financement peut soutenir la formation et le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles. EDC ne vise pas exclusivement les pays souffrant d'insécurité alimentaire, mais les programmes de formation seront proposés gratuitement ou à des tarifs subventionnés afin de garantir un accès équitable aux petits exploitants agricoles. Ces dépenses devraient contribuer de manière significative à des systèmes alimentaires plus durables.

Les dépenses relevant de cette catégorie peuvent également inclure le développement d'infrastructures alimentaires visant à réduire les pertes après récolte et la fourniture d'aliments et de compléments alimentaires, en se concentrant sur les régions présentant à des problèmes manifestes de sécurité alimentaire et de malnutrition, conformément au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire¹¹⁶. En outre, les programmes de nutrition financés par cette catégorie garantiront l'accès à la nourriture des groupes vulnérables dans les zones souffrant d'une pénurie alimentaire avérée ou de difficultés, indépendamment de leur capacité à payer. Ces dépenses devraient donc contribuer fortement à la résolution des problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la malnutrition.

¹¹² Programme alimentaire mondial, « WFP 2025 Global Outlook » (2024) : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000162840/download/?_ga=2.215530263.1079922972.1760533061-538257594.1760533060.

¹¹³ Programme alimentaire mondial, « Une crise alimentaire mondiale » : <https://fr.wfp.org/global-hunger-crisis>.

¹¹⁴ Kumar, D. (2024), « Industry government collaboration on agritech can empower global agriculture », Forum économique mondial : <https://www.weforum.org/stories/2024/04/heres-how-we-protect-smallholder-farmers-and-food-security/>.

¹¹⁵ FAO, « Ending Hunger is possible: An income-generating approach through value addition » (2024) : <https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2024-11/Ending%20Hunger%20is%20Possible.pdf>.

¹¹⁶ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « IPC Technical Manual Version 3.1 » : <https://www.ipcinfo.org/ipc-manual-interactive/>.

Dans l'ensemble, le financement dans le cadre de cette catégorie devrait fortement contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'atténuation des contraintes en matière d'approvisionnement alimentaire dans les pays bénéficiaires.

Captage, utilisation, stockage et transport du carbone



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Captage, utilisation, stockage et transport du carbone » comme étant **modérée**.

EDC peut financer des technologies de captage, d'utilisation, de stockage et de transport du carbone appliquées spécifiquement à des installations de secteurs difficiles à décarboner, à condition que ces installations respectent les seuils d'émissions et le parcours de décarbonation de la Transition Pathway Initiative (TPI) qui permettent de maintenir l'augmentation de la température mondiale en deçà de 2 °C. Les dépenses peuvent également inclure la recherche et le développement liés à ces technologies, y compris le captage direct du CO₂ dans l'air. Toutefois, une grande incertitude subsiste quant à la maturité technologique. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer modérément à la réduction des émissions de GES.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Captage, utilisation, stockage et transport du carbone	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les technologies de captage, d'utilisation, de stockage et de transport du carbone, spécifiquement appliquées aux secteurs industriels difficiles à décarboner, notamment le ciment, l'acier, l'aluminium, l'hydrogène, les produits chimiques, le verre, le papier et la pâte à papier, l'agriculture, l'exploitation minière et la production d'électricité, où l'efficacité du captage est d'au moins 90 % et où le CO₂ est soit stocké de manière permanente, soit utilisé dans des produits présentant une réduction nette des émissions d'au moins 90 %. ▶ Le captage, l'utilisation, le stockage et le transport du carbone ne s'appliqueront qu'aux pollueurs industriels difficiles à décarboner, lorsque les installations répondront aux critères sectoriels suivants : i) les seuils d'intensité des émissions sont conformes au scénario de base à deux degrés de la TPI pour l'année concernée; et ii) les installations suivent le parcours de décarbonation de la TPI conformément à son scénario de base à deux degrés¹¹⁷. ▶ Pour le transport du CO₂ : i) des systèmes appropriés de détection et de surveillance des fuites seront mis en place pour réduire au

¹¹⁷ TPI, « All Sectors » : <https://www.transitionpathwayinitiative.org/corporates/>.

minimum les fuites de CO₂ pendant le transport; et ii) le CO₂ capturé sera transporté vers un site de stockage permanent du CO₂. Si le CO₂ provient d'installations industrielles difficiles à décarboner, ces installations respecteront les seuils d'intensité des émissions spécifiques au secteur issus de la Climate Bond Initiative (CBI) ou de la taxonomie de l'Union européenne (UE) et suivront des parcours de décarbonation harmonisés au scénario de base à deux degrés de la TPI ou l'équivalent.

- Pour le stockage souterrain permanent du CO₂ : i) des plans de mesure, de déclaration et de vérification seront mis en place, notamment une évaluation visant à déterminer si la formation géologique de la zone de stockage est adaptée au stockage du CO₂; et ii) des systèmes de détection et de surveillance des fuites seront mis en place pour prévenir les fuites de CO₂ à partir de la formation souterraine.

Précisions :

- L'infrastructure de captage, d'utilisation, de stockage et de transport du carbone ne sera pas utilisée aux fins d'extraction, de raffinage et de distribution du charbon et des combustibles fossiles.
- Ni le transport ni le stockage du CO₂ ne seront consacrés au carbone capturé à partir des activités liées aux combustibles fossiles. Le CO₂ capturé, stocké ou transporté ne sera pas transporté ou utilisé aux fins de récupération assistée du pétrole.

Commentaire analytique

Les industries lourdes comme l'acier, le ciment et les produits chimiques consomment beaucoup d'énergie et produisent beaucoup d'émissions. Elles représentent environ 20 % de la consommation finale d'énergie dans le monde et plus d'un sixième des émissions directes de CO₂ du secteur de l'énergie, y compris les émissions des procédés industriels¹¹⁸. Ces secteurs restent également parmi les plus difficiles à décarboner, car une grande partie de leurs émissions provient de processus à haute température et de réactions chimiques pour lesquels il n'existe pas de solutions de rechange évolutives sobres en carbone¹¹⁹. Les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone offrent une solution pour réduire les émissions inévitables ou difficiles à éliminer par des moyens conventionnels. Toutefois, l'ampleur actuelle du déploiement des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone reste limitée, représentant seulement 0,1 % des émissions mondiales, soit environ 50 millions de tonnes de CO₂, capturées chaque année¹²⁰. Ce chiffre est bien inférieur à

¹¹⁸ Agence internationale de l'énergie, « Achieving Net Zero Heavy Industry Sectors in G7 Members » (2022) :

<https://iea.blob.core.windows.net/assets/c4d96342-f626-4aea-8dac-df1d1e567135/AchievingNetZeroHeavyIndustrySectorsinG7Members.pdf>.

¹¹⁹ NRCD, « NRDC: Lightening Emissions in Heavy Industry - Reducing CO₂ in Cement, Concrete, Steel, and Aluminium Can Help Keep Us on a Path to 1.5 Degrees » (2022) : <https://www.nrdc.org/sites/default/files/industrial-decarbonization-20221206-r.pdf>.

¹²⁰ World Resources Institute, « 7 Things to Know About Carbon Capture, Utilization and Sequestration » (2025) : <https://www.wri.org/insights/carbon-capture-technology>

l'objectif de 1 gigatonne de CO₂ par an pour le captage du carbone, nécessaire pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050¹²¹.

Le Cadre permet de financer les technologies de captage, d'utilisation, de stockage et de transport du carbone, ainsi que les dépenses connexes en recherche et développement, en se limitant aux installations qui respectent actuellement et devraient continuer à respecter les seuils d'intensité des émissions spécifiques au secteur dans le cadre du scénario de base à deux degrés de la TPI. La technologie de captage et de stockage du carbone demeure une technologie émergente qui se heurte à des difficultés techniques et opérationnelles, ainsi qu'à des problèmes de mise en œuvre et d'expansion¹²². Dans ces conditions, l'efficacité à long terme du captage et du stockage du carbone pour obtenir des réductions d'émissions substantielles et durables reste incertaine. La technologie peut également représenter un frein à la décarbonisation. De plus, les dépenses de recherche et développement de cette catégorie peuvent inclure celles liées aux solutions de captage direct de l'air, qui sont actuellement très énergivores même à un stade avancé de recherche et développement, ce qui signifie que leur contribution à l'élimination du carbone dépend de l'intensité en carbone du réseau qui alimente ces technologies¹²³.

Au total, les investissements de cette catégorie devraient contribuer modérément à la réduction des émissions de GES.

Carburants à faible intensité en carbone



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Carburants à faible intensité en carbone » comme étant **forte**.

Les dépenses relevant de cette catégorie soutiennent la production de biocarburants et de carburants renouvelables qui permettent de réduire considérablement les émissions de GES par rapport aux bases de référence pour les combustibles fossiles, notamment l'éthanol, le diesel renouvelable, les carburants durables pour l'aviation et les carburants marins renouvelables à base d'hydrogène. Si certaines filières de biocarburants peuvent utiliser du fumier provenant d'exploitations d'élevage non industrielles, ce qui peut réduire à court terme les émissions de méthane, ces matières premières ne tiennent pas compte des répercussions plus larges de l'élevage en amont. EDC peut également financer du gaz naturel renouvelable grâce au captage des gaz d'enfouissement qui peut soutenir la décarbonisation dans les secteurs qui font face à des défis en matière d'électrification, bien qu'il ne s'agisse que d'une solution provisoire

¹²¹ Agence internationale de l'énergie, « Carbon Capture Utilisation and Storage » : <https://www.iea.org/energy-system/carbon-capture-utilisation-and-storage#tracking>.

¹²² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2023 Synthesis Report » (2023) : https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf.

¹²³ World Resources Institute, « 6 Things To Know About Direct Air Capture » (2025) : <https://www.wri.org/insights/direct-air-capture-resource-considerations-and-costs-carbon-removal>.

pour réduire les répercussions environnementales des sites d'enfouissement existants. En attendant, les dépenses en carburant marin sont limitées à l'hydrogène renouvelable et aux carburants synthétiques à base d'hydrogène produits par électrolyse et alimentés par de l'électricité renouvelable, ce qui devrait se traduire par de faibles émissions durant le cycle de vie et favoriser la décarbonisation du secteur des transports. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer fortement à la réalisation des objectifs mondiaux de décarbonisation.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Production de biocarburants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production d'éthanol, de diesel renouvelable, le cotraitement des biobruts, du carburant d'aviation durable, du carburant synthétique et du gaz naturel renouvelable, à partir de déchets et de matières premières non issus de déchets. L'intensité carbonique pendant le cycle de vie sera de 50 grammes d'équivalent CO₂/MJ pour les carburants liquides et de 36 grammes d'équivalent de CO₂/MJ pour les combustibles propres gazeux, conformément aux seuils établis dans le programme Combustibles propres de Ressources naturelles Canada¹²⁴. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les matières premières des biocarburants peuvent être dérivées des éléments suivants : i) la biomasse de déchets provenant notamment des résidus agricoles et forestiers et des résidus d'huile de palme certifiés par la table ronde pour l'huile de palme durable; et ii) les matières premières autres que les déchets qui sont entièrement certifiées par l'ISCC Plus, Bonsucro (pour la canne à sucre), la table ronde sur la production responsable de soja, le Forest Stewardship Council ou le Programme de reconnaissance des certifications forestières (pour le bois et les granules de bois). ▶ Le fumier provenant d'exploitations agricoles non industrielles peut être utilisé comme matière première. ▶ Le gaz naturel renouvelable sera produit à partir du captage du gaz de décharge lorsque : i) l'efficacité du captage du gaz est de 75 % ou plus ; ii) la décharge est fermée ou a été mise hors service depuis 2020; et iii) les émissions de méthane de la décharge ou les fuites des installations de collecte et d'utilisation du gaz de décharge font l'objet de procédures de contrôle et de surveillance.
Combustibles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La production de carburants synthétiques qui peuvent être des carburants synthétiques d'origine biologique ou à base

¹²⁴ Ressources naturelles Canada, « Programme Combustibles propres – Renforcement de la nouvelle capacité de production nationale » : https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/energy/clean/CFP%20Applicant%27s%20Guide_f.pdf.

synthétiques	d'hydrogène, lorsque ces carburants répondent aux critères d'admissibilité des biocarburants et de l'hydrogène vert, comme définis dans la catégorie « Énergies renouvelables ».
Carburants marins	► La production de carburants marins faibles en carbone, comme ceux basés sur l'électricité renouvelable (e-méthanol ¹²⁵ , électricité pour batteries ¹²⁶ , biodiesel et biométhane) et les infrastructures de soutirage pour le gaz naturel liquéfié en tant que carburant marin conformes à l'objectif de l'Organisation maritime internationale et à la feuille de route des Poseidon Principles.
Infrastructures associées aux biocarburants, aux carburants synthétiques et aux carburants marins	► Les infrastructures qui utilisent des carburants à faible intensité en carbone tels qu'ils sont définis dans cette catégorie pour les applications énergivores, ce qui comprend les systèmes de stockage, de transport (p. ex., oléoduc) et d'alimentation.

Commentaire analytique

Les biocarburants et les carburants faibles en carbone sont essentiels pour décarboner les secteurs difficiles à décarboner, comme le transport maritime, l'aviation et l'industrie lourde, où l'électrification est limitée. Dans les scénarios de carboneutralité, ces carburants pourraient répondre à environ 10 % de la demande de carburant du transport routier, 15 % de celle de l'aviation et 35 % de celle du transport maritime d'ici 2035, ce qui souligne leur rôle croissant dans ces secteurs¹²⁷. Les biocarburants peuvent également permettre de réduire considérablement les émissions de GES pendant le cycle de vie. Selon les matières premières et les modes de production, les émissions des biocarburants peuvent être inférieures de 30 à 70 % à celles de l'essence conventionnelle et jusqu'à 80 à 90 % lorsqu'ils sont dérivés de déchets et de résidus¹²⁸. En remplaçant les combustibles fossiles conventionnels par des solutions de remplacement renouvelables ou sobres en carbone, comme les biocarburants avancés, le gaz naturel renouvelable ou l'hydrogène, ces combustibles peuvent réduire de manière significative les émissions de CO₂ pendant le cycle de vie, soutenir la transition vers des systèmes énergétiques plus propres et contribuer à des objectifs climatiques généraux dans les secteurs où l'électrification est actuellement limitée¹²⁹.

EDC peut financer la production de biocarburants, comme l'éthanol ou le diesel renouvelable, le cotraitement des biobruts et les carburants durables pour l'aviation,

¹²⁵ L'e-méthanol est produit par un procédé chimique basé sur de l'hydrogène vert et du CO₂ biogène.

¹²⁶ Il s'agit des systèmes de propulsion des navires alimentés par des batteries, qui remplacent les moteurs à combustibles fossiles et utilisent de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables ou rechargeables à partir d'énergies renouvelables.

¹²⁷ Agence internationale de l'énergie, « Delivering Sustainable Fuels – Executive Summary » : <https://www.iea.org/reports/delivering-sustainable-fuels/executive-summary>.

¹²⁸ Agence internationale de l'énergie, « Sustainable Recovery: Fuels » : <https://www.iea.org/reports/sustainable-recovery/fuels>.

¹²⁹ Agence internationale de l'énergie, « Low-Emissions Fuels » : <https://www.iea.org/energy-system/low-emissions-fuels>.

qui permettront de réduire considérablement les émissions de GES par rapport aux bases de référence pour les combustibles fossiles. Toutefois, la matière première de ces carburants peut également inclure du fumier provenant d'exploitations d'élevage non industrielles. Bien que l'utilisation du fumier comme matière première puisse à court terme atténuer les émissions de méthane provenant du fumier, elle ne tient pas compte des effets en amont de l'élevage^{130, 131}.

Les projets de production de gaz naturel renouvelable, y compris ceux qui utilisent le gaz d'enfouissement ou les flux de déchets organiques, peuvent constituer une solution provisoire pour réduire les émissions de méthane en capturant et en valorisant le gaz biogénique qui serait autrement rejeté dans l'atmosphère. Toutefois, l'ampleur des réductions des émissions varie et dépend de facteurs comme la sélection des matières premières, l'efficacité de la capture et la conception du système¹³². Néanmoins, le gaz naturel renouvelable peut soutenir la décarbonisation dans les secteurs difficiles à électrifier, comme les transports lourds, les processus industriels et la production de chaleur et d'électricité.

Le Cadre limite les investissements dans les carburants marins à l'hydrogène et aux carburants synthétiques à base d'hydrogène produits par électrolyse de l'eau et alimentés par des énergies renouvelables. L'intensité des émissions pendant le cycle de vie de cette méthode de production dépend largement de l'intensité en carbone de l'électricité utilisée. En s'appuyant sur les énergies renouvelables, les carburants marins devraient être associés à de faibles émissions durant leur cycle de vie et peuvent jouer un rôle crucial dans la décarbonisation du secteur des transports.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer fortement à soutenir les objectifs mondiaux de décarbonisation.

Hydrogène



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Hydrogène » comme étant **significative**.

EDC peut financer des activités dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène bleu et turquoise, à condition que les installations respectent un seuil d'intensité en carbone de 3 kg d'équivalent CO₂/kg d'hydrogène pendant le cycle de vie. De plus, en cas d'utilisation de matières premières à base de combustibles fossiles, ces activités doivent s'engager à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ces méthodes peuvent soutenir la décarbonisation, en tant que solution provisoire, dans les secteurs difficiles

¹³⁰ European Biogas Association, « Beyond energy – monetising biomethane's whole-system benefits » (2023) : <https://www.europeanbiogas.eu/publication/beyond-energy-monetising-biomethanes-whole-system-benefits/>.

¹³¹ Magnolo, F., et coll., « Biomethane from manure in the RePowerEU A critical perspective on the scale-up of renewable energy production from the livestock sector », Energy Research and Social Science (2024) : <https://edepot.wur.nl/676991>.

¹³² Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, « Benefits of Landfill Gas Energy Projects » : <https://www.epa.gov/lmop/benefits-landfill-gas-energy-projects>.

à décarboner où l'électrification n'est pas possible. Toutefois, la dépendance de ces méthodes à l'égard des combustibles fossiles et leur sensibilité aux émissions de méthane en amont introduisent une incertitude quant au bilan climatique à long terme et au potentiel frein à la décarbonisation. En outre, pour l'hydrogène bleu, l'utilisation du captage et du stockage du carbone contribue à l'incertitude concernant les réductions durables des émissions. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer de manière significative aux efforts de décarbonisation.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Production et stockage de l'hydrogène	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La recherche, la conception, la production, la distribution, le conditionnement, le stockage ainsi que les infrastructures, l'équipement, les composants ou l'utilisation liés à l'hydrogène bleu ou turquoise. ▶ Les activités de la chaîne de valeur de l'hydrogène doivent maintenir une intensité de carbone pendant le cycle de vie ne dépassant pas 3 kg d'équivalent CO₂ par kilogramme d'hydrogène. Les projets utilisant des matières premières à base de combustibles fossiles devront s'engager à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. ▶ Le Cadre exclut le financement de l'hydrogène fourni pour les activités liées aux combustibles fossiles, comme l'extraction, la production et le raffinage. ▶ L'installation de stockage financée sera entièrement consacrée au stockage de l'hydrogène bleu ou turquoise répondant aux critères du Cadre.

Précisions :

- ▶ Les activités liées à la production d'hydrogène gris sont exclues.

Commentaire analytique

L'hydrogène devrait jouer un rôle essentiel dans la décarbonisation mondiale, en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner, où l'électrification directe est limitée, comme l'industrie lourde et les transports sur de longues distances¹³³. Dans ce contexte, l'hydrogène bleu et turquoise offre des retombées environnementales globales significatives dans le cadre de la décarbonisation par rapport à l'hydrogène gris traditionnel. L'hydrogène bleu, produit à partir de gaz naturel par le captage et le stockage du carbone, peut réduire les émissions de CO₂ de 25 à 38 % par rapport à l'hydrogène gris, avec des émissions allant de 7,6 kg d'équivalent de CO₂/kg d'hydrogène à 9,3 kg d'équivalent CO₂/kg d'hydrogène, en fonction de la voie de

¹³³ Agence internationale de l'énergie, « Hydrogen » : <https://www.iea.org/energy-system/low-emissionfuels/hydrogen>.

production¹³⁴. Quant à l'hydrogène turquoise, qui est produit par pyrolyse du méthane, il entraîne des émissions encore plus faibles (environ 6,1 à 8,3 kg d'équivalent CO₂/kg d'hydrogène) et il produit du carbone solide au lieu du gaz carbonique, qui peut être plus facilement séquestré¹³⁵. L'hydrogène bleu et turquoise produit par le captage et le stockage du carbone devrait représenter jusqu'à 28 % de la production mondiale d'hydrogène d'ici 2050¹³⁶, contribuant à la décarbonisation des secteurs difficiles à décarboner, comme l'industrie lourde et les transports sur de longues distances.

Le Cadre prévoit des financements sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène bleu et turquoise, notamment la recherche et le développement, la production, la distribution, le stockage et les infrastructures connexes. EDC limitera le financement aux installations dont l'intensité carbonique pendant le cycle de vie est inférieure à 3 kg d'équivalent CO₂/kg d'hydrogène et exigera des installations utilisant des matières premières à base de combustibles fossiles qu'elles s'engagent à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'hydrogène bleu et turquoise peut servir de solution provisoire en soutenant la décarbonisation dans les secteurs difficiles à décarboner, où l'électrification directe ou d'autres solutions de remplacement renouvelables peuvent être irréalisables¹³⁷. Toutefois, leurs bilans climatiques dépendent fortement de la gestion du méthane en amont et de la dépendance continue à l'égard des combustibles fossiles, ce qui crée un frein à la décarbonisation¹³⁸. Pour l'hydrogène bleu en particulier, l'utilisation du captage et du stockage du carbone introduit des incertitudes supplémentaires, car le captage et le stockage du carbone sont associés à des complexités techniques et opérationnelles ainsi qu'à des défis liés à la mise en œuvre et à l'expansion¹³⁹. Compte tenu de ces facteurs, l'efficacité à long terme du captage et du stockage du carbone dans la réduction substantielle et durable des émissions reste incertaine, ce qui représente un potentiel frein à la décarbonisation.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à la progression de la décarbonisation des secteurs industriels.

¹³⁴ Royal Society of Chemistry, « Climate change performance of hydrogen production based on life cycle assessment » : <https://pubs.rsc.org/en/content/articlehtml/2024/gc/d3gc02410e>.

¹³⁵ Ibid.

¹³⁶ Renewable and Sustainable Energy Reviews, « Turquoise hydrogen and waste optimization: A Bi-objective closed-loop and sustainable supply chain model for a case in Mexico » (2024) : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1364032124000522>.

¹³⁷ IDTechEx, « Blue hydrogen production and markets 2023-2033: technologies, forecasts, players » : <https://www.idtechex.com/fr/research-report/blue-hydrogen-production-and-markets/922>.

¹³⁸ ScienceDirect. « Will blue hydrogen lock us into fossil fuels forever? » (2021) : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2590332221006047>.

¹³⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat « Climate Change 2023 Synthesis Report » (2023) : https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf.

Gaz naturel pour la production d'électricité et le chauffage



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Gaz naturel » comme étant **modérée**.

EDC peut financer des installations de production d'électricité et de chaleur à partir du gaz naturel, à condition que les mesures de modernisation permettent de maintenir l'intensité des émissions de GES pendant le cycle de vie à moins de 240 grammes d'équivalent CO₂/kWh et que les nouvelles installations ne dépassent pas 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh. Ils comprendront des caractéristiques de conception permettant l'utilisation de combustibles gazeux renouvelables ou faibles en carbone. Ces dépenses peuvent soutenir une transition vers une électricité et un chauffage sobres en carbone lorsque l'électrification complète ou les solutions de remplacement renouvelables ne sont pas possibles. Cependant, la dépendance au gaz naturel et la sensibilité aux émissions de méthane en amont représentent un potentiel frein à la décarbonisation. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer modérément aux objectifs de décarbonisation et de transition énergétique.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Production d'électricité et de chaleur à partir du gaz naturel	<p>► L'acquisition, le développement ou la construction d'installations dédiées à la production d'électricité et de chaleur à partir du gaz naturel, par le biais des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► La rénovation d'installations existantes dont l'intensité des émissions de GES est inférieure à 240 grammes d'équivalent CO₂/kWh pendant le cycle de vie. ► La capacité de l'usine à gaz rénovée ne doit pas dépasser de plus de 15 % sa capacité avant la rénovation, et l'installation doit être conçue pour fonctionner avec du gaz renouvelable ou faible en carbone. ► Les nouvelles installations dont l'intensité des émissions de GES est inférieure à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh pendant le cycle de vie et qui prévoient de remplacer le charbon ou le pétrole, ou de fournir des services lors des pointes saisonnières, le stockage ou le chauffage à haute température pour les industries. ► La nouvelle capacité de production ne doit pas dépasser de plus de 15 % l'ancienne capacité, et les nouvelles installations doivent être conçues pour utiliser des combustibles gazeux renouvelables ou faibles en carbone.

-
- ▶ Les installations financées dans le cadre de cette catégorie sont des centrales de cogénération, qui produisent à la fois de la chaleur et de l'électricité.
 - ▶ Tous les investissements relevant de cette catégorie :
 - i) comprendront l'installation d'équipements de détection et de réparation des fuites afin de réduire les fuites de méthane, et
 - ii) mesureront et réduiront les fuites de méthane provenant de la chaîne d'approvisionnement, dans la mesure du possible.
-

Précisions :

- ▶ Pour éviter tout frein à la décarbonisation, les installations rénovées et les nouvelles installations devront respecter l'un des critères suivants : i) l'installation passe à l'utilisation totale de combustibles gazeux renouvelables ou à faibles en carbone d'ici décembre 2035; ou ii) l'installation dispose d'un plan de décarbonisation aligné sur le scénario de base à deux degrés de la TPI. Toutefois, il existe une dépendance à l'égard de solutions technologiques qui n'ont pas fait leurs preuves à grande échelle, comme le captage et le stockage du carbone.
-

Commentaire analytique

Le charbon est la principale source de production d'électricité dans le monde, représentant 35 % de la production totale d'électricité en 2024¹⁴⁰. Les investissements dans des installations qui produisent de l'électricité et de la chaleur à partir du gaz naturel peuvent, dans certains contextes, contribuer à la décarbonisation en remplaçant les centrales au charbon plus polluantes, qui émettent généralement plus de 750 grammes d'équivalent CO₂/kWh¹⁴¹. Les centrales électriques alimentées au gaz naturel présentent un certain avantage en termes d'émissions de carbone par rapport au charbon et offrent une plus grande souplesse d'exploitation, ce qui leur permet de compléter les sources d'énergie renouvelables variables et de soutenir la stabilité du réseau pendant la transition énergétique¹⁴².

Le Cadre permet le financement d'installations dédiées à la production d'électricité et de chaleur à partir du gaz naturel. EDC limitera le financement aux installations dont l'intensité des émissions de GES pendant le cycle de vie est inférieure à 240 grammes d'équivalent CO₂/kWh pendant le cycle de vie, pour les rénovations, et à 100 grammes d'équivalent CO₂/kWh, pour les nouvelles installations. En outre, leurs caractéristiques de conception devront permettre l'utilisation de combustibles gazeux renouvelables ou faibles en carbone. De plus, la capacité de production ne dépassera pas de plus de 15 % celle de l'installation avant sa rénovation ou son remplacement. Toutes les installations seront également équipées de systèmes de détection et de réparation des fuites de

¹⁴⁰ Agence internationale de l'énergie, « Global Energy Review 2025, Electricity » : <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2025/electricity>.

¹⁴¹ Agence internationale de l'énergie, « Average CO₂ intensity of power generation from coal power plants, 2000-2020 » : <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/average-co2-intensity-of-power-generation-from-coal-power-plants-2000-2020>.

¹⁴² World Journal of Advanced Research and Reviews, « Optimization of natural gas power plants with solar and wind energy for reduced carbon emissions » (2025) : https://journalwiarr.com/sites/default/files/fulltext_pdf/WJARR-2025-0543.pdf.

méthane, ainsi que de systèmes de mesure et de réduction des émissions de méthane provenant de la chaîne d’approvisionnement. Bien que ces dépenses puissent soutenir une transition vers une électricité et un chauffage sobres en carbone, le gaz naturel reste un combustible fossile. La dépendance à l’égard de cette technologie peut créer un frein à la décarbonisation, limitant ainsi le potentiel de décarbonisation à long terme¹⁴³. Les émissions de méthane dans les chaînes de production et d’approvisionnement posent des risques supplémentaires pour le climat, le bénéfice réel pour le climat dépendant de l’efficacité de l’atténuation de ces émissions¹⁴⁴. Par conséquent, ces dépenses devraient contribuer modérément aux objectifs de décarbonisation industrielle et de transition énergétique.

¹⁴³ Energy Now, « Is Natural Gas a Fossil Fuel Trap or a Bridge to Clean Energy? » (2024) : <https://energynow.com/2024/06/is-natural-gas-a-fossil-fuel-trap-or-a-bridge-to-clean-energy/>.

¹⁴⁴ Agence internationale de l’énergie, « Global Methane Tracker 2025: Understanding methane emissions » (2025) : <https://www.iea.org/reports/global-methane-tracker-2025/understanding-methane-emissions>.

Fabrication d'acier



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Fabrication d'acier » comme étant **significative**.

Les dépenses relevant de cette catégorie comprennent la fabrication d'acier primaire dans des hauts fourneaux et des fours électriques à arc à partir d'éponge de fer, à condition que les installations répondent actuellement au scénario de base à deux degrés de la TPI et qu'elles suivent ce scénario pendant toute leur durée de vie ou que l'intensité de leurs émissions pendant toute leur durée de vie soit conforme au seuil fixé par la TPI à mi-parcours de leur durée de vie. Des technologies de réduction des émissions peuvent être déployées dans ces fours, même si ces technologies ne sont pas entièrement définies et qu'elles peuvent inclure des solutions nouvelles, comme le captage et le stockage du carbone. EDC peut également financer la fabrication d'acier secondaire dans les fours électriques à arc à partir des matières premières de riblons d'acier, ainsi que des mesures de modernisation pour s'aligner sur le scénario de base à deux degrés de la TPI. Les activités de recherche et développement devraient contribuer à réduire l'utilisation du carbone dans le processus de production, bien que l'ampleur des réductions soit incertaine. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer de manière significative à la transition vers une économie sobre en carbone.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Fabrication d'acier primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La fabrication, la transformation, le développement et la production d'acier faible en carbone ainsi que les infrastructures connexes, dans des hauts fourneaux selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> i) l'intensité des émissions par tonne d'acier inférieure à 1,32 tonne d'équivalent CO₂ par tonne d'acier, soit la valeur du scénario de base à deux degrés de la TPI pour 2028¹⁴⁵, et ii) le respect du parcours de décarbonation du scénario de base à deux degrés de la TPI pendant toute la durée de vie de l'installation ou lorsque l'intensité des émissions par tonne d'acier sur toute sa durée de vie atteint la valeur seuil à mi-parcours de sa durée de vie. ▶ La fabrication d'acier dans des fours électriques à arc à partir d'éponge de fer.
Fabrication d'acier secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La fabrication d'acier dans des fours électriques à arc à partir des matières premières de riblons d'acier.

¹⁴⁵ Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés de la TPI pour le secteur de l'acier en 2028. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

Modernisation des installations de hauts fourneaux	► La modernisation des hauts fourneaux avec des matières premières faibles en carbone (biocharbon) ou le captage, l'utilisation, le stockage et le transport du carbone permettant d'aligner l'intensité des émissions par tonne d'acier sur le scénario de base à deux degrés de la TPI pour l'année concernée au moment du financement.
Recherche et développement	► Les dépenses en recherche et développement ciblant la réduction de la fusion de métaux et l'électrolyse directe.

Précisions :

- Le cadre exclut les éléments suivants : i) les nouveaux hauts fourneaux sans captage et stockage du carbone; et ii) les fours électriques à arc alimentés par l'énergie thermique du charbon.
-

Commentaire analytique

Le secteur du fer et de l'acier était responsable de 8 % des émissions mondiales liées à l'énergie en 2022¹⁴⁶. Pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, le secteur doit rapidement remplacer le charbon par l'électrification faible en carbone¹⁴⁷. Par rapport à l'option des hauts fourneaux, les technologies comme celles liées aux éponges de fer et aux fours électriques à arc présentent un potentiel de réduction des émissions de 72 à 91 %¹⁴⁸.

EDC peut financer la fabrication d'acier primaire dans des hauts fourneaux et des fours électriques à arc à partir d'éponge de fer, lorsque l'intensité des émissions par tonne d'acier s'harmonise avec le scénario de base à deux degrés de la TPI. Ces installations devraient suivre le parcours de décarbonation du scénario de base à deux degrés de la TPI pendant toute leur durée de vie ou avoir une intensité d'émissions qui atteint le seuil fixé par la TPI à mi-parcours de leur durée de vie. EDC a recensé les technologies qui devraient permettre de réduire les émissions à l'avenir, bien qu'il existe un manque de clarté en ce qui concerne les technologies en question; celles-ci peuvent inclure des solutions nouvelles comme le captage et le stockage du carbone. La technologie de captage et de stockage du carbone demeure une technologie émergente qui se heurte à des difficultés techniques et opérationnelles, ainsi qu'à des problèmes de mise en œuvre et d'expansion¹⁴⁹. Ainsi, l'efficacité à long terme du captage et du stockage du carbone pour obtenir des réductions substantielles et durables des émissions reste incertaine, et cette technologie pourrait être un frein à la décarbonisation.

EDC peut également financer la production d'acier secondaire dans des fours électriques à arc uniquement à partir de riblons d'acier, bien que ces fours ne puissent être seulement alimentés par des énergies renouvelables ou de l'électricité faible en carbone.

La modernisation des hauts fourneaux avec des matières premières sobres en carbone (biocharbon) ou le captage, l'utilisation et le stockage de carbone devraient se traduire par une intensité d'émissions harmonisée avec la valeur du scénario de base de la TPI (moins de 2 °C) pour l'année au cours de laquelle le financement est accordé. Toutefois, on ignore si et comment les actifs à financer resteront conformes au scénario de base à deux degrés au fil du temps. Néanmoins, on peut s'attendre à ce

¹⁴⁶ Forum économique mondial, « Steel industry net-zero tracker » (2023) : https://www3.weforum.org/docs/WEF_Net_Zero_Tracker_2023_STEEL.pdf.

¹⁴⁷ Agence internationale de l'énergie, « Steel » (2023) : <https://www.iea.org/energy-system/industry/steel#tracking>.

¹⁴⁸ A. Sasiain Conde, K. Rechberger, A. Spanlang et coll., « Decarbonization of the steel industry. A techno-economic analysis », Matériaux & Techniques : <https://www.mattech-journal.org/articles/mattech/full.html/2021/03/mt210047/mt210047.html>.

¹⁴⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2023 Synthesis Report » (2023) : https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf.

que les investissements dans ces actifs contribuent de manière significative à la décarbonisation du processus de fabrication de l'acier.

Les dépenses peuvent également inclure des activités de recherche et développement ciblant la diminution de la fusion et l'électrolyse directe dans le but de réduire les émissions des procédés et de faire progresser les démarches vers la production d'acier neutre en carbone. Même si les activités de recherche et développement liés à ces technologies peuvent soutenir la décarbonisation future, l'ampleur des réductions de carbone reste incertaine.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient jouer un rôle important dans la progression de la décarbonisation industrielle.

Fabrication de ciment



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Fabrication de ciment » comme étant **significative**.

EDC peut financer la production de ciment faible en carbone dans des installations qui respectent actuellement les seuils d'émissions sectorielles du scénario de base à deux degrés de la TPI et qui devraient rester alignées sur la trajectoire vers la décarbonisation de la TPI pendant toute leur durée de vie ou présenter une intensité d'émissions par tonne de produit cimentaire conforme au seuil à mi-parcours de leur durée de vie. EDC a recensé les technologies qui devraient permettre de réduire les émissions à l'avenir, bien que les technologies concernées soient peu claires, y compris certaines solutions nouvelles comme le captage et le stockage du carbone. En outre, les dépenses peuvent inclure des mesures de modernisation afin de respecter le scénario de base à deux degrés de la TPI. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer de manière significative à la transition vers une économie sobre en carbone.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Fabrication de ciment	<ul style="list-style-type: none"> ► La fabrication de produits cimentaires dans des installations de fabrication : i) avec une intensité d'émissions inférieure à 0,507 tonne d'équivalent CO₂ par tonne de produit cimentaire, c'est-à-dire la valeur du scénario de base à deux degrés 2028 de la TPI¹⁵⁰; et ii) qui devront s'aligner sur le parcours de décarbonation du scénario de base à deux degrés de la TPI pendant toute leur durée de vie ou présenter une intensité d'émissions par tonne de produit cimentaire conforme au seuil à mi-parcours de leur durée de vie.

¹⁵⁰ Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés de la TPI pour le secteur du ciment en 2028. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

Modernisation des cimenteries ► Les mesures de modernisation permettant de diminuer les émissions de GES à moins de 0,507 tonne d'équivalent CO₂ par tonne de produit cimentaire¹⁵¹, comme l'amélioration de l'efficacité thermique et électrique, le passage aux énergies renouvelables (comme définies dans le Cadre), la réduction des matériaux du ciment clinker et le captage et le stockage du carbone ou le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Ces mesures devraient se traduire par une intensité d'émissions par tonne de produit cimentaire inférieure au scénario de base à deux degrés de la TPI pour le secteur du ciment à l'exercice pertinent au moment du financement.

Précisions :

► Le financement des projets d'efficacité énergétique, d'utilisation de carburant de substitution ou de remplacement du clinker pour lesquels l'intensité des émissions directes de CO₂ est exclue.

Commentaire analytique

Les matériaux comme le ciment, l'acier, l'aluminium et les produits chimiques sont indispensables aux économies modernes¹⁵². Pourtant, leur production est à l'origine d'une part importante des émissions industrielles mondiales. Par exemple, le ciment contribue à lui seul à 6 % des émissions mondiales de CO₂¹⁵³. Le secteur du ciment représente un frein majeur à la décarbonisation en raison de ses installations à longue durée de vie, à forte intensité de capital et très polluantes. De plus, sa viabilité commerciale et sa maturité technologique sont limitées pour de nombreuses solutions de remplacement faibles en carbone¹⁵⁴. La transition de la production vers des seuils d'intensité faibles en carbone, comme ceux définis par des outils industriels (par exemple la CBI) ou des cadres réglementaires (par exemple la taxonomie de l'UE), contribue à stimuler la décarbonisation dans des secteurs traditionnellement difficiles à décarboner.

Les dépenses de cette catégorie comprennent la production de ciment faible en carbone. Les installations de production devront respecter les seuils d'émissions sectoriels conformément au scénario de base à deux degrés de la TPI et continuer à suivre le parcours de décarbonation du scénario de base à deux degrés de la TPI pendant toute leur durée de vie, ou avoir une intensité d'émissions par tonne de produit cimentaire qui respecte le seuil à mi-parcours de leur durée de vie. EDC a recensé les technologies qui devraient permettre de réduire les émissions à l'avenir.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² McKinsey, « Global Materials Perspective 2024 » : <https://www.mckinsey.com/industries/energy-and-materials/our-insights/global-materials-perspective>.

¹⁵³ Forum économique mondial, « Here's how steel and cement could help turn climate change on its head » (2022) : <https://www.weforum.org/stories/2022/05/steel-and-cement-can-drive-the-decade-of-action-on-climate-change-this-is-how/>.

¹⁵⁴ Energy Transitions Commission, « Mission Possible: Reaching Net-Zero Carbon Emissions From Harder-to-Abate Sectors By Mid-Century » (2018) : https://www.energy-transitions.org/wp-content/uploads/2020/08/ETC_MissionPossible_FullReport.pdf.

Toutefois, les technologies susceptibles d'être financées, qui peuvent inclure des solutions nouvelles comme le captage et le stockage du carbone, ne sont pas clairement définies. La technologie de captage et de stockage du carbone demeure une technologie émergente qui se heurte à des difficultés techniques et opérationnelles, ainsi qu'à des problèmes de mise en œuvre et d'expansion¹⁵⁵. Dans ces conditions, l'efficacité à long terme du captage et du stockage du carbone pour obtenir des réductions substantielles et durables des émissions reste incertaine, ce qui représente un frein à la décarbonisation.

En outre, le financement peut inclure des mesures de modernisation des installations de fabrication de ciment, comme le déploiement d'énergies renouvelables et la réduction des matériaux du ciment clinker. Les mesures de modernisation devraient produire une intensité d'émissions inférieure à 0,507 tonne d'équivalent CO₂ par tonne de produit cimentaire, ce qui correspond à la valeur du scénario de base à deux degrés 2028 de la TPI. Toutefois, on ignore si et comment les actifs à financer resteront conformes au scénario de base à deux degrés au fil du temps. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que les investissements dans ces actifs contribuent de manière significative à la décarbonisation du processus de fabrication du ciment.

Dans l'ensemble, les dépenses relevant de cette catégorie devraient jouer un rôle important dans la progression de la décarbonisation industrielle et soutenir de manière significative la transition vers une économie sobre en carbone.

¹⁵⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2023 Synthesis Report » (2023) : https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf.

Fabrication d'aluminium



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Fabrication d'aluminium » comme étant **significative**.

EDC peut financer la fabrication d'aluminium faible en carbone. Les installations de fabrication devront respecter les seuils d'émissions sectoriels du scénario de base à deux degrés de la TPI et continuer à suivre le parcours de décarbonation du scénario de base à deux degrés de la TPI pendant toute leur durée de vie, ou avoir une intensité d'émissions par tonne d'aluminium qui respecte le seuil à mi-parcours de leur durée de vie. EDC a recensé les technologies qui devraient permettre de réduire les émissions à l'avenir, bien qu'il existe un manque de clarté en ce qui concerne les technologies spécifiques, qui peuvent inclure des solutions nouvelles comme le captage et le stockage du carbone. Les dépenses peuvent également inclure des mesures de modernisation qui permettent de respecter le scénario de base à deux degrés de la TPI. Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer de manière significative à la transition vers une économie sobre en carbone.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Fabrication d'aluminium	<ul style="list-style-type: none"> ► La fabrication d'aluminium faible en carbone dans des installations de fabrication : i) avec une intensité d'émissions actuelle inférieure à 5,91 tonnes d'équivalent CO₂ par tonne d'aluminium, c'est-à-dire la valeur du scénario de base à deux degrés 2028 de la TPI¹⁵⁶; ii) devront s'harmoniser au parcours de décarbonation du scénario de base à deux degrés de la TPI pendant toute leur durée de vie ou présenter une intensité d'émissions par tonne d'aluminium qui atteint le seuil au milieu de leur durée de vie; et iii) devront utiliser des leviers technologiques, comme le captage et le stockage du carbone, pour réduire les émissions.
Modernisation des installations de fabrication d'aluminium	<ul style="list-style-type: none"> ► Les mesures de modernisation permettant de réduire les émissions de GES sous 5,91 tonnes d'équivalent CO₂ par tonne d'aluminium¹⁵⁷, comme le déploiement d'une nouvelle technologie d'anodes, l'utilisation d'énergie renouvelable, la modernisation de vieilles fonderies et l'amélioration de l'efficacité thermique.

¹⁵⁶ Harmonisation avec le scénario de base à deux degrés de la TPI pour le secteur de l'aluminium en 2028. Ce seuil fera l'objet d'une mise à jour continue afin d'assurer sa conformité au scénario de base de la TPI pour l'année pertinente au moment du financement.

¹⁵⁷ Ibid.

Commentaire analytique

L'aluminium est un intrant important, largement utilisé dans les technologies du transport, de la construction, de l'emballage et des énergies renouvelables¹⁵⁸. Cependant, la production d'aluminium primaire est l'un des processus industriels à la plus forte intensité de carbone et d'énergie, puisque le secteur représente 2 à 3 % des émissions mondiales de CO₂¹⁵⁹. En outre, la production d'aluminium génère d'importants volumes de sous-produits et de déchets, comme la boue rouge, un résidu hautement alcalin et potentiellement toxique. La fabrication émet également des polluants atmosphériques (notamment des composés à base de soufre et de fluor) et rejette des eaux usées, qui présentent des risques pour la qualité de l'eau, la santé des sols et des écosystèmes¹⁶⁰. La transition de la production d'aluminium vers des voies plus sobres en carbone, par exemple en utilisant de l'électricité renouvelable et des anodes inertes, ainsi que des taux de recyclage plus élevés, est essentielle pour décarboner le secteur¹⁶¹.

Les dépenses de cette catégorie comprennent la production d'aluminium faible en carbone, pour laquelle les installations de fabrication doivent actuellement respecter les seuils d'émissions sectorielles du scénario de base à deux degrés de la TPI et devraient continuer à suivre le parcours de décarbonation du scénario de base à deux degrés de la TPI pendant toute leur durée de vie, ou avoir une intensité d'émissions par tonne d'aluminium conforme au seuil à mi-parcours de la durée de vie de l'installation. EDC a recensé les technologies qui devraient permettre de réduire les émissions à l'avenir. Toutefois, il existe un manque de clarté concernant les technologies qui pourraient être utilisées au cours des processus de fabrication. Ceux-ci peuvent inclure des solutions nouvelles ou émergentes, comme la technologie de captage et de stockage du carbone qui se heurte à des difficultés techniques et opérationnelles, ainsi qu'à des défis en matière de mise en œuvre et d'expansion¹⁶². Dans ces conditions, l'efficacité à long terme du captage et du stockage du carbone pour la réduction substantielle et durable des émissions reste incertaine, et cette technologie peut représenter un frein à la décarbonisation.

De plus, le financement peut inclure des mesures de modernisation permettant de réduire les émissions de GES, comme le déploiement d'une nouvelle technologie d'anodes, l'utilisation d'énergie renouvelable, la modernisation de vieilles fonderies et l'amélioration de l'efficacité thermique. Les mesures de modernisation devraient permettre d'atteindre une intensité d'émissions inférieure à 5,91 tonnes d'équivalent CO₂ par tonne d'aluminium, ce qui correspond à la valeur du scénario de

¹⁵⁸ European Aluminium, « Innovative, Circular & Low-Carbon Products Thanks to Aluminium » : <https://european-aluminium.eu/about-aluminium/aluminium-in-use/>

¹⁵⁹ Agence internationale de l'énergie, « Aluminium » (2023) : <https://www.iea.org/energy-system/industry/aluminium>.

¹⁶⁰ UK GBC, « Environmental Impacts of Aluminium & Bauxite Mining » : <https://ukgbc.org/our-work/topics/embedded-ecological-impacts/aluminium/>.

¹⁶¹ IRENA, « Reaching Zero with Renewables: Aluminium Industry » (2025) : https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2025/Apr/IRENA_TEC_Reaching_zero_with_renewables_aluminium_2025.pdf.

¹⁶² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2023 Synthesis Report » (2023) : https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf.

base à deux degrés 2028 de la TPI. Toutefois, on ignore si et comment les actifs à financer resteront conformes au scénario de base à deux degrés au fil du temps. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que les investissements dans ces actifs contribuent de manière significative à la décarbonisation du processus de fabrication d'aluminium.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient jouer un rôle important dans la progression de la décarbonisation industrielle.

Secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Secteurs de l'exploitation minière et de l'extraction » comme étant **modérée**.

Les dépenses de cette catégorie comprennent des mesures qui soutiennent la décarbonisation des activités minières, ainsi que l'extraction et le traitement des minerais contenant des minéraux critiques et des éléments terrestres rares, nécessaires à la mise en place d'actifs verts comme les véhicules électriques, les panneaux solaires photovoltaïques, les éoliennes et l'énergie nucléaire. Les installations admissibles doivent être soutenues par une stratégie de décarbonisation crédible afin d'atténuer un potentiel frein à la décarbonisation. Si les efforts de décarbonisation peuvent réduire les émissions et l'utilisation des ressources dans les mines, ils interviennent dans une industrie à forte intensité de carbone et associée à des risques environnementaux et sociaux importants. De même, bien que l'extraction et le traitement des minéraux critiques soutiennent des technologies sobres en carbone, ces activités reposent largement sur des opérations à forte intensité en énergie et en émission, et elles exercent des pressions environnementales considérables, notamment la perte de biodiversité, la contamination de l'eau et la production de déchets. Compte tenu de ces contraintes, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer modérément à la réalisation des objectifs de décarbonisation.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Mesures de décarbonisation des installations minières	► Les mesures de décarbonisation des activités minières, comme : i) l'électrification des équipements; ii) les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des sites miniers; iii) le déploiement d'énergies renouvelables comme définies dans le Cadre; et iv) le déploiement de technologies qui réduisent l'utilisation de l'eau dans les activités minières.

Extraction de minéraux critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'extraction et le traitement de minerais contenant des minéraux critiques et d'autres éléments des terres rares¹⁶³ consacrés entièrement aux usages suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les systèmes de stockage d'énergie utilisés dans les véhicules électriques. Les minéraux admissibles sont le lithium, le nickel, le cobalt et le manganèse. ▶ Les moteurs de traction à haut rendement pour les véhicules électriques et les éoliennes. Les minéraux de terres rares comprennent le néodyme, le praséodyme, le dysprosium et le terbium. ▶ Le matériel de recharge et les pièces de châssis légers pour les véhicules électriques. Les minéraux comprennent le cuivre et la bauxite (minerai contenant de l'aluminium). ▶ La production d'énergie solaire photovoltaïque. Les minéraux admissibles comprennent le silicium. ▶ La production d'énergie nucléaire¹⁶⁴. Les minéraux admissibles sont le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et l'uranium.
----------------------------------	---

Précisions :

- ▶ Toutes les installations admissibles dans cette catégorie auront : i) des objectifs de réduction des émissions et suivront une stratégie crédible de décarbonisation; et ii) des processus de détection, de suivi et de traitement des répercussions environnementales et sociales associées aux projets financés. Les installations ayant des conséquences environnementales et sociales négatives ou suscitant des controverses non résolues seront exclues du cadre.
-

Commentaire analytique

Les investissements dans les énergies faibles en carbone sont essentiels pour la transition énergétique mondiale, car la production d'électricité et de chaleur était responsable d'environ 44 % des émissions mondiales de CO₂ dues à l'utilisation des combustibles fossiles en 2022¹⁶⁵. L'expansion des sources d'énergie renouvelables et sobres en carbone, comme l'énergie solaire et éolienne, qui ne produisent aucune émission directe, est essentielle pour décarboner les systèmes électriques et répondre à l'augmentation de la demande mondiale d'électricité. La capacité mondiale de production d'énergie renouvelable se développe rapidement : la capacité de production d'électricité renouvelable a augmenté de 585 GW en 2024, ce qui porte le

¹⁶³ Les éléments des terres rares constituent un groupe de 17 éléments du tableau périodique composé des 15 lanthanides et des métaux de transition que sont le scandium et l'yttrium.

Gouvernement du Canada, « Faits sur les éléments des terres rares » : <https://ressources-naturelles.canada.ca/mineraux-exploitation-miniere/donnees-statistiques-analyses-exploitation-miniere/faits-mineraux-metaux/faits-elements-terres-rares>.

¹⁶⁴ Les projets d'énergie nucléaire relèveront de la catégorie « Énergies renouvelables » du Cadre.

¹⁶⁵ Agence internationale de l'énergie, « Grid-scale Storage » : <https://www.iea.org/energy-system/electricity/grid-scale-storage>.

total à environ 4 448 GW; l'énergie solaire et l'énergie éolienne ont contribué à la quasi-totalité de cette croissance¹⁶⁶. L'énergie nucléaire joue également un rôle clé dans la transition. Elle offre une source d'électricité fiable, distribuable et faible en carbone qui renforce la stabilité du réseau¹⁶⁷. En outre, le secteur des transports représentait plus d'un tiers des émissions de CO₂ des secteurs d'utilisation finale en 2023, le transport routier contribuant à lui seul à plus de 15 % des émissions mondiales liées à l'énergie¹⁶⁸. Pour atteindre la carboneutralité dans le secteur des transports d'ici 2050, il faudra intensifier l'électrification des véhicules, une étape cruciale vers la décarbonisation du transport routier¹⁶⁹.

Les dépenses peuvent inclure des mesures visant à soutenir la décarbonisation des installations minières, notamment par le déploiement d'énergies renouvelables et de technologies qui réduisent la consommation d'eau, l'électrification des équipements et d'autres améliorations de l'efficacité énergétique. Ces interventions peuvent réduire les émissions opérationnelles et l'utilisation des ressources dans les installations minières, mais elles permettent de réaliser des gains d'efficacité dans un secteur très polluant et structurellement dépendant des combustibles fossiles. Par conséquent, ces dépenses ne devraient apporter qu'une contribution modeste aux objectifs généraux de décarbonisation.

EDC peut également financer l'extraction et le traitement de minerais contenant des matériaux critiques aux technologies faibles en carbone, notamment : i) les véhicules électriques qui utilisent généralement des batteries au lithium-ion (cathodes et anodes); ii) les panneaux solaires photovoltaïques et les éoliennes qui nécessitent respectivement du silicium et des terres rares; et iii) la production d'énergie nucléaire, qui dépend du cuivre, du nickel, du cobalt, du zinc, de l'uranium et d'autres minerais. Le secteur minier pollue énormément, est responsable de 2 à 7 % des émissions mondiales de GES¹⁷⁰, et est associé à d'autres risques environnementaux et sociaux, comme la dévastation des sols, l'utilisation et la pollution importantes de l'eau, ainsi que les répercussions sur les communautés (déplacement et perturbation des moyens de subsistance)^{171, 172}. Mais l'extraction et le traitement des minerais critiques restent nécessaires dans la transition verte.

Les installations admissibles devront avoir des objectifs de réduction des émissions soutenus par une stratégie de décarbonisation crédible qui s'appuie sur des solutions technologiques. En outre, les installations admissibles devront mettre en œuvre des

¹⁶⁶ ESG News Survey, « Renewables Made Up 92.5% of Global Power Expansion in 2024, Says New IRENA Report » (2025) : <https://esgnews.com/renewables-made-up-92-5-of-global-power-expansion-in-2024-says-new-irena-report/>.

¹⁶⁷ Agence internationale de l'énergie atomique, « International Day of Clean Energy: Why Nuclear Power » (2024) : <https://www.iaea.org/newscenter/news/international-day-of-clean-energy-why-nuclear-power>

¹⁶⁸ Agence internationale de l'énergie, « Transport » (2023) : <https://www.iea.org/energy-system/transport>.

¹⁶⁹ Agence internationale de l'énergie, « Road transport » (2023) : <https://www.iea.org/reports/road-transport>.

¹⁷⁰ Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development, « Decarbonization of the Mining Sector: Scoping study on the role of mining in nationally determined contributions » (2024) : <https://www.iisd.org/system/files/2024-08/igf-decarbonization-mining-sector.pdf>.

¹⁷¹ Institute for Environmental Research and Education, « How Does Mining Affect Environment? » (2025) : <https://iere.org/how-does-mining-affect-environment/>.

¹⁷² Environmental Literacy Council, « How Does Mining Affect Local Populations? » (2024) : <https://enviroliteracy.org/how-does-mining-affect-local-populations/>.

processus de détection, de suivi et de traitement des répercussions environnementales et sociales. Les installations minières associées à d'importantes conséquences sociales et environnementales négatives qui ne sont pas traitées de manière adéquate ou suscitent des controverses non résolues sont exclues du Cadre.

Le processus de contrôle préalable d'EDC exigera des évaluations périodiques des répercussions environnementales et sociales par un tiers, portant sur les éléments suivants : i) les risques environnementaux et sociaux connus liés à l'exploitation minière ainsi que tout autre risque connexe majeur comme la santé et la sécurité au travail, les effluents, la gestion des résidus miniers, les droits des Autochtones, la biodiversité et le travail des enfants; et ii) le plan de fermeture et de réadaptation des installations minières en question¹⁷³. Pour l'extraction de l'uranium en particulier, le financement sera limité aux activités qui répondent aux critères suivants: i) avoir de solides antécédents en matière de sécurité (aucun incident majeur survenu dans les dix dernières années); ii) suivre des règlements robustes entourant le choix de l'emplacement, la sécurité opérationnelle et la gestion des déchets radioactifs, ainsi que des processus efficaces pour leur surveillance et leur mise en application; et iii) ne pas fournir d'uranium au secteur de la défense nucléaire. Bien que l'adoption de telles pratiques dans le cadre de normes crédibles établies par des tiers puisse potentiellement fournir une plus grande assurance quant au rendement en matière de développement durable dans les installations minières, ces mesures n'éliminent pas totalement les risques. L'extraction et le traitement des minerais utilisés dans les technologies sobres en carbone ont une à forte intensité en énergie et en émissions, car ils dépendent fortement d'équipements alimentés au diesel et à l'électricité produite à partir de combustibles fossiles pour les activités de transport, de concassage et de raffinage¹⁷⁴. L'extraction et le traitement des minerais ont également des répercussions considérables sur l'environnement, notamment en ce qui concerne la dévastation des sols, la perte de biodiversité, l'utilisation et la contamination de l'eau et la production de déchets¹⁷⁵.

Ainsi, malgré leur rôle dans la mise en place de technologies faibles en carbone, ces dépenses devraient contribuer modestement à la décarbonisation industrielle.

Aéronautique



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Aéronautique » comme étant **modérée**.

Le Cadre permet l'achat et l'exploitation d'aéronefs équipés d'un système de propulsion traditionnel pour le transport aérien de passagers et de marchandises, certifiés

¹⁷³ Sustainalytics note que le Cadre exclut les dépenses liées à la remise en état et à la fermeture des mines.

¹⁷⁴ McKinsey, « Creating the zero-carbon mine » (2021) : <https://www.mckinsey.com/industries/metals-and-mining/our-insights/creating-the-zero-carbon-mine>.

¹⁷⁵ Agence internationale de l'énergie, « Sustainable and responsible development of minerals: The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions » : <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions/sustainable-and-responsible-development-of-minerals>.

conformes à la limite de CO₂ de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour les nouveaux types d'aéronefs¹⁷⁶, une référence mondialement reconnue pour la réduction des émissions de carbone des nouveaux types d'aéronefs. Le Cadre prévoit également l'augmentation progressive de l'utilisation des carburants d'aviation durables. Toutefois, en l'absence d'un objectif quantitatif à moyen terme pour l'utilisation des carburants d'aviation durables, l'incertitude règne quant à leur adoption à l'échelle commerciale, ce qui représente un frein à la décarbonisation. Dans l'ensemble, les investissements relevant de cette catégorie devraient contribuer modérément à la transition vers des systèmes de transport à faibles émissions.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
----------	-------------

Transport aérien ► L'achat, le financement et l'exploitation des systèmes suivants :
sobre en
carbone

- Les aéronefs équipés d'un système de propulsion traditionnel certifié selon la limite de CO₂ de l'OACI pour les nouveaux types d'aéronefs. Ces aéronefs devront comporter les éléments suivants : i) des technologies permettant des économies de carburant par rapport aux données de référence; ii) un plan d'augmentation de l'utilisation de carburants d'aviation durables, par exemple au moyen d'ententes d'achat à long terme (pour lesquelles l'utilisation accrue de tels carburants est conforme à la trajectoire en matière de décarbonation du portefeuille financé ou de la flotte de l'entreprise).
- Un aéronef équipé d'un système de propulsion sobre en carbone ou d'un moteur à turbine à gaz modifiée (hybride, turboélectrique, alimentation électrique par piles ou par piles à hydrogène).

Précisions :

- L'achat et l'exploitation d'aéronefs privés, d'affaires ou militaires, ainsi que la fabrication, la réparation, l'entretien et la modernisation de tous les types d'aéronefs sont exclus du financement au titre du Cadre.

Commentaire analytique

Le secteur des transports représentait 37 % des émissions de CO₂ des secteurs d'utilisation finale en 2022 et dépendait des produits pétroliers pour près de 91 % de sa consommation d'énergie finale^{177, 178}. Le transport routier était le plus gros pollueur, générant 73 % des émissions mondiales du secteur des transports en 2022, suivi par

¹⁷⁶ EASA, « aircraft environmental standards » : <https://www.easa.europa.eu/en/domains/environment/eaer/technology-and-design/aircraft-environmental-standards>.

¹⁷⁷ UN Environment Programme Finance Initiative, « Climate Risks in the Transportation Sector » (2024) : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/05/Climate-Risks-in-the-Transportation-Sector-1.pdf>.

¹⁷⁸ Agence internationale de l'énergie, « Transport » (2023) : <https://www.iea.org/energy-system/transport>.

l'aviation, le transport maritime et le transport ferroviaire. Pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, les émissions provenant des transports doivent diminuer de 25 % d'ici 2030, ce qui nécessitera d'intensifier l'électrification des véhicules et l'utilisation de carburants à faible émission. Le volume des transports devant doubler d'ici 2050, les investissements dans les véhicules non polluants et les infrastructures connexes sont essentiels pour décarboner le secteur des transports¹⁷⁹. En particulier, le développement de systèmes de propulsion sobres en carbone destinés aux aéronefs et de carburants d'aviation durables sera essentiel pour réduire l'empreinte climatique du secteur aéronautique¹⁸⁰.

Le Cadre permet le financement d'aéronefs équipés d'un système de propulsion traditionnel certifié selon la limite de CO₂ de l'OACI pour les nouveaux types d'aéronefs. En outre, les aéronefs sont tenus d'utiliser un pourcentage minimum de carburants d'aviation durables dans le cadre de leur exploitation, l'objectif étant d'augmenter progressivement l'utilisation des carburants d'aviation durables, par exemple grâce à des accords à long terme. Toutefois, en l'absence d'un objectif quantitatif à moyen terme pour l'utilisation des carburants d'aviation durables, l'incertitude règne quant à leur utilisation à l'échelle commerciale, ce qui représente un frein à la décarbonisation. EDC prévoit également de financer des aéronefs équipés d'un système sobre en carbone ou des moteurs à turbine à gaz modifiés, comme les moteurs turboélectriques ou à batterie.

Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient apporter une contribution modérée à la décarbonisation de l'industrie aéronautique.

¹⁷⁹ Forum économique mondial, « 7 Reasons Why Global Transport is so Hard to Decarbonize » (2021) : <https://www.weforum.org/agenda/2021/11/global-transport-carbon-emissions-decarbonise/>.

¹⁸⁰ McKinsey, « Decarbonizing the aviation sector: Making net zero aviation possible » (2022) : <https://www.mckinsey.com/industries/aerospace-and-defense/our-insights/decarbonizing-the-aviation-sector-making-net-zero-aviation-possible>.

Infrastructure des ports d'expédition



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Infrastructure des ports d'expédition » comme étant **forte**.

EDC envisage de financer l'infrastructure de soutirage de carburants sobres en carbone, ainsi que l'infrastructure d'alimentation à quai ou les systèmes de fonte à froid. Les dépenses peuvent également inclure la mise en place d'infrastructures portuaires dédiées à la construction et au déploiement des éoliennes en mer. Dans l'ensemble, les dépenses de cette catégorie devraient fortement contribuer à la transition vers un transport maritime à faibles émissions.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Infrastructure dédiée aux opérations portuaires et maritimes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'infrastructure de soutirage de carburants sobres en carbone, comme les biocarburants, l'hydrogène, l'ammoniac et le méthanol. ▶ L'infrastructure d'alimentation à quai ou les systèmes de fonte froide, comme le réseau, les transformateurs, le système de distribution d'électricité, le tableau de contrôle et le convertisseur de fréquence à haute tension. Dans les régions où l'intensité carbone du réseau est supérieure à 200 grammes d'équivalent CO₂ par kWh, EDC exigera le déploiement d'énergies renouvelables en même temps que l'infrastructure portuaire. ▶ L'infrastructure permettra également d'accueillir des navires utilisant des carburants traditionnels. ▶ Les navires dédiés au transport de combustibles fossiles (les pétroliers ou les méthaniers) sont exclus.
Infrastructures de ports de manutention	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Infrastructures consacrées à la construction et au déploiement des éoliennes en mer, notamment les aires d'assemblage.

Commentaire analytique

En 2023, le transport maritime représentait plus de 80 % du commerce mondial en volume et représentait environ 3 % des émissions mondiales de GES¹⁸¹. Avec l'expansion du commerce mondial, la part des émissions attribuables au transport maritime international devrait passer de 90 à 130 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 2008, principalement en raison de l'augmentation de la demande de marchandises¹⁸². En outre, en l'absence de mesures d'atténuation significatives, les

¹⁸¹ UNCTAD, « Étude sur le transport maritime 2024 » : <https://unctad.org/fr/publication/etude-sur-le-transport-maritime-2024>.

¹⁸² US Department of Transportation, « Decarbonizing the Maritime Shipping Industry: Starter Guide to Reducing Greenhouse Gas Emissions from Maritime Shipping » (2023) : <https://www.transportation.gov/sites/dot.gov/files/2023-09/OSTX-Momentum-Toolkit-Maritime-Shipping.pdf>.

navires de haute mer pourraient représenter jusqu'à 17 % des émissions mondiales de CO₂ d'origine anthropique d'ici le milieu du siècle¹⁸³. Les activités maritimes génèrent également des polluants atmosphériques, comme les particules et les oxydes d'azote, qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air et présentent des risques pour la santé des communautés portuaires et côtières¹⁸⁴. En outre, les infrastructures portuaires traditionnelles perturbent souvent les écosystèmes côtiers et marins et menacent la biodiversité en générant des déchets, en polluant l'air et l'eau et en causant la perte d'habitats¹⁸⁵. Les investissements dans les infrastructures de base, comme l'infrastructure d'alimentation à quai, sont donc essentiels pour soutenir la transition du secteur vers des activités plus propres.

EDC financera des infrastructures de soutirage de carburants sobres en carbone, ainsi que l'infrastructure d'alimentation à quai et les systèmes de fonte à froid, contribuant ainsi à la réduction des émissions dues au transport maritime et aux activités portuaires. Cette infrastructure soutiendra les navires, quelle que soit la nature de leur système de propulsion, notamment les navires alimentés par des carburants traditionnels, dont la transition vers des carburants sobres en carbone est nécessaire, mais reste incertaine. En outre, les dépenses de cette catégorie peuvent inclure la mise en place d'infrastructures portuaires consacrées à la construction et au déploiement d'éoliennes en mer.

Dans l'ensemble, ces dépenses devraient contribuer fortement à la transition vers un transport maritime à faibles émissions.

Aéroports



Nous avons évalué la contribution aux objectifs de développement durable de la catégorie « Aéroports » comme étant **significative**.

EDC prévoit de financer des mesures qui soutiennent les activités aéroportuaires sobres en carbone, comme l'électrification des équipements de soutien au sol et l'infrastructure de recharge électrique, à l'hydrogène ou sobre en carbone pour les processus de soutien terrestres pour une utilisation aérienne. Les dépenses peuvent également inclure des outils et des programmes qui réduisent les émissions grâce à une meilleure gestion de la circulation aérienne. Ces mesures peuvent permettre de réduire les émissions dans les aéroports, bien qu'elles soutiennent le secteur de l'aviation, dont l'intensité des émissions est élevée et représente un frein majeur à la décarbonisation. Néanmoins, les dépenses de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à la transition vers un transport aérien à faibles émissions.

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ US Department of Energy, « Maritime Innovation » : <https://www.energy.gov/eere/maritime-decarbonization>.

¹⁸⁵ Giovanni Satta. (2025), « Sustainable infrastructure & NbS: Green & Smart Ports » : <https://unece.org/sites/default/files/2025-05/Sustainable%20infrastructure>.

Dépenses par catégorie

Dépenses	Description
Transport aérien sobre en carbone	► Les infrastructures qui soutiennent les activités aéroportuaires faibles en carbone, comme : i) les équipements de soutien au sol électriques ou alimentés par des énergies renouvelables; et ii) les infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène, sobres en carbone ou électriques aux fins de ravitaillement ou de recharge servant aux processus de soutien terrestres pour une utilisation aérienne (plutôt que pour une utilisation publique sur la terre ferme).
Gestion de la circulation aérienne	► Les programmes de gestion améliorée de la circulation aérienne, comme les outils de navigation, les technologies de planification des itinéraires et les équipements de positionnement améliorés, destinés à optimiser la planification des itinéraires des avions afin de réduire la consommation de carburant ou le temps de roulage au sol et ainsi diminuer les émissions au sol.

Commentaire analytique

Le secteur des transports représentait 37 % des émissions de CO₂ des secteurs d'utilisation finale en 2022 et dépendait des produits pétroliers pour près de 91 % de sa consommation d'énergie finale^{186, 187}. Le transport routier était le plus gros pollueur, générant 73 % des émissions mondiales du secteur des transports en 2022, suivi par l'aviation, le transport maritime et le transport ferroviaire. Pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, les émissions provenant des transports doivent diminuer de 25 % d'ici 2030, ce qui nécessitera d'intensifier l'électrification des véhicules et l'utilisation de carburants à faible émission. Le volume des transports devant doubler d'ici 2050, les investissements dans les véhicules non polluants et les infrastructures connexes sont essentiels pour décarboner le secteur des transports¹⁸⁸.

Le Cadre comprend des dépenses qui soutiennent les activités aéroportuaires sobres en carbone, comme l'électrification des équipements de soutien au sol et l'infrastructure de recharge électrique ou faible en carbone pour les processus de soutien terrestres pour une utilisation aérienne. Les dépenses peuvent également inclure le financement de mesures et d'équipements qui permettent d'améliorer la gestion de la circulation aérienne afin de réduire la consommation de carburant et le temps de roulage, entre autres. Ces projets peuvent permettre de réduire les émissions et d'améliorer l'efficacité énergétique des aéroports, mais ils soutiennent des activités aériennes dont l'intensité des émissions est élevée et peuvent constituer un frein à la décarbonisation.

Dans l'ensemble, les dépenses relevant de cette catégorie devraient contribuer de manière significative à la transition vers un transport aérien à faibles émissions.

¹⁸⁶ UN Environment Programme Finance Initiative, « Climate Risks in the Transportation Sector » (2024) : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/05/Climate-Risks-in-the-Transportation-Sector-1.pdf>.

¹⁸⁷ Agence internationale de l'énergie, « Transport » (2023) : <https://www.iea.org/energy-system/transport>.

¹⁸⁸ Forum économique mondial, « 7 Reasons Why Global Transport is so Hard to Decarbonize » (2021) : <https://www.weforum.org/agenda/2021/11/global-transport-carbon-emissions-decarbonise/>.

Gestion des risques environnementaux et sociaux

Nous avons recensé les domaines suivants de risques environnementaux et sociaux associés aux dépenses admissibles au titre du cadre : i) l'utilisation des terres et la perte de biodiversité liées aux projets d'infrastructure; ii) les émissions, les effluents et les déchets générés par la construction; iii) la gestion et l'élimination à long terme des déchets radioactifs liés aux projets nucléaires; iv) les relations avec les communautés et la participation des parties prenantes; v) la santé et la sécurité au travail; et vi) les prêts à des conditions abusives et l'éthique commerciale. EDC a mis en place les politiques et processus suivants pour détecter et atténuer ces risques.

Risque environnemental et social relevé

Politiques, procédures et mesures applicables

Mesures de contrôle préalable et de gestion des risques

- ▶ EDC a adopté un ensemble de politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES)¹⁸⁹ qui décrivent le processus, les rôles et les responsabilités pour gérer les risques environnementaux et sociaux associés à ses activités générales et à ses activités de prêt. Lors de l'examen d'une transaction, EDC utilise une approche axée sur les risques afin de cerner, de gérer et d'atténuer les risques. En outre, EDC évalue les activités de ses clients, entre autres facteurs, afin de mesurer la probabilité et la gravité des répercussions environnementales ou sociales et de déterminer les mesures d'atténuation. La Politique de GRES s'appuie sur des pratiques internationalement reconnues de gestion du risque environnemental et social, ainsi que sur les accords multilatéraux dont le Canada est signataire, notamment les Principes de l'Équateur¹⁹⁰ et Les Approches communes de l'OCDE¹⁹¹.
- ▶ La Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale d'EDC¹⁹², pour les transactions liées à des projets, classe ces derniers en trois catégories en fonction de leurs éventuelles répercussions négatives sur l'environnement et la société. Ce classement détermine la nature et l'ampleur des renseignements qu'exige EDC dans la conduite de son examen d'un projet, ainsi que l'envergure de cet examen. La Directive s'arrime aux normes de performance de la Société financière internationale¹⁹³, lesquelles encadrent la gestion des risques environnementaux et sociaux sur plusieurs aspects, notamment la biodiversité, l'utilisation rationnelle des ressources, la préservation des patrimoines culturels locaux ainsi que la conformité aux lois canadiennes, dont la *Loi sur le développement des exportations*¹⁹⁴. En outre, la Directive s'inspire des Principes de l'Équateur, un cadre de gestion des risques qui établit un contrôle préalable minimal lié aux projets pour favoriser la prise de décisions responsables.

¹⁸⁹ EDC, « Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux » (2022) : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/environmental-social-risk-management-policy-2022.pdf>.

¹⁹⁰ Principes de l'Équateur, « About the Equator Principles » : <https://equator-principles.com/about-the-equator-principles/>.

¹⁹¹ OCDE, « Devoir de diligence environnementale et sociale » : <https://www.oecd.org/fr/themes/devoir-de-diligence-environnementale-et-sociale.html>.

¹⁹² EDC, « Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale » (2022) : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/environmental-social-review-directive-2022.pdf>.

¹⁹³ Société financière internationale, « Normes de performance » : <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2012/ifc-performance-standards>.

¹⁹⁴ Gouvernement du Canada, « Exportation et développement Canada, L.R.C., 1985 ch. E-20 » : <https://loi.justice.gc.ca/PDF/E-20.pdf>.

Perte de biodiversité et déchets générés par les grands chantiers de construction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour garantir que les risques liés à la perte de biodiversité et aux déchets générés pendant la construction sont gérés et atténués, EDC exige une évaluation des retombées environnementales et sociales, ce qui peut supposer de faire appel à des experts indépendants pour les projets à risque élevé¹⁹⁵.
Gestion et à l'élimination à long terme de déchets radioactifs provenant de projets nucléaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tous les projets d'énergie nucléaire seront entrepris dans des territoires où il y a des règlements et des mécanismes d'application traitant de la sélection d'un site, de l'exploitation sécuritaire de centrales nucléaires et de la gestion sécuritaire des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires, conformément aux profils électronucléaires nationaux établis par l'Agence internationale de l'énergie atomique¹⁹⁶. ▶ Pour tous les projets d'énergie nucléaire, EDC exigera un examen des risques et des répercussions environnementales et sociales par des experts indépendants, en conformité avec les normes du pays d'accueil et les normes internationales.
Relations communautaires et participation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Afin d'atténuer et de gérer toute répercussion négative sur les communautés, EDC exige, dans le cadre de la procédure d'examen, des plans de gestion décrivant les mesures visant à éviter, à réduire et à atténuer les risques pour toute communauté affectée, ainsi qu'une compensation pour toute répercussion négative. En outre, les emprunteurs d'EDC sont tenus d'établir des rapports réguliers pour informer les communautés concernées. EDC exige également que ces mesures soient conformes aux normes de performance de la Société financière internationale¹⁹⁷.
Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs, EDC dispose d'un cadre de contrôle préalable en matière des droits de la personne, qui décrit son processus de contrôle préalable pour repérer et gérer les risques liés aux droits de la personne et les contrecoups de ses transactions. À l'aide de ce cadre, EDC surveille les conditions de travail et de santé et sécurité des employés de ses emprunteurs¹⁹⁸. En 2020, EDC a adopté les Principes en matière d'influence et de réparation, qui définissent une approche visant à tirer parti de sa position pour prévenir et gérer les répercussions sur les droits de la personne découlant des relations avec les clients et pour offrir des recours afin d'atténuer ces répercussions¹⁹⁹.
Prêts abusifs et éthique commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Afin de prévenir les crimes financiers et d'atténuer les risques d'atteinte à l'intégrité, EDC s'est dotée d'une Politique sur les crimes financiers, qui comprend une formation obligatoire pour les employés sur la prévention des crimes financiers ainsi que des évaluations des risques à un stade précoce afin de filtrer les clients. Si elle décèle des risques, EDC enclenche un processus de contrôle préalable accru avec l'aide d'experts en la matière, et fait parfois appel à des experts tiers pour des évaluations plus approfondies. De plus, des normes de signalement des risques et

¹⁹⁵ Cette information a été communiquée à Sustainalytics par EDC.

¹⁹⁶ Agence internationale de l'énergie atomique, « Global Status and Development of Nuclear Power Programmes » <https://cnpp.iaea.org/public/>.

¹⁹⁷ Sur la base des renseignements fournis par EDC à Sustainalytics.

¹⁹⁸ EDC, « Cadre de contrôle préalable : Politique sur les droits de la personne » (2022) : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/non-premium/human-rights-policy-2022.pdf>.

¹⁹⁹ EDC, « Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation » : <https://www.edc.ca/content/dam/edc/fr/corporate/corporate-social-responsibility/environment-people/principes-influence-reparation.pdf>.

.....

une surveillance continue des transactions et des contreparties sont en place afin de gérer efficacement les risques. Ces mesures visent à prévenir le blanchiment d'argent, la fraude, les pots-de-vin, la corruption ou les transactions concernant des parties visées par des sanctions²⁰⁰.

- ▶ EDC s'attaque également aux risques associés aux prêts abusifs en adoptant des pratiques de financement responsables, notamment en procédant à des évaluations de crédit rigoureuses, en réalisant des contrôles préalables auprès des emprunteurs et en assurant la transparence des conditions de prêt afin d'éviter le surendettement et de favoriser la prise de décisions d'emprunt éclairées²⁰¹.

²⁰⁰ EDC, « EDC et l'intégrité des entreprises » : <https://www.edc.ca/fr/a-propos-de-nous/esg/gouvernance-esg/integrite-des-entreprises.html>.

²⁰¹ Cette information a été communiquée à Sustainalytics par EDC.

Annexe 1 : Aperçu du cadre d'évaluation

Voici un aperçu du cadre d'évaluation que nous utilisons pour évaluer les instruments de la dette et les cadres qui les soutiennent. En utilisant ce cadre d'évaluation, nous fournissons deux principaux indicateurs dans nos avis indépendants : la **conformité aux principes** et la **contribution aux objectifs de développement durable**.

La **conformité aux principes** indique l'alignement d'un cadre sur les exigences des principes applicables au marché des titres d'emprunt liés à la durabilité²⁰². Cette évaluation est structurée selon les quatre composantes suivantes : l'utilisation du produit, l'évaluation et la sélection des projets, la gestion du produit, et l'élaboration des rapports. La conformité aux principes s'exprime à l'un des niveaux suivants :

- ▶ **Conforme** : Répond à toutes les exigences des quatre composantes.
- ▶ **Partiellement conforme** : Répond aux exigences de deux ou trois des quatre composantes.
- ▶ **Non conforme** : Ne répond pas aux exigences de la plupart ou de la totalité des quatre composantes.

En outre, nous fournissons des commentaires sur les éventuelles lacunes ainsi que sur les pratiques exemplaires.

La contribution aux objectifs de développement durable donne un indicateur clair et comparable de la contribution attendue de l'utilisation du produit à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux. Nous évaluons chaque dépense définie dans un cadre en examinant les activités, les actifs et les projets qu'ils financent. Cette évaluation repose sur un ensemble de facteurs qui, selon nous, déterminent la contribution des dépenses à un objectif principal ainsi que la prévention de dommages à d'autres objectifs. L'évaluation aboutit à l'un des quatre niveaux de contribution aux objectifs de développement durable décrits dans le tableau ci-dessous.

Nous déterminons la contribution moyenne des dépenses dans chaque catégorie d'utilisation du produit (telle que définie par l'émetteur) afin de produire une contribution attendue aux objectifs de développement durable pour chaque catégorie. Nous regroupons ensuite les catégories afin de déterminer la contribution globale aux objectifs de développement durable. Dans la plupart des cas, la pondération est répartie de manière égale entre les catégories d'utilisation du produit. Toutefois, nous ajustons la pondération si l'émetteur fournit des renseignements sur la répartition en pourcentage.

Niveau de contribution aux objectifs de développement durable	Description
---	-------------

²⁰² Il s'agit principalement des principes applicables aux obligations vertes et aux obligations sociales, publiés par l'International Capital Market Association (ICMA), ainsi que des principes en matière de prêts verts et de prêts sociaux, publiés par la Loan Syndications and Trading Association, la Loan Market Association, la Asia Pacific Loan Market Association (LSTA-LMA-APLMA) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).



Forte

Les dépenses financent une activité qui contribue fortement à un objectif environnemental ou social. L'activité respecte des normes crédibles, mais ne représente aucun frein à la décarbonisation, et le risque de répercussions négatives sur d'autres objectifs de développement durable est faible.



Significative

Les dépenses financent une activité qui apporte une contribution positive significative à un objectif environnemental ou social tout en présentant des lacunes mineures par rapport à une contribution forte. Ce déséquilibre s'explique soit par le fait que l'activité ne respecte pas des normes crédibles, soit par l'existence d'un frein à la décarbonisation (dans le cas de certaines activités environnementales), soit par le risque de répercussions négatives sur d'autres objectifs de développement durable, soit par l'ambiguïté des critères de dépense.



Modérée

Les dépenses financent une activité qui représente un pas en avant vers un objectif environnemental ou social, mais qui présente des lacunes importantes par rapport aux dépenses qui apportent une forte contribution. Même si l'activité est bénéfique par rapport à une base de référence pertinente, soit elle est nettement inférieure à des normes crédibles, soit il existe un frein à la décarbonisation, soit les critères sont très ambigus, soit il existe un risque de répercussions négatives importantes sur d'autres objectifs de développement durable.



Neutre

Les dépenses financent une activité qui n'apporte aucune contribution positive nette aux objectifs environnementaux ou sociaux. Même dans les cas où il existerait une contribution positive à un objectif, il existe des lacunes dans d'autres domaines. Il se peut aussi que les critères d'admissibilité ne soient pas clairs, rendant impossible la détermination de la contribution.

Portée et limites

La présente opinion indépendante fournit un avis indépendant ponctuel sur le cadre à la date d'évaluation. Notre avis peut prendre en compte des documents et des renseignements supplémentaires que le responsable du Cadre peut avoir fournis au cours du mandat, en plus des renseignements publics et non publics. Le responsable du Cadre est l'entité qui se présente comme un émetteur, un emprunteur, une entité ad hoc ou toute autre entité décrite dans le Cadre.

Dans le cadre du mandat, nous avons communiqué avec les représentants du responsable du Cadre, lesquels reconnaissent les points suivants : i) il incombe au responsable du Cadre de s'assurer que les renseignements fournis sont complets, exacts et à jour; ii) les renseignements fournis sont pertinents; et iii) tous les renseignements ont été fournis en temps opportun.

Le présent avis indépendant donne notre opinion sur le Cadre et doit être lu conjointement avec celui-ci. Toute mise à jour de cet avis indépendant sera apportée selon les conditions convenues entre Sustainalytics et le responsable du Cadre.

Notre avis indépendant donne notre opinion sur la conformité du Cadre aux normes et pratiques actuelles de marché, mais il ne la garantit pas ni n'en garantit d'ailleurs la conformité aux normes futures. En outre, elle ne garantit pas l'affectation du produit à des activités admissibles.

Aucune information fournie dans le présent avis indépendant ne saurait être considérée comme une déclaration, une assertion, une garantie ou un argument, que ce soit en faveur ou à l'encontre de la véracité, la fiabilité, ou l'exhaustivité des faits ou déclarations et des circonstances connexes que le responsable du Cadre a mis à la disposition de Sustainalytics aux fins du présent avis.

Avis de non-responsabilité

Copyright © 2026 Sustainalytics, une société Morningstar. Tous droits réservés.

Les informations, les méthodologies, les données et les opinions contenues ou reflétées dans les présentes (les « informations ») sont la propriété de Sustainalytics ou de ses fournisseurs tiers, et peuvent être mises à la disposition de tiers uniquement sous la forme et au format divulgués par Sustainalytics. Ces informations ne sont pas destinées à des clients ou utilisateurs qui se trouvent en Inde; par conséquent, la diffusion de ces informations auprès de particuliers ou d'entités dont la résidence est en Inde est interdite.

Les informations sont fournies à titre informatif uniquement et 1) ne constituent pas une approbation d'aucun produit ou projet ni d'aucune stratégie d'investissement, ni une opinion relativement à une question environnementale, sociale ou de gouvernance appartenant à une stratégie d'investissement; 2) ne constituent pas des conseils ni des recommandations en matière d'investissement, pas plus qu'un avis d'expert ou une expression d'assurance négative; 3) n'ont rien à voir avec un quelconque placement et ne constituent pas une offre ni une incitation à acheter ou à vendre des valeurs mobilières, à sélectionner un projet ou à participer à une quelconque transaction commerciale; 4) ne constituent pas une évaluation de la performance économique, des obligations financières ou de la solvabilité d'une entité, quelle qu'elle soit; 5) ne visent pas à remplacer les conseils d'un professionnel; 6) n'ont pas été soumises à, ni approuvées par, un organisme gouvernemental ou de réglementation. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

Les informations contenues dans ce document se fondent sur des données fournies par des tiers et peuvent changer en tout temps; aucune garantie n'est donnée quant à leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations sont fournies « en l'état » et reflètent l'opinion de Sustainalytics au moment de leur publication.

Ni Sustainalytics ni ses fournisseurs tiers ne peuvent être tenus responsables d'éventuels préjudices résultant de l'utilisation des informations ni d'actions de tiers relativement aux informations, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige expressément.

Toute référence à des noms de tiers n'a d'autre objectif que de reconnaître qu'ils sont propriétaires de renseignements, méthodologies, données ou opinions contenus ou reflétés dans les informations et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ces fournisseurs tiers. Pour en savoir plus sur les fournisseurs tiers, visiter le site Web <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Sustainalytics peut percevoir une rémunération en contrepartie de ses cotes, de ses opinions ou d'autres services, notamment de la part d'émetteurs, d'assureurs, de garants ou de souscripteurs de titres de créance, ou d'investisseurs, et ce, par différentes unités fonctionnelles. Sustainalytics a mis en place des mesures de sauvegarde du caractère objectif et indépendant de ses opinions. Pour plus d'informations, consulter nos documents de gouvernance ou écrire à l'adresse compliance@sustainalytics.com.

Ce document, en particulier, les images, le texte et les éléments graphiques qu'il contient, de même que la mise en page et le logo d'entreprise de Sustainalytics sont protégés par les lois applicables sur les droits d'auteur et les marques de commerce. Il est donc interdit de les utiliser

sans l'autorisation expresse écrite de Sustainalytics. Par utiliser, on entend notamment, les copier ou les reproduire, en totalité ou en partie, gratuitement ou moyennant paiement, ou les exploiter de toute autre manière imaginable.

L'émetteur est intégralement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi.